

# l'enseignement agricole



Congrès de Melle 2011

# Motions et contributions





Communiqué  
**Annonce d'une journée  
 de grève le 27 septembre 2011**

Depuis 4 ans, le Ministère de l'Éducation nationale a supprimé plus de 52000 postes.

Le dogme du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux met l'École publique à genoux, ne lui permettant plus d'assurer ses missions de Service public. Ce dogme ne permet plus aux personnels d'exercer leur métier avec sérénité et professionnalisme.

Les personnels de l'Éducation, les parents et les jeunes se sont mobilisés régulièrement au cours de cette année pour dénoncer les 16 000 nouvelles suppressions de postes effectives à la prochaine rentrée scolaire alors même que plus de 60 000 élèves supplémentaires sont attendus. Ces suppressions associées au manque d'ambition éducative dégradent encore plus les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels.

Dans ce contexte, la campagne publicitaire sur les recrutements lancée par le Ministre de l'Éducation nationale sonne comme une provocation d'autant que la préparation du prochain budget prévoit de nouvelles suppressions d'emplois et n'affiche d'autre objectif pour le système éducatif que la recherche d'économies.

Si le gouvernement cherche à tromper l'opinion en affirmant sans cesse, comme si cela pouvait convaincre, que l'on peut faire « plus avec moins », la France reste un des pays qui investit le moins dans son éducation et donc dans l'avenir.

En plus de la question fondamentale des postes, la politique éducative, l'avalanche de mesures inadaptées, incohérentes et précipitées maintiennent un système éducatif inégalitaire qui ne permet pas de lutter réellement contre l'échec scolaire.

La nécessité d'une toute autre politique éducative passe aussi par un budget plus volontaire. Pour cela, les organisations FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Éducation appellent les personnels de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole public à se mettre en grève le 27 septembre prochain. Elles exigent l'arrêt des suppressions d'emplois, une autre logique pour le prochain budget et une transformation démocratique du système éducatif afin d'assurer la réussite de tous les élèves.

Aujourd'hui plus que jamais, notre pays a besoin d'un système éducatif qui s'attaque réellement aux inégalités scolaires et traite la situation des élèves en grande difficulté. D'autres choix pour la réussite de tous les jeunes sont nécessaires afin que l'École remplisse les objectifs d'une École démocratique, ambitieuse et émancipatrice.

Communiqué commun des Fédérations de l'Éducation nationale  
 FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT et UNSA Education  
 Paris, le 10 juin 2011



juin 2011  
 numéro 336

**actualité** \_\_\_\_\_ **4**

- » Le Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public bien décidé à amplifier encore son action !
- » Propositions de modifications statutaires suite au Congrès de Melle : vote des syndiqué-e-s avant le 8 juillet

**vie internationale** \_\_\_\_\_ **6**

- » Un climat politique xénophobe

**Motions et Contributions** \_\_\_\_\_ **8 à 54**



**L'Enseignement Agricole**  
 est la revue du Syndicat National  
 de l'Enseignement Technique Agricole Public  
 251, rue de Vaugirard  
 75732 PARIS Cedex 15  
**Tél. : 01 49 55 84 42**  
**Fax : 01 49 55 43 83**  
**www.snetap-fsu.fr**  
**snetap@snetap-fsu.fr**

**Responsable de la publication :** Jean-Marie Le Boiteux  
**Coordonnateur de la publication :** Francis Gaillard  
**Equipe de coordination :** Hélène Huet, Isabelle Couturier  
**Maquette, mise en page et impression :**  
 Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42  
 17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : mai 2011  
 CCP 995-94 K Paris  
 Commission paritaire des papiers de presse 0613 5 06513

# Redonner à l'enseignement agricole public

## les moyens de son développement



Plus de 200 congressistes ont travaillé durant 3 jours pour élaborer les mandats du SNETAP, qui orienteront son action pour les années à venir. Au cours de ce congrès, réuni à Melle du 25 au 28 mai, le comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public a fait un bilan de son activité depuis sa création le 10 novembre 2009.

Si les opérations vérité qu'il a menées à Toulouse, Digne, Le Neubourg et Château-Gontier ont rempli leur rôle d'alerte des élus locaux, il a aussi été l'occasion de faire l'état des lieux de l'enseignement agricole public tel qu'il se profile pour la prochaine rentrée. Et celui-ci est particulièrement inquiétant. Dans toutes les régions et dans la quasi-totalité des filières, on renoue avec les plafonnements des effectifs des classes, qui conduisent à refuser d'accueillir des élèves par centaines. Dans de nombreuses régions, les classes de 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> ferment les unes après les autres alors que tout le monde s'accorde à reconnaître leur rôle de réinsertion scolaire.

Les réductions d'effectifs de personnels, qu'ils soient enseignants ou non, aggravent leurs conditions de travail et dégradent les conditions d'études des jeunes que l'enseignement agricole accueille. Parallèlement, toutes les réformes pédagogiques menées tambour battant et dans le seul but de réduire les moyens nécessaires, en réduisant les horaires d'enseignement, en limitant les dédoublements, en renvoyant à l'autonomie des établissements la répartition des enseignements, dégradent très fortement la qualité des formations dispensées dans l'enseignement agricole, et font perdre leurs repères aux enseignants, confrontés à la mise en œuvre de programmes sans cohérence et diffusés très tardivement.

Le refus de la DGER d'admettre que le choix gouvernemental d'affecter les stagiaires enseignants en responsabilité sans formation préalable atteste également que sa seule ambition consiste à économiser des moyens, et qu'elle a abandonné celle d'un enseignement de qualité.

Le travail du comité ces deux dernières années a eu le mérite d'alerter les élus, les acteurs et les usagers de l'enseignement agricole public de sa dégradation progressive. Il reste maintenant à convaincre les décideurs qu'il faut inverser cette logique, et redonner les moyens au service public de rétablir la qualité qui lui était par le passé unanimement reconnue. Cela suppose un changement radical de politique, qui doit considérer l'éducation comme un investissement pour l'avenir et non comme une charge.



Jean-Marie Le Boiteux



## Propositions de modifications statutaires suite au Congrès de Melle : vote des syndiqué-e-s avant le 8 juillet

Conformément à nos statuts, toute modification statutaire pour être entérinée doit être soumise au vote des syndiqué-e-s :

### Article 37

#### Modifications des statuts

« Toute proposition de modification ou de révision des statuts devra être adressée au moins trois mois avant la réunion du Congrès National au Secrétariat Général. Celui-ci le soumettra au Conseil Syndical National pour examen, appréciation et publication. Pour qu'une modification des statuts soit effective, il faut :

- que le Congrès National vote cette modification,
- que, soumise au vote de l'ensemble des adhérents, elle recueille 2/3 des suffrages exprimés ».

Le Conseil Syndical National de janvier, puis notre Congrès National, qui s'est tenu à Melle (Deux-Sèvres) du 25 au 28 mai 2011, ont été amenés à se prononcer quant à 3 modifications concernant les statuts de notre organisation syndicale.

La première porte sur la périodicité de nos congrès nationaux (article 16). Le Congrès national a ainsi validé le principe du passage de 2 à 3 ans pour la tenue desdits congrès, ce qui conduit également à l'allongement des mandats de nos élus. Si la plupart des syndicats fonctionnent sur cette périodicité de 3 ans, ça n'est pas l'argument qui a guidé cette évolution. En effet, l'ensemble des congressistes considère bien le congrès national comme « un temps fort de la vie syndicale, regroupant les adhérents, les élus, afin de définir nos mandats, lieu privilégié d'échanges et de remobilisation des énergies. Pour autant, le Congrès estime que la mise en œuvre de ces mandats et leur suivi par le Conseil Syndical National et le Bureau National, issus de ces congrès, peuvent toutefois s'avérer difficiles compte tenu du délai entre deux congrès. Or, la force d'une organisation syndicale se mesure bien in fine à la réalisation

de ceux-ci. De plus, le temps passé à la préparation des congrès court-circuite pour partie l'activité syndicale « ordinaire » ce qui n'est pas sans poser de difficultés et plus encore dans ces périodes d'intenses bouleversements » [extrait de la motion vie syndicale]. Aussi, le Congrès propose aux adhérents de valider une modification de nos statuts portant la périodicité de nos congrès nationaux de 2 à 3 ans, tout en complétant l'article 16 par la disposition qui suit : « Entre deux congrès sont organisées des journées d'étude nationales permettant aux adhérents et aux sections locales et régionales de faire vivre un débat permanent et approfondi, les modalités en seront précisées au règlement intérieur ».

Les deux autres propositions de modifications statutaires retenues par le Congrès visent à permettre la mise en conformité de nos statuts en matière de trésorerie quant aux pratiques comptables voulues par le législateur (Loi sur la transparence financière). L'une (article 30) concerne le rôle que n'exerce plus de fait notre commission de contrôle en matière comptable (du fait de l'emploi d'un comptable d'une part et surtout d'un commissaire aux comptes d'autre part). L'autre (article 7) permet de faire coller à la réalité du fonctionnement de nos trésoreries de section (qui possèdent ou non un compte bancaire alimenté pour l'essentiel sur la base un reversement de la trésorerie nationale selon des modalités qui demandaient à être précisées).

Le congrès ayant validé ces modifications statutaires, c'est maintenant à vous adhérent-e-s de vous prononcer\*, sachant que la vigueur d'un syndicat se mesure aussi à la richesse de sa vie démocratique et donc à l'expression de ses membres !

**Frédéric Chassagnette**  
Secrétaire Général adjoint  
à la Vie syndicale

\* Bulletin de vote inséré dans ce bulletin.

## Le Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public bien décidé

Mercredi 8 juin, après un an et demi d'existence, le Comité permanent de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public, s'est réuni à Paris dans les locaux de l'Assemblée Nationale.



C'est la députée de Gironde, Martine Faure, qui présidait cette réunion au cours de laquelle il a été fait un bilan des « opérations vérité » sur l'état de l'EAP qui ont eu lieu en mars/avril dernier dans 4 établissements (Toulouse, Digne, Le Neubourg et Château-Gontier). Destinées à dévoiler au grand jour les atouts des établissements d'enseignement agricole public, mais aussi leur fragilisation induite par les politiques budgétaires et les suppressions d'emploi subies depuis de nombreuses années, ces opérations ont été un succès. Elles ont suscité un attrait incontestable, avec une participation d'élus locaux et d'acteurs de terrain qui ont pris conscience de la gravité de la situation et de la nécessité de se mobiliser dans la durée pour redonner à l'Enseignement Agricole Public la place qui devrait être la sienne.

Forts de ces conclusions, le Comité a décidé :

- d'appeler à signer massivement le Manifeste qu'il a mis en ligne à l'adresse [www.petition-eap.org](http://www.petition-eap.org) et intitulé « Pourquoi la stratégie d'assèchement de l'Enseignement Agricole Public est-elle nocive ? »
- de reprendre dès septembre ses « opérations vérité » sur le terrain et en particulier à l'occasion de la rentrée scolaire
- d'élaborer une dizaine de propositions, partagées par l'ensemble des membres du Comité, articulées autour de l'idée principale de redonner la priorité à l'Enseignement Agricole Public
- de décliner en région l'existence

# Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public à amplifier encore son action !



Au centre Martine Faure et Brigitte Gonthier-Maurin.

du Comité permanent en créant, avec les élus locaux, les représentants des personnels, des élèves, des parents et des professionnels des comités régionaux

Par ailleurs, les membres du Comité entendent poursuivre et amplifier encore leur interpellation des élus de la Nation comme de l'opinion et ont en ce sens d'ores et déjà acté deux autres actions et rendez-vous :

- d'ici la fin juin, le Comité adressera un courrier à l'ensemble des Parlementaires sur l'état critique de cet EAP et les décisions budgétaires qui s'imposent
- avant fin 2011, le Comité sera à

l'initiative de l'organisation d'une réunion publique autour de la question de « la formation aux métiers de l'agriculture et aux métiers verts de demain »

Le Comité permanent de Défense et de Développement, initiative inédite, fort du constat de l'élargissement de son influence, est déterminé à continuer le combat, non seulement pour que cesse « l'assèchement » de l'Enseignement Agricole Public, mais aussi pour qu'intervienne dans les plus brefs délais une politique qui lui donne les moyens de se développer pour répondre véritablement à la demande sociale.

Au centre André Chassaigne.



du nouveau  
sur le site web  
du SNETAP



Un nouveau site pour coller au mieux aux besoins des personnels de l'enseignement agricole public. Plus clair, plus facile d'accès, plus complet... le nouveau site du SNETAP-FSU s'est transformé.

Les militants le savent bien, l'action syndicale ne peut se résumer à des envois par mail de « bonnes paroles » ..., loin de cette agitation communicationnelle, au Snetap c'est avant tout l'action sur le terrain, aussi bien dans les établissements qu'au Ministère, qui est la règle de conduite. Pour faire connaître aux adhérents et à l'ensemble des personnels et partenaires, les modalités de cette action, les valeurs qui la sous-tendent et les résultats qu'elle génère, le SNETAP-FSU propose donc une 3ème génération de son site.

Trois entrées principales ont été privilégiées pour que tout le monde y trouve l'information dont il a besoin :

- Une entrée « métiers », qui englobe tous les aspects de la carrière
- Une entrée « thématique » qui aborde le contexte d'exercice de nos métiers
- Une entrée « actions » pour participer à la défense du service public et de ses personnels.

A noter aussi un espace dédié aux régions, pour permettre de coller au mieux aux territoires d'implantation des établissements.

Bien d'autres choses sont à découvrir et vos commentaires et propositions seront aussi les bienvenus pour que se retrouve sur ce site ce qui fait la force du SNETAP-FSU : le militantisme de tous ses adhérents.

# Un climat politique



## Le racisme dans l'espace politique

Après les discours martiaux du chef de l'État, après les surenchères sécuritaires la xénophobie est érigée en politique d'état. On assiste à des propositions xénophobes telles que la déchéance de la nationalité réservée aux français d'origine étrangère.

On sait ce qu'a donné la vindicte de l'étranger entre les deux guerres. Cependant un tel projet de déchéance de la nationalité a été abandonné suite à la fronde d'une partie de la majorité et suite à une probable censure du conseil constitutionnel.

Le conseil a par ailleurs censuré les dispositions qui « permettent d'évacuer des campements sous la seule responsabilité du préfet ». De même le conseil constitutionnel a censuré l'article qui autorisait les policiers municipaux à procéder à des contrôles d'identités. « La police judiciaire doit être placée sous la direction et le contrôle de l'autorité judiciaire » et « nul ne peut être arbitrairement détenu ».

Le conseil constitutionnel a aussi censuré un article qui installait les salles d'audience dans des centres de rétention administrative pour expulser plus vite. Le conseil a estimé que « ces dispositions méconnaissent les règles du procès équitable et les exigences de publicité des débats ».

La censure par le conseil constitutionnel de 13 articles de la loi Loppsi 2 (loi d'orientation et de programmation pour la performance et la sécurité intérieure) est un record sous la V<sup>e</sup> République !

Et que penser du débat engagé officiellement sur la laïcité, en réalité sur la compatibilité de l'islam et de la république dans une surenchère sécuritaire ? Ceux qui jusqu'à aujourd'hui ignoraient ou combattaient la laïcité la détournent. Après la laïcité positive l'identité nationale la chasse au roms on assiste à une remise en question du droit du sol, de la double nationalité. Il s'agit aussi de tentatives pour masquer les échecs en matière d'emplois, de pouvoir

d'achat, de lutte contre les inégalités et l'insécurité. La république laïque et citoyenne est prise en otage. Cela ne justifierait en rien de changer la loi de 1905, composante centrale du pacte républicain.

## Actions de la FSU

L'action de la FSU s'engage sur 3 axes majeurs.

### Procès de l'enfermement des enfants étrangers

Victimes des zones d'attentes, des jeunes sont venus dire publiquement ce qui leur a été infligé à leur arrivée en France.

- Williana, 12 ans en janvier 2009, attendue à Orly par son père français, a relaté sa comparution au JLD, dans un box vitré devant des policiers armés, au terme de 5 jours d'enfermement.
- Aïssata et Laouratou, deux sœurs guinéennes, fouillées au corps à 18 et 15 ans à leur arrivée à Roissy : elles y sont restées 11 jours.
- Kachtina, 13 ans en mai 2010, haïtienne, vivant sans famille depuis le tremblement de terre. Interrogée par la Police de l'Air et des Frontières, elle confirme qu'elle reconnaît bien sa tante française qui vient la chercher : celle-ci est alors arrêtée et menottée devant elle, soupçonnée d'aide au séjour irrégulier d'un étranger. Elle attendra 4 jours avant que sa mère, sans papiers, et dont elle était séparée depuis 4 ans, soit autorisée à venir la retrouver.

Pour les psychiatres et psychologues les effets sont tragiques, importants, irréversibles. Le traumatisme de la « prison » déclenche ou confirme le sentiment de perte de confiance envers la capacité des adultes à protéger l'enfant, et retentit gravement sur le processus de développement psychique du mineur.

• Participation à la campagne « D'ailleurs nous sommes d'ici » : La FSU est signataire de la pétition : « Mobilisation nationale et unitaire contre le racisme, contre la politique d'immigration du gouvernement et pour la régularisation des sans papier ».

# le xénophobe

• Campagne « jeunes majeurs » : dix conseils régionaux actuellement sont engagés dans l'initiative, et une centaine de conseils d'administration d'établissements scolaires ont voté des vœux dans ce sens.

## Vœux de la région PACA

Le conseil régional a voté deux vœux :

- Le 28 juin 2010 "pour la régularisation des lycéens sans-papiers"
- Le 10 décembre 2010 "Provence Alpes Côte d'Azur: Terre sans expulsion"

## Plénière 10 décembre 2010 (extraits) - Provence Alpes Côte d'Azur - TERRE SANS EXPULSION

Les migrants, qu'ils soient demandeurs d'asile ou plus communément appelés « sans papiers », ne quittent pas leur terre d'origine par caprice ou calcul. Ils fuient la misère, les menaces ou la guerre. Toutes et tous veulent trouver une vie décente et assurer à leurs enfants une vie digne.

Le durcissement progressif des lois relatives à l'immigration les marginalisent de plus en plus, au mépris des droits humains des plus élémentaires (vivre en famille, travailler pour vivre et faire vivre sa famille, se soigner...) et des conventions internationales :

Protégés par la Convention Européenne des Droits de l'Homme, les « sans papiers » restent sur le terrain des « sans droits », et la France est condamnée par le Parlement Européen ;

Considérant la jurisprudence du Conseil d'État selon laquelle la régularité de la situation administrative d'un étranger n'est pas un préalable à son accueil dans un établissement d'enseignement ;

Considérant la jurisprudence du Conseil d'État selon laquelle la scolarisation en France pendant plusieurs années est un motif légitime de régularisation, quelles que soient les circonstances d'entrée sur le territoire français.

Considérant que la place de ces jeunes gens et jeunes filles n'est pas dans un centre de rétention, mais dans les écoles et les lycées.

Le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur déclare son territoire « TERRE SANS EXPULSIONS ».

La Région refuse d'être assimilée aux manifestations internationales d'opprobre qui dénoncent une politique nationale discriminante et xénophobe.

La Région est solidaire dans les démarches de reconnaissances de la place des immigrés, y compris des sans papiers, en Provence Alpes Côte d'Azur.

La Région s'oppose aux expulsions de jeunes majeures et de familles dont les enfants sont scolarisés, en les plaçant sous sa protection afin d'obtenir la régularisation et leur permettre la poursuite de leurs études. Elle assure que les élèves et leurs parents menacés d'expulsion obtiendront son parrainage pour les accompagner dans leurs démarches de régularisation.

La Région est solidaire avec celles et ceux qui se battent tout au long de l'année contre l'exclusion et pour un droit d'asile et de séjour conformes aux conventions internationales, notamment dans le cadre du Réseau Education Sans Frontières et la Ligue des Droits de l'Homme.

## Le dernier métro

« Il y aura bientôt dix ans que Canjian est arrivé en France. Il travaille dans un restaurant, sa femme est couturière, leurs deux enfants sont scolarisés au collège, et le couple paie des impôts. Retourner en Chine leur est impossible : ils ont violé la loi de l'enfant unique et risquent de lourdes amendes. En France, ils n'ont toujours pas de papiers. Normalement, Canjian évite la station de métro Belleville, pourtant la plus pratique pour aller travailler : il sait qu'il doit éviter les contrôles, particulièrement destinés à arrêter les sans-papiers chinois. Mais ce 9 février, Canjian est en retard : et puis ça fait maintenant bientôt dix ans qu'il est en France !

Chez lui, en somme ! Alors il prend

le métro, voit la police trop tard et se retrouve quelques heures après au centre de rétention de Vincennes. Le 24 février, malgré une grosse mobilisation, son expulsion est déclenchée : ses deux enfants, 10 et 11 ans, passent leur journée à l'aéroport, sans le voir, sans savoir comment cela va finir. Leur mère n'est pas là : trop dangereux puisqu'elle non plus n'a pas de papiers. Canjian est sauvé in extremis, car l'équipage refuse de l'embarquer. Le 28 février, il est libéré par une décision de justice... et fermement décidé à ne plus jamais repasser par la station Belleville ! » (source : [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org) Actus générales rubrique politis)

Mais il y a des évolutions positives, un autre regard de l'opinion publique. Les français considèrent de plus en plus les étrangers sans-papiers comme des travailleurs indispensables au bon fonctionnement de l'économie, d'autant qu'ils payent des impôts et scolarisent leurs enfants.

Le patronat lui-même demande la régularisation des sans-papiers qui travaillent souvent dans des secteurs « sous-tension » comme les services, restaurations, le bâtiment, les travaux publics, l'agriculture.

## Les dénis de la république

La politique du chiffre, des quotas provoquent des mesures d'expulsions prises pour des raisons idéologiques, politiques au mépris des situations humaines. Ce sont les dénis de la république. Les enfants, les scolaires, les familles sont victimes de la xénophobie de l'État.

### Déni des droits de l'enfant

Rétention, enfermement des enfants sont en contradiction avec la convention internationale des droits de l'enfant. La France a décidé que cette convention qu'elle a ratifiée ne concernait pas les enfants des sans-papiers !

### Déni de mariage

Malheur à un français qui épouse un(e) étranger(e).

Souvent les ambassades refusent le visa de retour à un étranger marié en France à un(e) français(e) ; la loi française est alors utilisée pour piéger ceux qui s'y conforment. La France ignore la convention européenne des droits de l'homme selon laquelle toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale.

### Déni de l'éducation

Les jeunes majeurs scolarisés sont traqués et font l'objet de mesures d'expulsion en contradiction avec la jurisprudence du conseil d'État. Ces expulsions de lycéens sont très impopulaires. Les élèves, les parents d'élèves, les professeurs n'admettent pas l'expulsion des lycéens, camarades de classes : pas de chaises vides !

Pour contourner la mobilisation des lycéens, ces expulsions sont souvent programmées pendant les vacances scolaires.

### Déni du droit des femmes

Une lycéenne de 19 ans, le visage tuméfié porte plainte contre son frère à la gendarmerie. Sans papiers elle est aussitôt arrêtée et réexpédiée au Maroc en quelques heures. Cette expulsion est très médiatisée. Le président de la république « défenseur des violences faites aux femmes » n'a eu d'autre choix que d'autoriser son retour face à une opinion publique révoltée.

Ces expulsions idéologiques sont contre productives sur un plan économique et humain. Elles dégradent l'image de la France, patrie des droits de l'Homme.

On ne peut que partager l'analyse de la ligue des droits de l'Homme. « Le génie dont on peut assurément créditer le peuple de France, c'est d'avoir compris, dès 1789, que la négation des droits d'un seul homme était la seule cause des malheurs publics et de la corruption des gouvernements ».

Jean Molins

Comité permanent vie internationale

## Sommaire

### Motions & Contributions

|  |    |
|--|----|
| Motion <b>Orientation</b> .....                              | 9  |
| Motion <b>Action</b> .....                                   | 11 |
| Motion <b>Transversale travail</b> .....                     | 12 |
| Motion <b>Corporative</b> .....                              | 14 |
| Motion <b>FOAD</b> .....                                     | 21 |
| Motion <b>Pédagogique - Vie scolaire</b> .....               | 22 |
| Motion <b>Mixage</b> .....                                   | 29 |
| Motion <b>Politique Scolaire &amp; Laïcité</b> .....         | 30 |
| Motion <b>Vie syndicale</b> .....                            | 36 |
| Motions complémentaire <b>TOS ATE</b> .....                  | 41 |
| Motion complémentaire <b>Egalité</b> .....                   | 41 |
| Motion complémentaire <b>Coordination Dom Tom</b> .....      | 42 |
| Motion complémentaire <b>Immigration - Sans papier</b> ..... | 42 |

#### Les contributions du congrès de Melle

|  |    |
|--|----|
| Contribution <b>Personnels administratifs</b> .....                            | 43 |
| Contribution <b>Personnels de laboratoire</b> .....                            | 44 |
| Contribution <b>Infirmiers/ières</b> .....                                     | 45 |
| Contribution <b>Enseignants</b> .....  | 46 |
| Contribution <b>Education Socio Culturelle</b> .....                           | 48 |
| Contribution <b>Ingénieurs</b> .....   | 48 |
| Contribution <b>Conseillers Principaux d'Education</b> .....                   | 49 |
| Contribution <b>Directeurs d'exploitation et d'atelier technologique</b> ..... | 50 |
| Contribution <b>Médecine du travail</b> .....                                  | 51 |
| Contribution <b>CFAA/CFPPA</b> .....   | 52 |
| Contribution <b>Retraités</b> .....  | 53 |
| Contribution <b>Vie internationale</b> .....                                   | 54 |



# Motion Orientation

## Combatifs pour un service public national d'enseignement agricole et pour la défense de ses personnels

Le 26<sup>e</sup> congrès du SNETAP-FSU s'est tenu à Melle dans un contexte mondial agité depuis des mois par des révoltes populaires et sociales, dont il convient de tirer les leçons.

Trop longtemps dominées par les pouvoirs de l'argent, par les ambitions démesurées de certains et par la volonté de domination des pays occidentaux, les populations de pays du Moyen-Orient et du Maghreb ont ainsi décidé en ce début 2011 de dire non à la misère et à la répression qui leur étaient imposées.

Si la Tunisie et l'Égypte ont réussi à se débarrasser de leurs dictateurs, et même si la route reste longue pour en réparer les dégâts, la répression violente contre les populations révoltées continue en Lybie, en Syrie, au Yémen, au Maroc, ... Le Congrès du SNETAP ne peut que la condamner avec la plus extrême fermeté. Considérant qu'il ne sert à rien d'ajouter la violence à la violence et que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est imprescriptible, il condamne également les ingérences militaires des pays occidentaux, et notamment l'attitude belliqueuse de la France à l'égard de certains, quand elle regardait, sans rien dire, il y a quelques mois encore, les manifestants tunisiens tomber sous

les balles. Le maintien de la présence militaire en Afghanistan est tout autant condamnable.

Cette avalanche de violences, la situation très dégradée de trop nombreuses populations dans le monde et leur dépendance alimentaire sont à l'origine des flux migratoires vers les pays riches. Le congrès condamne les politiques visant à le limiter par des mesures restrictives et exige la régularisation immédiate de tous les sans papiers ainsi que le droit de vote des étrangers à toutes les élections.

Même si la violence n'est pas de même nature, la contagion gagne l'Europe, qui a vu certains des pays qui la composent se rebeller, comme la Grèce, le Portugal et en ce moment l'Espagne.

Leur contexte particulier fait que chacune ces révoltes a ses propres caractéristiques. Mais il existe aussi des convergences :

1°) Elles ont pour origine la jeunesse et les salariés, qui refusent de se voir imposer les modèles du passé, et de se voir confisquer leur avenir

2°) Elles manifestent avant tout un refus des peuples de payer la facture du capitalisme et du milieu de la finance qui, pour enrichir de façon démesurée une minorité appauvrit et affame la majorité de la population.

En bref, elles dénoncent le capitalisme et sa brutalité.

Refuser d'écouter ces révoltes ou refuser d'apporter aux politiques contestées de véritables alternatives, portées et soutenues par le mouvement social, ne peut qu'amplifier l'audience des partis populistes et de l'extrême droite.

En Europe, après les ravages de la crise économique, la commission européenne, au lieu de prendre des mesures de relance économique et de redistribution des richesses veut au contraire brider un peu plus les économies en imposant aux États membres de modifier leurs constitutions en y ins-

crivant la limitation des déficits publics. Le congrès du SNETAP-FSU demande explicitement que la France ne s'engage pas dans cette voie et demande au Président de la République de ne pas convoquer le congrès. Si le gouvernement persistait, il s'adresserait aux parlementaires pour leur demander de s'opposer à cette modification constitutionnelle.

Une telle disposition, couplée à la politique conduite par le gouvernement du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux porterait en effet un coup fatal aux services publics, garants de la protection des citoyens, notamment les plus fragiles, de leur égal accès aux éléments fondamentaux des sociétés humaines (protection, santé, éducation, sécurité, ...) et facteurs de redistribution des richesses.

Cette attaque des services publics, déjà mise en œuvre depuis des années en France, met aujourd'hui au grand jour ses effets :

Première conséquence, le développement de la précarité : La casse organisée des services publics se traduit d'abord par des suppressions massives d'emplois de fonctionnaires, et parallèlement par l'explosion de l'emploi non-titulaire, sur des statuts de plus en plus précaires. S'il affirme son exigence de voir porter le plus loin possible les mesures de titularisation et d'amélioration de la situation des non-titulaires inscrite dans le protocole fonction publique, le congrès du SNETAP-FSU considère néanmoins que celui-ci ne constitue pas le plan de titularisation qui reste sa revendication prioritaire.

La deuxième conséquence se manifeste à travers la mise en œuvre de la RGPP et la transposition dans la fonction publique de la gestion managériale des personnels, qui a déjà montré ses effets destructeurs dans de nombreuses entreprises privées. La dégradation des conditions de travail des personnels entraîne des situations de plus en plus nombreuses de souffrance au travail.



## MOTION ORIENTATION

Résultats vote des  
motions Congrès Melle  
28 juin 2011

Motion d'orientation :  
unanimité



Ces situations génèrent des conflits dans lesquels on constate de plus en plus souvent des mesures de répression antisyndicales.

Le Congrès condamne ces méthodes et apporte son soutien aux 5 syndicalistes de Roanne, dont il exige la relaxe.

Le congrès condamne toute gestion managériale individualisée et au mérite, et exige le retour à un véritable statut public protecteur et garantissant une égalité des agents dans leur carrière. Cette logique d'individualisation se poursuit même au-delà de la carrière, puisque le projet de réforme du financement de la perte d'autonomie, qui ne propose que des solutions individuelles de type assurance, ne peut que générer d'importantes inégalités. Le SNETAP exige, lui, un système obligatoire offrant une égalité de traitement pour tous, c'est-à-dire relevant du service public.

Troisième conséquence, l'abandon d'un certain nombre de missions de service public, leur transfert au privé (à travers les délégations de service public) ou leur transfert aux collectivités territoriales : le congrès condamne sans réserve, la proposition de l'Association des régions de France (ARF) de transférer aux Régions l'enseignement agricole, comme l'ensemble de l'enseignement professionnel. Au-delà d'une vision purement utilitariste de la formation professionnelle, ce transfert conduirait à une augmentation des inégalités territoriales, déjà trop importantes.

La décentralisation des personnels TOS a montré ses limites, que nous avons dénoncées avant même sa mise en œuvre. Les inégalités de traitement des personnels TOS selon les régions sont inacceptables et compliquent l'organisation syndicale de leur défense. Le SNETAP dénonce ces inégalités et demande qu'une négociation s'engage pour une harmonisation par le haut de leurs conditions de travail, d'emploi et de rémunération. Il mandate pour cela le secrétariat général pour appeler les syndicats de la FSU à se réunir pour agir dans l'unité en faveur des personnels TOS.

De même, la provocation du gouvernement à l'encontre des fonctionnaires en décidant unilatéralement le gel des salaires en 2011 et en 2012 est inacceptable. Les fonctionnaires ont déjà subi près de 15% de perte de pouvoir d'achat depuis 10 ans. Non, les agents de la Fonction publique ne sont pas des privilégiés en matière

de salaires, loin de là. Les salaires et les pensions des fonctionnaires (pour lesquelles la création par la dernière réforme d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat entrainera, du fait de la réduction du nombre de fonctionnaires, une baisse des pensions) ont subi les mêmes dégradations que ceux des autres salariés. Le congrès du SNETAP considère que sur cette question, les appels timorés des organisations syndicales ne sont pas à la hauteur des attaques. Il appelle la FSU et l'ensemble des organisations syndicales à construire une action de grève dure afin que le gouvernement engage un rattrapage immédiat pour tous.

Dans l'enseignement agricole public, la succession des réformes pédagogiques, menées à un rythme effréné, déstabilise les établissements et leurs élèves et engendre un malaise chez les enseignants qui se trouvent privés de repères.

A cela s'ajoutent les effets des choix budgétaires du Ministère de l'Agriculture depuis des années.

La mise en œuvre du Bac Pro en 3 ans combinée aux fermetures de classes décidées par les restructurations organisées par les DRAAF conduit à fragiliser fortement certains établissements, jusqu'à remettre en cause leur survie. A ce titre, le Congrès apporte son entier soutien au combat de notre section de Lapalisse dont la détermination a fait que la fermeture du site, initialement programmée par le DRAAF Auvergne a été abandonnée sur décision du Ministre. Il salue également les personnels qui ont mis en échec les projets de fusion d'EPL dans le département de l'Oise.

La reprise des suppressions d'emplois en 2011 après un semblant de moratoire à la rentrée 2010 promet de nouvelles difficultés à la prochaine rentrée. Les décisions d'ouvertures/fermetures de classes et de plafonnements d'effectifs sont aujourd'hui connues. Elles conduisent à une diminution de l'offre de formation et/ou à l'incapacité de l'EAP d'accueillir les élèves qui le souhaitent. Elles conduiraient inévitablement, si nous ne sommes pas en mesure de l'enrayer, à des mutations d'office. Tous cela le congrès du SNETAP ne peut l'admettre. Il exige un collectif budgétaire afin de redonner à l'EAP les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Le Congrès estime que l'enseignement agricole public n'est plus en capacité de fonctionner dans des conditions

normales à la rentrée prochaine, ce qui lui fait dire que la rentrée 2011 est impossible !

La situation de l'enseignement agricole public dont la part ne cesse d'être grignotée au profit du privé, a conduit le SNETAP à confirmer son mandat de création d'un grand Ministère unique en charge de l'éducation intégrant l'enseignement agricole public tout en préservant ses spécificités. Pour ce faire, le SNETAP entend interpeller les candidats au premier tour de l'élection présidentielle sur cette question.

Elle confirme également la nécessité de poursuivre et de développer l'action du comité permanent de défense et de développement de l'enseignement agricole public, créé le 10 novembre 2009, en donnant une véritable suite à son « opération vérité ». Celle-ci a permis de faire connaître à l'opinion publique et aux élus de la Nation, d'une part ce qu'est l'enseignement agricole public, ses qualités et ses atouts, mais aussi ses difficultés et la fragilisation induites par les politiques gouvernementales.

Le congrès mandate les instances nationales du SNETAP-FSU pour poursuivre les travaux de ce comité permanent en :

- Rendant publique une plaquette retraçant les opérations vérité menées en avril 2011
- Elaborant un ensemble de propositions concrètes et partagées pour défendre et développer l'EAP
- Organisant une réunion du comité à l'Assemblée Nationale le 8 juin
- Mettant en place des Comités techniques de propositions et de résistance

Le congrès de Melle souhaite que le SNETAP conserve son identité de syndicat dynamique et combatif, qui a la confiance des personnels, réconciliés avec le fait syndical, comme en attestent régulièrement les résultats électoraux et, aujourd'hui, l'augmentation du nombre de syndiqués.

Le SNETAP n'entend pas se résoudre à seulement impulser et coordonner l'action des personnels de l'EAP pour contrer les attaques dont ils sont l'objet. Il conserve intacte l'ambition qui est depuis toujours la sienne de développer un service public et laïque d'enseignement agricole, composante à part entière du service public.

# Motion Action

## 2011, une rentrée impossible !

Fort de l'ensemble des analyses des différentes commissions du XXVIème Congrès National de Melle, le SNETAP-FSU considère que seule une action collective déterminée, inscrite dans la durée, permettra de mettre enfin un coup d'arrêt aux attaques contre le service public d'enseignement agricole et d'enseignement maritime.

**Le Congrès propose d'élargir à partir de la rentrée une opération vérité sur tout le territoire** et d'engager un automne de mobilisation.

- Dès à présent, **le SNETAP-FSU appelle ses militants à mobiliser les personnels** de l'Enseignement Agricole Public et de l'Enseignement Maritime pour démasquer les intentions du Ministre qui nous prépare une rentrée impossible.

- Le jour de la pré rentrée, **le SNETAP-FSU appelle à dresser le bilan** dans chaque établissement des plafonnements de recrutement, des fermetures et regroupements de classe, des manques de postes, enseignants, vie scolaire, administratifs et TOS-ATE.

- Le jour de la rentrée, **le SNETAP-FSU appelle à organiser un collectif** entre tous les membres de la communauté éducative et nos usagers (parents d'élèves, représentants élus des élèves et apprentis), pour informer du « Manifeste contre l'assèchement de l'EAP », le faire signer massivement et recueillir des propositions pour le développement de nos établissements publics de formation agricole, comme maritime.

- Dans la première quinzaine de septembre, **le SNETAP-FSU appelle**

à une action de grève.

- **Le SNETAP-FSU appelle les personnels à demander des comptes aux élus** de la République. A partir de la deuxième quinzaine de septembre l'ensemble des Parlementaires seront interpellés à leur permanence pour leur rappeler leur responsabilité. De même, le Congrès mandate les instances nationales pour soumettre à l'ensemble des partis et candidats déclarés à l'automne pour les Présidentielles les propositions du SNETAP-FSU, avec l'objectif d'obtenir un engagement sans ambiguïté pour redonner la priorité à l'Enseignement Public.

- d'ici à la mi-octobre, **le SNETAP-FSU appelle à la création et réunion de Comités régionaux permanent de Défense et de Développement de l'EAP**, à l'instar du Comité national, afin d'en être le relais et de définir un Projet Régional de l'Enseignement Agricole Public (PREAP).

Dès ce mois de juin, deux cycles de négociations vont s'ouvrir au niveau du MAAP, concernant d'une part les dotations en personnels ATLS des Établissements Publics Agricoles, et

d'autre part les conditions de dépréciation qui seront arrêtées pour les personnels précaires de l'EAP.

Si la DGER devait demeurer dans une posture de déni face aux conditions de travail plus que dégradées qui touchent depuis déjà trop longtemps les personnels ATLS, **le SNETAP-FSU prendrait toutes les dispositions afin qu'un rapport de force suffisant soit instauré, afin d'amener l'Administration à ouvrir ce dialogue** qui doit impérativement se mettre en place. Ainsi à l'occasion de chaque instance nationale, comme régionale, les personnels administratifs viendraient créer l'espace de dialogue nécessaire et faire entendre leurs revendications.

Si à l'occasion des négociations sur le plan de titularisation, les propositions de l'Administration (plan de titularisation, fin des abus de CDD,...) s'avéraient insuffisantes, **le SNETAP-FSU appelle d'ores et déjà l'ensemble des personnels à construire un mouvement puissant pour l'automne** afin de faire entendre les revendications légitimes de nos collègues précaires.

Résultats vote des  
motions Congrès Melle  
28 juin 2011

Motion Action :

- 1 contre
- 4 abstentions
- 79 pour





# Motion transversale travail

## Le travail, une urgence syndicale

Les personnels de l'enseignement agricole et maritime publics sont fiers d'appartenir au service public d'éducation. Répondre aux attentes des usagers conformément à leurs propres valeurs concourt à leur épanouissement professionnel.

Si on peut s'épanouir dans le travail, force est de constater qu'aujourd'hui le plaisir au travail régresse alors que la souffrance progresse.

### Le « travail empêché » : une situation toujours plus critique

Si l'on définit le « travail empêché » comme l'écart entre le travail réel produit par un agent et le travail de qualité qu'il souhaiterait réaliser, alors le congrès national du SNETAP-FSU considère que la situation se dégrade au sein des établissements jusqu'à atteindre un niveau dangereux pour un nombre croissant d'agents qui se retrouvent livrés à eux-mêmes face à une situation qu'ils ne maîtrisent plus.

**Le déferlement de « réformes » présentes et à venir** imposées sans transparence ni concertation et contre la volonté des personnels est la principale raison de ce désarroi :

- RGPP, dogme du non-remplacement d'un poste de fonctionnaire sur 2 qui affectent tout particulièrement l'enseignement agricole et maritime publics ;
- dispositif de « mastérisation » de l'entrée dans la carrière ;

- décentralisation, déconcentration, fusions et délocalisations subies ;
- contractualisation des effectifs dans l'enseignement agricole et maritime publics ;
- les réformes pédagogiques (bac pro 3 ans, réforme du lycée, du BTS, bac technologique, élévation des seuils de dédoublement) ;
- casse de la carte scolaire et fusion des EPL ;
- fusion des corps qui nie les compétences des agents ;
- rigidification et contrôle croissants de l'activité des salariés par la multiplication de procédures normées, chronophages et qui envahissent l'espace privé comme le cahier de texte numérique, logiciel de saisie des notes, le télé-travail ;
- essor de la précarité au sein de la fonction publique (CDD/CDI) ;
- multiplication des injonctions paradoxales comme l'individualisation imposée dans des classes à effectif élevé de plus en plus nombreuses, « faire plus avec moins », « être autonome » tout en étant confrontés à des prescriptions impératives centralisées ;
- polyvalence et flexibilité imposées aux agents administratifs avec la diminution des personnels et l'utilisation imposée de logiciels normatifs sans moyens en formation ;
- polyvalence et flexibilité imposées aux enseignants avec la double compétence et l'exemple érigé en modèle des moniteurs des MFR ;
- polyvalence et flexibilité imposées aux personnels TOS, ATT par certains conseils régionaux ;
- « nouveau management public » , entretien d'évaluation, primes de rendement, individualisation des rémunérations...

## ... qui entraîne une crise forte d'identité professionnelle des travailleurs

Tous nos métiers sont devenus polymorphes. Nos identités professionnelles se brouillent.

Cette crise identitaire professionnelle s'exprime par la multiplication des situations de stress, de harcèlement, des troubles de la santé, des « burn-out », des syndromes d'épuisement professionnel, de la souffrance au travail, de la perte du sens du travail, du temps partiel et des départs précoces en retraite comme « une solution individuelle pour survivre en fin de carrière ». La transgression des règles par des agents se développe pour tenter de réduire le fossé entre le travail prescrit, le travail réel et le travail souhaité...

## Quelles réponses collectives et syndicales pour rendre le « pouvoir d'agir » aux agents ?

Comment capitaliser, mutualiser les actes individuels de résistance qui peuvent devenir collectifs et construire une action syndicale forte destinée à « rendre le pouvoir d'agir » aux agents ?

Les pistes sont nombreuses mais il nous faut les structurer, les organiser pour assurer une action syndicale cohérente visant à faire émerger le travail réel, à dénoncer les aberrations du travail prescrit par les administrations, le gouvernement et les confronter au travail souhaité par les agents.

Résultats vote des motions Congrès Melle 28 juin 2011

Motion transversale Travail : unanimité

Pour cela, le congrès national du SNETAP-FSU mandate l'ensemble des instances du SNETAP-FSU pour :

**1. Construire un outil syndical capable de :**

- Poursuivre et intensifier le travail entamé par le secteur « affaires individuelles », sur le stress, le harcèlement ainsi que les travaux des représentants FSU au CHSM sur les Risques psychosociaux (RPS), les conditions de travail... ; construire un collectif national sur cette thématique ;

- Utiliser la totalité des droits syndicaux pour renforcer les actions syndicales classiques et créer ces espaces formels et informels d'échanges, d'expression, de visibilité de cette souffrance et de cette crise identitaire en relançant l'objectif d' une section par EPL, en posant systématiquement les Heures mensuelles d'info... ;

- Mandater le secteur « syndicalisme et formation Syndicale » pour mettre en place des formations syndicales et engager un rapprochement avec l'institut de recherche de la FSU et du centre national de formation syndicale de notre fédération sur cette thématique du travail réel et de l'activité ;

- Mandater le secteur « Action Sociale, Hygiène et Sécurité » pour informer les agents de leurs droits en matière d'Hygiène et Sécurité comme le droit à la visite médicale pour tout agent qui la demande ;

- Investir les CHSCT à tous les niveaux (local, régional et ministériel) et s'approprier l'élaboration du document unique d'évaluation des risques pour produire des connaissances sur le travail empêché. Il faut le rendre visible et incontournable pour tous et notamment l'administration encore trop souvent dans le déni sur ce sujet ; la création de cellule de veille et d'alerte décrite dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1233 datée du 15 octobre 2008 s'inscrit dans cet investissement syndical. Sur ce sujet, le Bureau National doit adopter une position nationale cohérente au moment où se mettent en place des cellules régionales avec des prérogatives diverses ;

- Poursuivre le travail syndical fédéral entamé sur le travail réel des professeurs stagiaires (« paroles

de stagiaires ») afin de conforter et partager avec un maximum de personnes, de collègues notre attachement à une formation professionnelle initiale digne de ce nom ;

**2. Par ailleurs, vis à vis de l'administration :**

- Exiger une formation initiale et continue à la hauteur des besoins des personnels permettant par exemple la maîtrise de son environnement professionnel et le développement des échanges de pratique. Ces stages d'échanges de pratiques entre pairs sont un outil d'expression de cet écart entre les injonctions de travail et le travail réel ;

- Exiger la présence d'infirmiers, d'infirmières dans tous les établissements agricoles et maritimes publics d'enseignement et les établissements du Supérieur Agricole ;

- Exiger de l'administration le respect de la réglementation de la médecine du travail et notamment la visite médicale obligatoire et cela pour l'ensemble des personnels ;

- Exiger l'augmentation du nombre de médecin du travail pour les agents de l'enseignement agricole et maritime public pour soutenir le développement de la médecine du travail notamment pour assurer une véritable médecine de prévention (tiers temps) ;

- Exiger la mise en place totale et rapide de l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique ;

- Exiger l'actualisation de la note de service 2008 « stress et harcèlement » en prenant en compte toutes les dimensions des risques psychosociaux ;

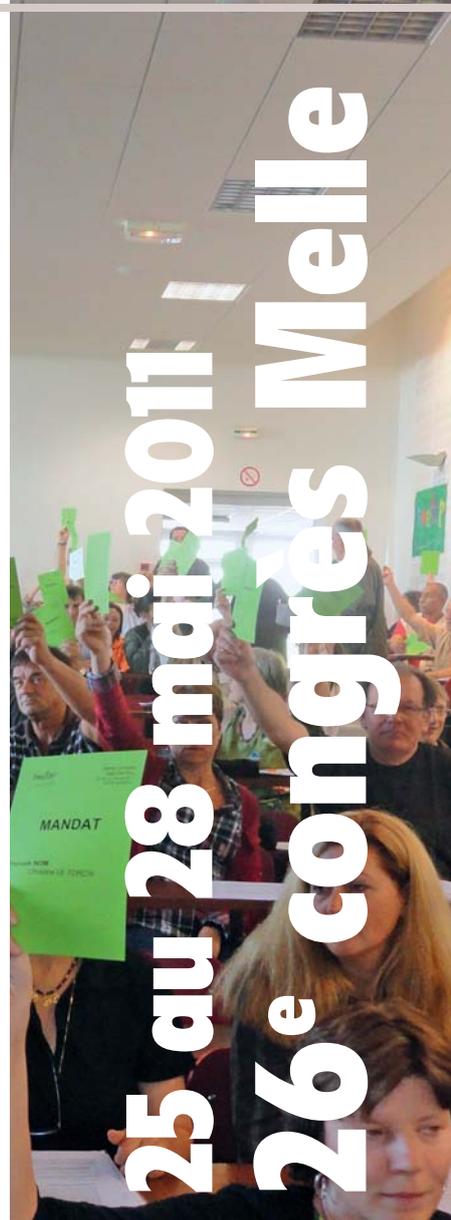
- Exiger que toute démarche d'évaluation, d'enquête relative aux conditions de travail soit suivie d'un plan d'actions et respecte un protocole strict qui sera fixé en CHSM. Elle doit faire l'objet d'un retour aux CHSR et CHSM. Il faut exiger que les moyens financiers du CHSM consacrés à cette question soient suffisants pour ne pas pénaliser les établissements ;

- Renforcer le rôle et la présence des ACMO (futurs conseillers/assistants de prévention) conformément à l'accord de 2009, en particulier en leur attribuant un temps spécifique et suffisant de travail pour effectuer correctement leur mission ;

- Exiger une négociation sur les « secondes carrières » proposées aux agents en souffrance pour mettre en place et renforcer un dispositif de suivi spécifique pour cette population fragilisée (moyens en formation, aménagement du temps de travail, ...) ;

- Exiger une réflexion volontariste sur l'accompagnement des fins de carrière et élaborer un véritable plan d'action pour permettre aux agents de poursuivre leur carrière souhaitée ;

Prendre en compte le travail réel, produire des connaissances sur le travail et ses effets, rendre le « pouvoir d'agir » aux agents nous permettra d'organiser des formes renouvelées de mobilisation syndicale, de construire de nouveaux rapports de force.





# Motion corporative

La politique gouvernementale en œuvre dans l'ensemble des politiques publiques démantèle le Service Public, casse nos métiers, fait perdre leurs repères à l'ensemble des agents.

En démolissant la république sociale au service de tous, elle détruit en même temps le rapport que nous avons à nos missions ainsi que la construction intellectuelle et idéologique que nous portons qui est celle du rôle d'émancipation du travail.

Non, nous ne nous laisserons pas faire ; les militants du SNETAP-FSU ont l'énergie nécessaire pour défendre leurs convictions !

## La précarité ou la Fonction Publique à deux vitesses

### La lutte contre la précarité : une priorité d'action du SNETAP-FSU

#### L'avenir du protocole d'accord : l'exigence d'une loi de titularisation

En 2009, Anicet LE PORS, invité de notre congrès national d'Hyères, soulignait l'offensive sans précédent que Nicolas Sarkozy conduisait contre les fondements mêmes de la Fonction Publique par la mise en œuvre de la RGPP et le principe du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Depuis, cette politique de sappe systématisée n'a pas faibli, bien au contraire, trouvant son point d'acmé idéologique dans la proposition de loi déposée en janvier dernier «visant à réserver le statut de la fonction publique aux agents exerçant une fonction régaliennne». Dans ce contexte de remise en cause des valeurs fondatrices du service public que le SNETAP-FSU défend, les mobilisations que nous avons initiées ont permis, conformé-

ment à nos mandats de lutte contre la précarité, d'obtenir des avancées qui, si elles ne sont pas suffisantes, n'en demeurent pas moins significatives.

Les négociations concernant les agents non titulaires dans les trois versants de la Fonction Publique ont ainsi abouti à un protocole d'accord, transposé dans un projet de loi «relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique», qui instaure un dispositif de titularisation par concours professionnalisés, examens professionnels et recrutements sans concours et révisé les critères de transformation d'un CDD en CDI de droit public (appréciation des six années requises sur une période de huit ans et prise en compte des services de même catégorie).

Notre revendication de fond en matière de déprécarisation est la mise en place d'un plan de titularisation octroyant à tous, quel que soit le type d'emploi occupé, la nature de son contrat ou le support budgétaire de sa rémunération (crédits d'État, régionaux ou d'établissement) la possibilité d'accéder au statut de fonctionnaire. Le Congrès National de Melle considère que même si les mesures du projet de loi vont dans le sens de la résorption de la précarité, priorité d'action du SNETAP-FSU, elles doivent à l'occasion de la rédaction de la loi, être consolidées et élargies en référence stricte au Statut général qui prescrit que les emplois permanents de l'État doivent être occupés par des fonctionnaires (article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983).

Concurremment, le Congrès National de Melle, condamne fermement la «CDIisation» comme «finalité de gestion» et exige, dans l'attente - nécessairement la plus restreinte possible - dudit plan de titularisa-

tion, que soit révisée la condition de l'identité de l'employeur qui discrimine État/SRFD et Établissement afin qu'ainsi entendu, l'accès au CDI, puisse bénéficier au plus grand nombre.

Le Congrès mandate le Bureau National afin qu'avec l'appui de la FSU cette revendication fondamentale s'impose dans la Fonction Publique.

En outre, pour atteindre cet objectif d'accès à l'emploi titulaire par tous, une organisation commune de concours externe et interne avec l'Éducation Nationale doit être réalisée autant que nécessaire, en réservant les recrutements «enseignement agricole» aux emplois qui nous sont spécifiques (enseignements techniques, professionnels, à statuts particuliers, ingénieurs...). Grâce à la FSU qui est intervenue avec succès sur mandatement du SNETAP, les agents non titulaires de l'Enseignement agricole public qui remplissent les conditions de 36 mois de services publics, ont à nouveau la possibilité de se présenter aux concours internes de l'Éducation Nationale. Le congrès exige que tous les lauréats qui le souhaitent puissent réaliser leur année de stage au sein de l'EAP et y obtenir à son issue, une affectation.

### Agir pour faire évoluer le projet de loi

Sur la voie de la concrétisation de notre combat syndical en faveur de la déprécarisation, l'action du SNETAP-FSU pour l'amélioration du texte de la future loi doit être engagée pour obtenir :

- l'ouverture d'un nombre de postes égal au nombre d'agents contractuels en activité ou en congé, qu'ils exercent en LEGTA ou LPA, en CFA ou CFPPA ou dans les établissements d'enseignement supérieur, et ce, quelle que soit leur fonction ou leur catégorie,

- la transformation de tous les crédits en emplois, quel que soit le budget de référence (d'État, déconcentré, d'établissement),

- la régularisation par titularisation à temps plein, des temps partiels contractuels imposés notamment en ce qui concerne les catégories B ou C,

- la promulgation d'un texte réglementaire concernant les personnels non titulaires de CFA/CFPPA et ceux des établissements d'enseignement supérieur afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes droits ressortissant aux corps et au statut des fonctionnaires où qu'ils soient employés ainsi que des mêmes conditions de travail,

- l'extension du principe de revalorisation salariale obtenue pour les ACEN, à l'ensemble des autres catégories d'agents contractuels avec pour cadre la revendication : à charge de travail et responsabilités identiques, même rémunération que les titulaires.

Le congrès mandate le Bureau National et les membres du Groupe Précarité afin qu'ils œuvrent à l'application de ces mesures au MAAPRAT.

**Accompagner les nouveaux agents**

L'accompagnement de l'entrée dans l'emploi des agents non titulaires souffre de graves lacunes qui conduisent souvent à l'isolement, voire à l'exclusion, des nouveaux contractuels sans que leur soit donnée la possibilité d'une acculturation correcte au métier et aux fonctions.

Afin de pallier ces situations délétères, le SNETAP-FSU exige que soit mis en œuvre un véritable dispositif de compagnonnage comprenant :

- l'extension d'un TUTAC renforcé (volume horaires et contenu) à l'ensemble des catégories de non titulaires,

- un repositionnement du rôle de l'inspection avec la systématisation dès la première année d'exercice, de visites conseils,

- la désignation au sein de l'établissement d'un tuteur qui accompagnera l'agent.

**Combattre la précarité psychologique**

Le Congrès national de Melle dénonce la multiplication des cas de souffrance au travail dont sont

notamment victimes les agents non titulaires déjà fragilisés par la précarité de leur statut. Il mandate les membres du Groupe Précarité, les représentants aux CHS et le Secteur Affaires Individuelles afin qu'ils procèdent à une identification de ces situations, au traitement des dossiers et à l'engagement, après accord du Bureau National, de toute action susceptible d'aider et d'accompagner les collègues en détresse.

**Plan de requalification professionnelle**

La mise en place de la réforme de la masterisation a modifié le niveau de diplôme exigible des candidats aux concours de recrutement externe. Pour l'interne, il sera nécessaire de posséder a minima un Master à compter de la session 2015. Afin que tous les agents concernés, puissent continuer à se présenter aux dits concours, le SNETAP-FSU exige la mise en œuvre sine die d'un plan de requalification professionnelle intégrant un dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience couplé s'il y a lieu, à un suivi en FOAD, d'unités de valeur du Master enseignement proposé par l'ENFA par exemple.

**Stopper le détournement de la loi de 1984**

Le congrès condamne le détournement de la loi de 1984 qui permet d'établir des contrats à 70 % pour des fonctions de catégorie B et C qui ne nécessiteraient pas un temps plein. S'emparant de cette possibilité, le ministère, les écoles du Supérieur, les DRAAF, abusent scandaleusement de la rédaction du législateur et développent ainsi une précarité encore plus aigüe qui crée de graves mal-être pour les agents concernés, qui rejaille douloureusement sur les collectifs de travail, et qui nuit au service public. Il mandate les catégoriels concernés pour en faire le recensement et pour organiser, avec le Bureau National, l'action contre ces situations inadmissibles.

**Dénoncer le renvoi des AC de l'enseignement maritime vers le ministère de l'Écologie**

Le congrès condamne également la décision arbitraire, brutale et sans concertation avec les représentants des personnels, du Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture de se désengager dès la rentrée 2011 de la gestion des contractuels enseignants (ACE, ACET). Ce désenga-

gement brutal et arbitraire risque d'avoir des conséquences catastrophiques pour ces agents qui ne peuvent plus participer au mouvement des contractuels - alors qu'il n'existe pas de CCP pour ces personnels au Ministère de l'Écologie - et qui seront également exclus du bénéfice de la revalorisation salariale prévue pour leurs collègues affectés dans des lycées agricoles publics.

**Combattre les abus de CDD**

Dans la droite ligne des orientations prises par le Congrès National d'Albi et réaffirmées par celui de Hyères, le combat du SNETAP-FSU contre la précarité s'est porté contre les pratiques délétères d'abus de CDD de droit privé ou public qui frappent nombre de personnels TOS et ATS de l'EAP ainsi que les IATOS dans l'enseignement supérieur agricole public. Ce travail de recensement des cas d'abus, de constitution et de suivi des dossiers ainsi que de défense des agents devant les juridictions compétentes a connu d'éclatantes victoires, en l'espèce de condamnations lourdes des employeurs et de la portée jurisprudentielle de ces jugements rendus. Fort de ces derniers, nous avons exigé de l'administration, l'identification des cas en souffrance et leur règlement rapide. Si tel n'était pas le cas, le Congrès National de Melle mandate les élus du Secteur Précaires pour porter devant les tribunaux, après aval du Bureau National, tous les dossiers en instance. Parallèlement, il convient de :

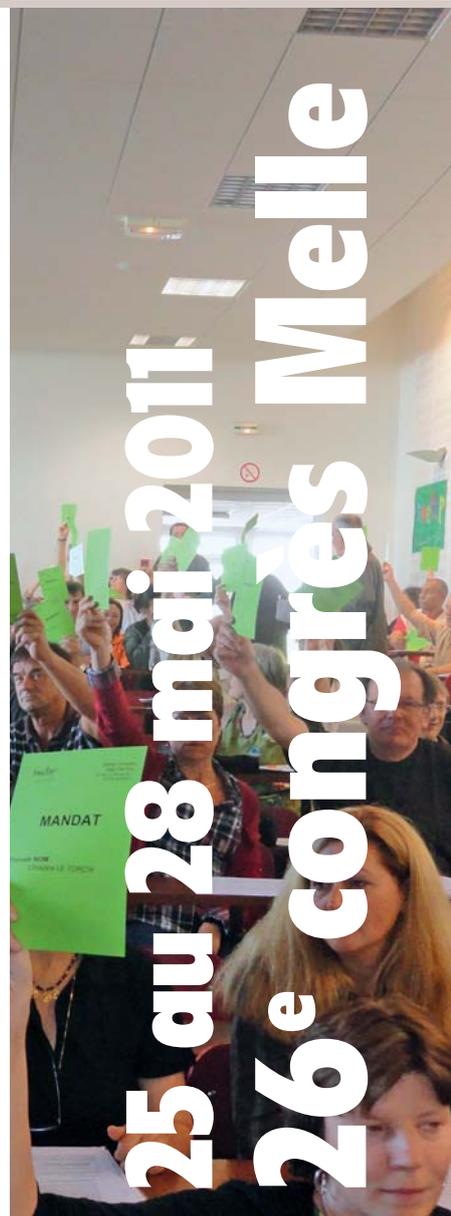
- relancer cette campagne nationale contre les abus de CDD en mobilisant tous les échelons de notre organisation et en l'étendant à l'enseignement supérieur agricole où le taux de collègues précaires est croissant,

- recenser les cas de discriminations hommes/femmes à diplômes et anciennetés équivalents sur la base des dossiers déjà à l'étude,

- conduire l'interpellation des futurs candidats à l'élection présidentielle afin qu'ils prennent position sur le respect de la loi et s'engagent sur la résorption de la précarité au sein de l'EAP.

**Commissions Consultatives Paritaires**

Considérant les difficultés que connaît leur fonctionnement quand elles sont réunies au niveau régional et a fortiori local, et afin qu'elles



remplissent correctement leur rôle d'instances garantes de la défense des droits des agents non titulaires, le SNETAP-FSU exige :

qu'elles soient remontées au plan national à l'instar de celle des ACEN Enseignants, CPE ou Directeurs,

que leurs compétences soient systématiquement élargies au renouvellement des contrats, en particulier lors de la transformation en CDI, au respect de la loi de 2005 instituant les Assistants d'Éducation, à l'harmonisation des conditions de travail ainsi qu'à l'étude des propositions de réemploi en cas de suppression de postes.

**La RGPP pour quelle Fonction Publique et quel Service Public ?**

La politique libérale qui a pour but la destruction de l'état social et l'élévation d'une société où chacun devrait se débrouiller seul, n'obtiendrait pour lui-même que ce qu'il

## MOTION CORPORATIVE

mériterait prétendument seul, traverserait les aléas de la vie de ses seules forces sans correctif aucun de la collectivité, cette politique libérale après avoir prospéré aux États-Unis d'Amérique, déstabilisé les pays d'Amérique du Sud, mis à bas les collectifs de travail en Grande Bretagne, est à l'œuvre depuis quelques années en France et aujourd'hui dans la Fonction Publique.

La Révision Générale des Politiques Publiques en est non pas l'outil, mais l'arme qui détricote la république sociale.

### Faire mieux avec moins ?

Cette quadrature du cercle n'est pas tenable : de l'État à la Territoriale, toutes les Fonctions Publiques sont touchées.

L'Enseignement Agricole et l'Enseignement Maritime Publics n'échappent pas à l'injonction inique de suppressions des postes de fonctionnaires. Les premiers attaqués ont été les services administratifs qui se sont vus laminés, suivis par l'ensemble des métiers, dans les lycées comme dans les écoles du supérieur. Le congrès exige que les critères des dotations en personnels ATLS (Administratifs, Techniciens, Laboratoire et Santé) réapparaissent à la lumière, retrouvent un niveau en adéquation avec la quantité des tâches effectuées, en prenant également en compte leur complexification. En effet, les fusions d'établissements, dans le technique et dans le supérieur, la multiplication des exigences administratives en terme d'accumulation et de complexification des tâches ont bouleversé les repères de tous et appesanti la charge de travail au-delà du raisonnable. Le SNETAP refuse cet accroissement des injonctions sans aucune prise en compte du temps nécessaire pour traiter chaque dossier, pour exécuter tel ou tel travail.

Les enseignants ne sont pas non plus épargnés par ce maelström, ils connaissent le déplacement sur plusieurs sites, la prise en charge de tâches normalement administratives, l'obligation de mettre en œuvre des référentiels qui ne cessent de changer, qui sont aujourd'hui en partie à construire localement sous prétexte d'individualiser l'acte d'enseignement selon le contexte de l'établissement, de la filière, de la classe, les sollicitations pour faire la publicité de leur établissement dans les salons

et autres forums de l'orientation, les pressions pour enseigner toutes sortes de matières, ... ces dérives marginalisent l'acte d'enseigner en le noyant dans une multitude d'autres tâches qui n'ont pas grand chose à voir avec la réalité de la démarche didactique et pédagogique. L'ensemble de nos élèves ne peut que pâtir de ces situations hasardeuses qui fragilisent les adultes censés les éduquer. Le SNETAP n'accepte pas les suppressions de postes massives qui mettent en difficulté autant les lycées dans leurs structures que les équipes de travail, et qui ont conduit ces dernières années à imposer des mutations. Ces dernières, non seulement ne confortent pas le service public, mais aussi mettent en réalité en grande difficulté les lycées touchés ainsi que les agents qui en sont victimes et qui vivent alors un arrachement professionnel et personnel, d'autant plus que ces situations sont mal gérées par l'administration.

Il n'accepte pas non plus l'idée qui germe dans certains conseils régionaux de réclamer l'ensemble de l'enseignement professionnel et ses personnels EN et MAAPRAT sous le fallacieux prétexte que quand on gère l'apprentissage, la formation continue et qu'on a la charge des bâtiments, on doit avoir la main-mise sur tout le reste ! Nous rappelons ici qu'au contraire, l'éducation doit rester nationale et ses personnels doivent être des fonctionnaires d'état que ce soit ceux des lycées, ou ceux des centres.

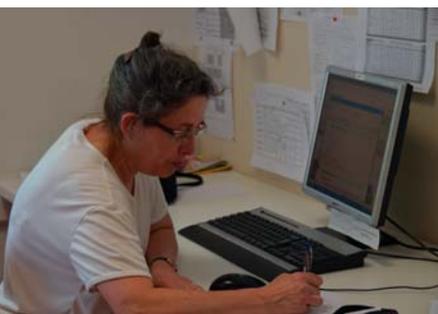
### Perdre ses qualifications pour quelles missions de service public ?

Si les agents techniques des lycées connaissent aujourd'hui une reconnaissance que l'état leur avait toujours déniée, leur situation n'est pas rose pour autant. Là aussi, l'oubli du nécessaire accord après réelle négociation avec les représentants des personnels pour que la démocratie soit mise en œuvre, montre que les dérives autoritaristes de la gestion des personnels existe partout et parcourt l'ensemble des fonctions publiques.

Dans de nombreuses régions, les adjoints techniques des établissements voient disparaître leurs métiers spécifiques, et même nier leurs compétences professionnelles.

Les chauffeurs de car d'abord ont très souvent vu leurs qualifications rejetées, suivis souvent par toutes les autres spécialités du fait de la mise en œuvre d'équipes mobiles à l'image de ce qui se passait à l'Éducation Nationale. Ensuite, l'obligation qui est faite aux ATTE qui souhaitent devenir ATP2, de prendre des responsabilités d'encadrement alors qu'ils ont développé, à partir de leurs qualifications professionnelles originelles, de véritables compétences, nie le rapport qu'ils ont à leur savoir-faire et en même temps, fait perdre ces compétences à la FPT... C'est d'ailleurs la même chose pour les agents qui se trouvent en haut de la catégorie C s'ils veulent passer en catégorie B, ils sont contraints à la fois à la mobilité professionnelle et à la mobilité géographique.

Cette situation risque encore de s'aggraver avec les projets de certaines régions de supprimer les cadres spécifiques d'emplois propres aux agents des lycées et de fusionner les agents des services généraux avec ceux des établissements. Le SNETAP-FSU rappelle son exigence de conserver ces cadres d'emploi qui avaient été mis en place ainsi que les personnels l'avaient souhaité, pour accueillir les agents décentralisés. En effet, dans l'enseignement agricole public, le rôle éducatif des personnels TOS était une réalité mise en œuvre dans les établissements presque au quotidien. Si elle l'est encore, les mutations au fil de l'eau imposées malgré l'opposition des représentants du SNETAP, ne permet pas la stabilité des équipes des lycées durant l'année scolaire et met à mal la cohésion de l'ensemble des personnels des établissements, sans même régler réellement les vacances de postes ... En même temps, il y a un manque de démocratie dans le mouvement lorsque les représentants des personnels ne sont même pas consultés pour ces mutations. On le voit, de trop nombreuses directions de ressources humaines des conseils régionaux rendent quasi impossible la mise en œuvre du rôle éducatif de tous et, si nous ne parvenons pas à y mettre un frein, il pourrait bien être demain à ranger au grenier des spécificités positives des lycées agricoles et maritimes publics. Le SNETAP-FSU appellent les élus des conseils régionaux à repenser leur regard sur l'accompagnement nécessaire par l'ensemble des adul-



tes travaillant pour l'éducation de la jeunesse, et cela dans tous les domaines, afin de préserver ce rôle des agents techniques.

Alors que les élus régionaux usent bien souvent du développement durable et de l'écologie comme marketing électoral, dans lesquels le développement humain a sa place, les agents des lycées se sont vus imposer de brutales modifications dans leurs pratiques professionnelles sans que soit recherchée leur adhésion. S'ils ne sont pas forcément réfractaires à ces mutations, le fait que celles-ci se fassent sans réelles formations d'accompagnement, sans mises à jour des connaissances, fait que les agents se sentent niés dans leur dignité, leur capacité personnelle à évoluer et utilisés comme moyen électoral.

Dans la Fonction Publique d'État, les fusions de corps déjà mises en œuvre ont presque complètement retiré les ingénieurs du génie rural et des eaux et forêts devenus IPEF (Ingénieurs des Ponts et des Eaux et Forêts) des salles des professeurs, actant là la fin d'un très haut niveau d'expertise technique et scientifique. Aujourd'hui, l'administration poursuit son travail de sape des qualifications scientifiques et techniques au sein de l'enseignement en prétendant organiser la fusion de l'ensemble des ingénieurs techniques de notre ministère avec ceux du MEDDTL, de l'IGN (Institut Géographique National) et de MétéoFrance. En effet, il est imposé à ces agents de catégorie A des activités d'encadrement du personnel comme seule poursuite valable de leur carrière. Ils pourraient ainsi aller et venir d'un service à l'autre, d'un ministère à l'autre, sans que leurs qualifications techniques soient reconnues car elles seraient alors devenues inutiles, celles consistant à être un enseignant, un porteur de projets dans le cadre des missions de l'EAP devenant encore plus un frein à la promotion professionnelle ! Le SNETAP-FSU est opposé à cette vision du métier enseignant comme quelque chose de ringard nécessitant des qualifications et des compétences sans intérêt qui ne pourraient être valorisées et à celle d'un encadrement complètement déconnecté des connaissances propres à chaque service.

Pour les personnels administratifs, la fusion des corps n'a été mise en œuvre que pour imposer des mobili-

tés aux agents dont les services sont laminés et les postes supprimés. Nous n'acceptons pas cette vision unilatérale du changement dans la carrière qui fait perdre à chacun la maîtrise de son parcours professionnel et la capacité de prospective pour soi-même.

Le projet actuel de fusion des corps de techniciens au sein du MAAPRAT ne sera pour nous acceptable que s'il préserve les différents métiers (Laboratoire, TEPETA et TFR) et leurs conditions d'emplois actuelles, que s'il n'est pas fait dans le seul but d'imposer des mutations et que s'il prend en compte les différentes pyramides des âges pour les avancements futurs afin que personne ne soit spolié.

### Être évalué pour être reconnu et conforté ?

La double tutelle hiérarchique qui est aujourd'hui le lot des TOS des régions favorise les situations de mal être. En effet, ils sont souvent écartelés entre la hiérarchie fonctionnelle locale et l'autorité du conseil régional, lorsque les directions de lycées entrent en conflit avec les directives régionales. L'évaluation est de ce fait rendue très délicate. C'est d'autant plus dommageable qu'elle a une incidence à la fois dans la modulation de l'indemnitaire et dans l'avancement. Le SNETAP-FSU a un lourd travail à faire dans chaque région afin de régler ces situations et ne doit pas hésiter à faire se rencontrer les deux parties, politiques régionaux et DRAAF en tant qu'autorité des proviseurs afin que la règle soit rappelée et que des fonctionnements moins délétères soient mis en place.

Les règles de fonctionnement des CAP de la FPT sont différentes de celles de la FPE et la parité n'est bien souvent qu'un leurre : la décision finale revenant trop souvent et même parfois exclusivement au président du conseil régional qui n'arbitre que trop rarement, ou même jamais, dans le sens des représentants des personnels. Le Congrès National mandate le BN du SNETAP et les bureaux régionaux pour qu'avec la FSU régionale, des audiences soient demandées auprès de chaque vice-président des lycées sur ces questions de démocratie dans le travail.

Les enseignants regrettent que le nombre d'inspecteurs pédagogiques ne permette pas un réel accompa-

gnement de maître à compagnon avec l'inspection et que, bien trop souvent, ceux-ci soient utilisés seulement dans le cadre d'inspections-sanctions téléguidées par l'administration. Les enseignants débutants – contractuels ou titulaires – comme ceux qui sont parvenus au milieu de leur carrière, ont besoin d'un regard distancié et de conseils sur leurs pratiques. Tout cela est à mettre en rapport avec la fin de la formation professionnelle continue qui permettait aussi ces échanges. Le SNETAP-FSU demande à ce que l'inspection puisse jouer tout son rôle et que pour cela, elle soit confortée.

L'évaluation des personnels (hors enseignement et vie scolaire) a connu un brusque et violent changement ces deux dernières années. La note a été supprimée et a été remplacée par des entretiens d'évaluation. Menés par des personnels peu ou pas formés, mal à l'aise pour nombre d'entre eux dans ce rôle subjectif que l'administration veut leur faire jouer, ces entretiens sont l'un des outils de la mise en œuvre de la PFR. Dans le même temps cela satisfait certains chefs de service qui y voient la possibilité d'une mainmise sur le personnel avec lequel ils travaillent. Le congrès dénonce ces aspects subjectifs et inéquitables.

La généralisation du rôle des IGAPS (Inspecteurs Généraux d'Appui aux Personnels et aux Structures) qui ont remplacé les IGIR (Inspecteurs Généraux Inter Régionaux) qui œuvraient «pour» leurs «collègues» ingénieurs et dont le rôle s'est élargi à l'ensemble des métiers (hors enseignement et vie scolaire là aussi) est le complément au nouveau tableau. Tout cela a créé un bouleversement sans précédent au sein de l'EAP. L'opacité de leur rôle, de leurs procédures, de leurs critères, ainsi que la partition régionale de leurs listes alors que les corps concernés sont des corps d'état, tout cela est la source d'inquiétudes et d'angoisses jamais vues encore aujourd'hui dans nos établissements. Leur arrivée dans les CAP a marginalisé le rôle des commissaires paritaires malgré la volonté de ceux-ci de rappeler des critères clairs, lisibles, et objectifs qui sont la clé d'un avancement compris et accepté par tous dans le sens d'une idée collective du travail.

Sans formation professionnelle continue, sans inspection par des inspecteurs de leurs métiers et connaissant



la réalité de leurs tâches, les ATLS se sentent dévalorisés, utilisés et pressurisés sans que pour autant, et malgré leurs efforts et leur professionnalisme, le service rendu soit de meilleure qualité. En effet, la situation qui leur est faite aujourd'hui est en contradiction avec la qualité des missions qui sont les leurs et cette adaptabilité permanente et imposée est génératrice de stress et de division. Le SNETAP-FSU exige pour tous ces agents, un système d'évaluation harmonisé, objectif et transparent, dans un but de progression et de conseil, sans incidence directe sur la rémunération, des critères objectifs d'avancement dans les CAP, ainsi que la neutralisation des IGAPS afin que les commissions paritaires retrouvent tout leur rôle. Le Congrès National mandate le BN pour aider à l'organisation de toutes les intersyndicales possibles dans toutes les CAP afin de faire barrage à ce que nous considérons comme des dérives. Il demande aussi que le SNETAP-FSU, seul ou en intersyndicale, rencontre les IGAPS en amont des CAP. Enfin, le Bureau National et

## MOTION CORPORATIVE



les élus des catégories concernées retourneront auprès du Secrétariat Général du MAAPRAT afin de la confronter à la réalité de ces situations vécues, délétères et porteuses de souffrance.

### Des conditions qui bouleversent nos métiers et notre travail

#### Être rémunéré sans rapport avec la tâche menée : une maltraitance ?

La question salariale ne peut rester sous le boisseau sous le prétexte que les agents de l'état auraient la garantie de l'emploi. Or tout agent de l'état n'est pas fonctionnaire. Ensuite, les salaires ont en réalité baissé par rapport à l'échelle des salaires d'il y a 20 ou 30 ans. La situation est telle qu'aujourd'hui dans l'EAP, au vu du nombre d'agents précaires, de temps partiel imposé, d'Assistants d'Éducation, de faux vacataires, qu'un nombre non négligeable d'agents sont des travailleurs pauvres qui se sentent rejetés dans l'indignité sociale. Sans que leur situation soit comparable, les classes moyennes sont également prises dans cette spirale de la paupérisation.

Le Congrès National demande avec fermeté que les agents contractuels, où qu'ils exercent, aient le même salaire que les titulaires à fonctions identiques.

Il enjoint le Bureau National d'intervenir auprès de la FSU pour appuyer toute mesure visant à resserrer l'éventail des salaires de la fonction publique et pour rejeter toute mesure qui aurait au contraire pour effet d'augmenter l'écart des salaires.

Dans le même temps, au vu de la fin des simples tâches d'exécution, de la sur-qualification des tâches demandées, le SNETAP-FSU réclame la suppression de la catégorie C qui n'a aujourd'hui d'autre raison d'être que de sous-payer les agents concernés.

Les personnels infirmiers, après un combat qui a duré de longues années, ont gagné la reconnaissance de leurs années d'études qui logiquement auraient dû depuis longtemps leur permettre d'accéder à la catégorie A. Toutefois cette reva-

lorisation salariale n'est pour l'instant accessible qu'aux agents issus de la fonction publique hospitalière. Le congrès exige que les agents intégrés au MAAPRAT l'obtiennent sans délai avec effet rétroactif au 1er décembre 2010 afin d'être à égalité avec leurs collègues. Dans le même temps, il ne peut admettre que la grille proposée ne soit pas celle du A type et exige que cette avancée salariale et professionnelle soit complète.

Les directeurs des lycées, pour des tâches identiques, ne perçoivent toujours pas les mêmes rémunérations, faute d'un statut de corps. Le SNETAP-FSU réclame là aussi pour eux l'équité et la fin du statut d'emploi.

Le congrès rappelle que toutes ces mesures sont tout à fait réalistes dans le cadre de l'arrêt par le gouvernement du bradage continu de ses ressources au travers des cadeaux fiscaux faits aux contribuables les plus riches.

Le SNETAP-FSU rappelle qu'il ne peut se satisfaire des primes surtout si, comme pour de nombreux ATE, elles sont une partie importante de la rémunération. Il réclame qu'elles soient intégrées dans le salaire et comptent ainsi dans le calcul de la retraite. Il rappelle une fois encore son opposition à la disparité salariale qui existe aujourd'hui en réalité entre les agents décentralisés et malgré des grilles de salaires qui sont les mêmes, pour des tâches qui sont également les mêmes.

#### Mettre en cause les outils ou leur usage ?

Les injonctions de l'administration d'user le plus possible de l'outil informatique sont dans ce cadre à analyser avec circonspection.

Les dérives engendrées par l'immatérialité des relations sont trop nombreuses pour que nous les acceptions. Nous refusons l'apparition de notre outil de travail dans l'espace temps et lieu de notre vie privée, la transmission des consignes à tout moment et trop souvent avec retard, niant ainsi le repos inscrit dans le code du travail. Les conférences d'EPL construites pour pallier les inconvénients des distances entre les sites ont été et sont parfois un lieu où se perdent les relations humaines au contraire des raisons invoquées pour leur usage. Le Congrès Natio-

nal rappelle que l'électronique est un outil parmi d'autres et que la diversification est nécessaire.

Il pointe également les dérives engendrées par la mise en œuvre de la FOAD : non, un enseignant de CFPPA n'a pas à être connecté en tout lieu et à toute heure pour répondre à toutes les demandes des stagiaires. Le service public n'est pas à ce prix.

Les cahiers de textes numériques commencent à apparaître sous le prétexte que les parents doivent connaître ce que font leurs enfants en classe. Le congrès rappelle que le cahier de textes est fait d'abord pour les élèves qui doivent pouvoir le consulter à tout moment sans avoir recours à un outil intermédiaire et qu'il doit être rempli en leur présence. La divulgation en direct de la progression pédagogique à tout un chacun met le travail de l'enseignant sur la place publique où il pourra être disséqué, comparé, jugé, commenté. Or, ce rôle est celui de l'inspection qui est d'ailleurs le 2ème destinataire du cahier de textes. D'autre part, le travail didactique et pédagogique est la propriété intellectuelle de celui qui l'a créé, quelle protection peut alors être organisée de la propriété intellectuelle dans ce cadre ?

Il est par ailleurs possible de créer un espace pédagogique dans chaque site internet de nos lycées afin que les professeurs puissent y déposer la liste du travail à faire que pourraient consulter les parents.

Le télétravail peut parfois être une aide pour ceux qui ont des difficultés à se déplacer (santé, temps des trajets, ...), toutefois nous demandons que les expériences qui ont déjà eu lieu dans la Fonction Publique Territoriale soient analysées avec sérieux avant que de telles propositions soient faites et plus encore élargies. Toutefois, on sait déjà, grâce à nos camarades FSU de la FPT, que le premier point d'achoppement est la solitude ressentie très tôt et très vite par les agents. Qu'en est-il alors de la visibilité de celui ou celle qui travaille hors du lieu institutionnel de travail ? Qu'en est-il du temps réel de travail ? De la solidarité nécessaire ? Qui prendrait en charge les coûts en matériel, le coût des locaux, celui des fluides (eau, chauffage, électricité...) ? Au vu des récentes propositions du rapport de la députée Guégot, au vu de qui



prend aujourd'hui les temps partiels et les congés parentaux (pour 95 % il s'agit des femmes.), tout porte à croire que cela risque de rendre encore une fois les femmes invisibles dans le monde du travail. Et dans un tel cadre que deviennent les droits syndicaux ? Le champ des interrogations et des inquiétudes est vaste, c'est pourquoi nous insistons pour que des garde-fous soient mis et nous mettons en garde les agents qui malgré tout, en ressentiraient le besoin.

**Changer de métier pour mieux travailler ?**

Le SNETAP-FSU affirme que la diversification des carrières des agents du ministère de l'agriculture est un droit et qu'il ne doit pas se limiter à un moyen pour l'administration de mettre en œuvre sa politique des «mobilités géographiques et fonctionnelles» imposées dans le cadre de la loi mobilité. Il exige du MAAPRAT qu'il permette à tous les agents qui le souhaitent, quels que soient leur métier et leur catégorie, de pouvoir exercer ce droit, notamment en leur proposant un dispositif d'accompagnement doté des moyens nécessaires.

Dans le même temps, le Congrès National rappelle que la formation initiale et continue est un droit de tous les agents . Il dénonce le démantèlement de la formation continue qui doit rester publique et être portée par l'enseignement supérieur. Elle doit être organisée et réfléchie en concertation avec les personnels, au niveau national, et pas dans le seul but de la mise en œuvre de l'adaptabilité aux réformes quelles qu'elles soient. La formation professionnelle continue fait partie de ce qui permet à tous de vivre l'émancipation par le travail.

Le manque de formation professionnelle dans certains domaines, en particulier l'usage de l'informatique, met de nombreux agents, en particulier les TOS, en grande difficulté, pour l'accès à l'information professionnelle, pour les échanges avec les collègues éloignés : non la fracture numérique n'est pas résolue ! Et si à ce déni se rajoute la difficulté d'accès à l'outil lui-même, ces collègues se sentent alors laissés pour compte et abandonnés. Le Congrès demande que chaque

bureau régional intervienne auprès des conseils régionaux afin que ces discriminations cessent.

C'est pourquoi il demande que le MAAPRAT crée un fonds public mutualisé de formation en direction des agents payés sur budget. En l'attente, les Conseils d'Administration des établissements peuvent se prononcer sur l'adhésion à un fonds de formation pour ces agents.

**Être en opposition pour résister ?**

Le SNETAP-FSU s'oppose à l'ensemble de ces dérives qui organisent une «télécomisation» de la gestion des personnels, qui met à mal le rapport que chacun a à son métier, qui empêche de bien faire, de mieux faire, les missions de service public qui sont les nôtres.

Aujourd'hui, dans tous les établissements de l'EAP, les personnels connaissent cette tension entre les injonctions faites par l'administration, les réformes, les économies budgétaires, c'est-à-dire la mise en œuvre de la RGPP et cette volonté de faire son travail au mieux. La frustration et parfois le désespoir de ne pas y parvenir conduisent certains d'entre nous à des situations de difficultés au travail. De plus, la mise en concurrence des agents, organisée par la gestion des personnels, casse les solidarités de travail, ne permet absolument pas un meilleur service public, crée des tensions insupportables dans les services, et détruit le rapport que chacun a à son métier. Il en résulte des congés de maladie, des congés de longue durée, la perte de la vision et de la mise en œuvre collectives du travail.

Le congrès demande la création effective d'instances de type «cellule de veille et d'écoute», afin que celles-ci puissent être saisies par l'ensemble des personnels de l'enseignement agricole public. Il est indispensable de créer un outil d'alerte fonctionnant en dehors du lieu de travail concerné, tel que la cellule de veille et d'écoute décrite dans la note de service SG/SRH/SDDPRS/N2008-1233 datée du 15 octobre 2008. Chaque agent travaillant dans une structure publique du ministère de l'agriculture doit pouvoir faire appel à cette cellule, qu'il soit personnel enseignant ou vie scolaire, agent administratif, agent technique sur budget ou décentra-

lisé, ou personnel de l'enseignement supérieur agricole, et ce, sur l'ensemble du territoire français.

Le Congrès National demande au Bureau National du SNETAP de tout mettre en œuvre afin que cette situation faite à tous, qui met en danger les agents, qui nuit à la qualité du service public d'éducation, qui propage une vision délétère du travail et de la cohésion de la nation auprès des générations en devenir, soit diagnostiquée et stoppée. La DGER et le SG du MAAPRAT doivent entendre les agents et pour cela, nous devons mettre en œuvre toutes les actions nécessaires.

Dans l'ensemble de l'EAP, jusqu'en 2008, la MSA avait la délégation ministérielle pour la médecine préventive de l'ensemble des personnels. Du fait que le ministère ait soumis la médecine du travail aux lois du marché, la MSA s'est retirée et pendant 2 années et cela malgré le droit du travail, les personnels n'ont pour ainsi dire pas eu de médecine du travail... Depuis le 1er janvier 2011, un nouvel accord avec la MSA a été trouvé mais il est très insuffisant car il couvre partiellement les fonctionnaires et pas du tout les contractuels : on voit là la mise en œuvre concrète d'une fonction publique à deux vitesses. Et alors que le niveau d'exposition aux risques professionnels est particulièrement élevé dans certains secteurs... C'est pourquoi le Congrès juge que cette situation est inadmissible et demande que le SNETAP soutienne toutes les actions qui viseront à rétablir les droits de l'ensemble des personnels à la médecine du travail.

**Quelle vie hors du travail et après le travail ?**

**Penser l'Action Sociale comme un pansement des politiques gouvernementales ?**

Le rôle de l'action sociale est de construire la citoyenneté, d'organiser la cohésion entre les citoyens, et de permettre à chacun de s'épanouir dans sa vie hors du travail. Elle permet aussi de faciliter la vie de chacun dans un cadre collectif, et d'aider à concilier travail et vie privée. Elle s'adresse aux agents du MAAPRAT, à leurs ayants-droit, et



aux retraités qui en font la demande ainsi que le stipule l'article 9 de la loi de 1983 que le SNETAP-FSU défend avec fermeté.

Au Ministère de l'Agriculture, l'action sociale est portée de manière plutôt originale par rapport à de nombreux autres ministères. En effet, l'ASMA (Association Sociale du Ministère de l'Agriculture) est financée par notre ministère de tutelle, organisée grâce à des décharges de service, et mise en œuvre par les organisations syndicales représentatives. Le Congrès insiste sur le caractère nécessairement collectif des prestations proposées et dans ce cadre, rejette toute marchandisation.

C'est d'ailleurs ce mandat que le SNETAP porte à la FSU pour défendre une action sociale ministérielle de haut niveau et mise en œuvre démocratiquement. En effet, les fusions interministérielles de corps et la décentralisation ont rendu aigu le fait qu'un certain nombre de ministères – et de régions - n'ont pas d'action sociale propre (comme à l'Éducation Nationale) ou très faible

## MOTION CORPORATIVE



Résultats vote des motions Congrès Melle 28 juin 2011

Motion Corporative :  
- 7 abstentions  
- 101 pour



(comme au MEDDTL), Aujourd'hui, des agents travaillant dans les mêmes structures ne sont pas lotis de la même façon et la tentation est grande pour ce gouvernement de lisser les différentes situations au niveau le plus bas possible et d'en profiter aussi pour y revoir la place des personnels.

Le Congrès réaffirme son attachement à une ASMA organisée et payée par le budget ministériel à un haut niveau, autant financier qu'en termes de postes budgétaires. Il insiste sur le rôle émancipateur et de cohésion de l'Action Sociale qui ne peut, en aucun cas, être un pansement aux politiques salariales du MAAPRAT à l'heure où le ministère de la Fonction Publique décide d'en faire un instrument de gestion des ressources humaines. Le Congrès National mandate le Bureau National pour organiser une réflexion au sein du SNETAP sur le devenir de l'action sociale. Il revendique dans chaque région, une action sociale pensée et financée au moins de la même façon, refusant aussi l'individualisation des prestations et leur externalisation.

### Faire de la perte d'autonomie un problème individuel ?

En audience avec la ministre des solidarités et de la cohésion sociale le 24 mars 2011, les organisations syndicales ont porté à sa connaissance leurs revendications communes qui peuvent être résumées ainsi : «Pour la dépendance, il faut une réponse collective, solidaire et publique». Avec la FSU, le SNETAP reprend cette exigence et une conception solidaire de cette question en rappelant la nécessité d'une prise en charge sans barrière d'âge, ainsi que celle de la mise en place de la prévention. En effet la perte d'autonomie ne touche pas que les personnes âgées, mais malheureusement à tous les âges. Que les personnes soient chez elles, en établissement, il est nécessaire que l'ensemble des politiques soient publiques, coordonnées et de qualité, avec une offre en structure publique d'accueil qui soit suffisante.

La prospective sur la perte d'autonomie des personnes âgées parlent du passage de 2,4 millions de personnes concernées en 2011 et de 3 millions en 2025. Aujourd'hui le coût est de 30 milliards d'euros par

an dont 10 financés par les particuliers et 20 partagés entre l'Assurance maladie, les départements, et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Des solutions sont possibles pour la prise en charge des 600 000 personnes supplémentaires : si le niveau de financement public passait de ce qu'il est aujourd'hui (c'est-à-dire 1 point de PIB) à 1,5 point, il serait possible de conserver la part actuelle du financement des familles (soit 10 milliards). Cela équivaut à une hausse annuelle de la CSG de 0,06 pendant 15 ans. Pourquoi alors ne pas en profiter pour alléger la part des particuliers ? Mais là n'est pas le souhait de ce gouvernement qui, comme pour les retraites, met sur la place publique des chiffres inquiétants : 3 points de PIB en surcoût, 30, voire 60 milliards...! Une fois tout le monde affolé, il sera alors plus facile de nous jeter dans les bras des assurances privées ! Et même comme l'a suggéré le premier ministre le 24 novembre dernier, d'«élargir la discussion sur la dépendance à toute la protection sociale», de «fixer la part des régimes obligatoires et complémentaires» et de «diversifier les modes de financement» !!! Le SNETAP-FSU s'oppose fermement à ce que la perte d'autonomie sorte du champ de la prise en charge sociale et collective et mettra tout en œuvre à la FSU, en intersyndicale, pour que les solutions ne soient pas renvoyées majoritairement aux seuls individus.

### Abandonner l'idée de se battre pour une retraite digne ?

C'est dans ce contexte où trop de monde a mal au travail qu'il faut comprendre le mouvement contre le projet gouvernemental inique sur les retraites. Chacun s'est senti concerné d'autant plus que nos dirigeants, les responsables politiques, ont très souvent laissé entendre que les Français ne voulaient pas travailler alors que c'est en France que le taux de productivité par travailleur est le meilleur au monde...et que ce n'est pas sans faire de dégâts d'ailleurs... Les enquêtes montrent même que les salariés du secteur public se sentent encore plus en difficulté car le décalage entre les missions qu'ils ont à mettre en œuvre et les injonctions qu'ils reçoivent, les met dans une confusion immense dont ils ne peuvent se sortir sans dommage. Ils ne se retrouvent plus aujourd'hui

dans le service public pour lequel ils s'étaient engagés. Il n'est donc pas étonnant que le temps de la retraite soit vu à la fois comme la reconnaissance d'une vie de labeur et comme une autre vie destinée à profiter de ce qui a manqué pendant le temps du travail. Les retraités, par les transferts financiers lorsqu'ils en ont les moyens, vers les classes plus jeunes, par l'aide qu'ils apportent auprès de leurs enfants et petits enfants, par la place qu'ils occupent dans les associations et la vie publique, ne sont pas un poids mort dans la société bien au contraire. C'est pourquoi le congrès affirme sa détermination à solidariser les actifs et les retraités et sa volonté que les retraites demeurent dans le budget de l'état. Il se félicite de la lutte qui a été menée au 2<sup>e</sup> semestre 2010, malgré le fait qu'elle ait échoué, car elle a ébranlé l'idéologie au pouvoir et c'est pour cette raison qu'elle doit, au fond, être un ferment pour la reconquête. Le SNETAP-FSU défend le code des pensions et dans ce cadre, rappelle les mandats pris au congrès de Hyères : pour l'ensemble des salariés le retour à un départ en retraite possible à 60 ans pour 37 annuités et demi pour les fonctionnaires et un taux de remplacement de 75% calculé sur les 6 derniers mois de salaire ainsi que la suppression de la décote.



# Motion FOAD

Le SNETAP FSU a réuni à plusieurs reprises, durant l'année scolaire 2010 2011, un groupe de travail sur La Formation Ouverte et A Distance (FOAD). Celui-ci après des échanges entre militants mais également avec le SNES-FSU, a abouti à un travail d'expertise qui nous permet aujourd'hui d'élaborer les mandats suivants :

Le SNETAP FSU rappelle que la FOAD n'est pas un dispositif mais un outil de formation exigeant et coûteux, qui demande la mise en œuvre de moyens humains et matériels très importants. Cette réponse ne peut être possible que pour des publics adultes très spécifiques (éloignement, mobilité réduite, motivation, autonomie) du fait des exigences particulières du dispositif.

Le SNETAP FSU dénonce l'utilisation abusive d'une FOAD « au rabais » à des fins d'économie (parfois à la demande ou à la commande des prescripteurs) et ceci au détriment de la qualité de la formation et en particulier au détriment des publics les plus fragiles.

Le SNETAP FSU dénonce plus généralement l'utilisation de l'outil FOAD dans une logique de mondialisation libérale et financière à des fins d'industrialisation de la formation, de taylorisation du métier, (bascullement du métier d'enseignant vers celui de tuteur, déqualification du métier, disponibilité forcée des agents, temps de travail morcelé pas toujours pris en compte, création industrielle de ressources standardisées, ...) et dans une approche de la formation segmentée et standardisée par compétences. Dans ce cadre, la rentabilité, les sources de profit pour le secteur privé, les économies pour les budgets publics et la marchandisation du secteur de la formation et de l'enseignement restent les fils conducteur de ce dispositif.

Le SNETAP FSU dénonce, dans cette même logique marchande, le glissement de la conception de la formation et de l'éducation vue comme un acte collectif vers la prise en charge de demandes individuelles, diversifiées et privées aptes à être prises en compte par un marché et renvoyant à chacun, la responsabilité de ses choix, de ses succès et de ses échecs.

Le travail entamé durant l'année 2010 2011 doit se poursuivre dans les mois à venir notamment autour de l'enquête en cours et servir d'appui pour les collègues concernés par la FOAD.



Résultats vote des motions Congrès Melle 28 juin 2011

Motion FOAD :  
2 abstentions : unanimité  
moins 2 abstentions

## Motion

# un service public pédagogie - vie scolaire

Si nous dénonçons, depuis des années, les attaques tout azimut du système éducatif, force est de constater que les effets de ces attaques se sont encore aggravés, sur les conditions de travail, mais aussi sur la perception du métier d'enseignant ou de Conseiller Principal d'Éducation (CPE), ou encore sur les conditions d'apprentissages des élèves.

Ces attaques portent non seulement sur l'organisation du système éducatif mais aussi sur les contenus enseignés. Elles se traduisent au travers des différentes réformes, à commencer par la formation des enseignants et personnels de vie scolaire, par les réformes de diplômes (renovation de la voie professionnelle RVP, réforme lycée, rennovation BTSA ...), dans la pure négation de toutes considérations pédagogiques (abandon du rôle de l'inspection, remise en cause du système d'évaluation des élèves, mise en place d'outils de fichage des élèves ...).

Le Gouvernement refusant d'écouter le ras le bol que ressent l'ensemble de la communauté éducative, le SNETAP FSU doit donc porter haut et fort une autre ambition pour l'enseignement agricole public qui redonne une perspective à ces personnels.

### La formation des personnels d'enseignement et d'éducation

Les propositions du SNETAP FSU sur la question de la maîtrise de qualification de tous les personnels d'enseignement et d'éducation par l'obtention d'un master, tout en intégrant la réalité des métiers, de prendre en compte les différences entre les disciplines, d'intégrer dans le

processus tous les enseignants des lycées professionnels et de prendre en compte les différents parcours des candidats. Pour relever ce défi, il est nécessaire de dépasser les contradictions actuelles en sortant des cadres de pensée qui considèrent qu'un système unique résoudra l'ensemble de ces préoccupations. La qualification reconnue pour tous les enseignants doit demeurer la même : celle du master.

Nous demandons qu'une **première voie** s'adresse aux étudiantes et étudiants qui font le choix des parcours préparant au métier d'enseignant précocement dans leur cursus universitaire. Les deux autres voies doivent être offertes aux autres étudiants ou aux personnes en situation de reconversion. Ces trois voies débouchent sur une même qualification et le pari que tous doivent avoir en fin de cursus des compétences permettant d'exercer ce métier de conception. Dans les trois cas, la place et les contenus de concours doivent être revus.

La première voie doit reposer sur un cursus progressivement professionnalisant dès la licence. Ce cursus doit être suivi d'une entrée dans le métier avec l'équivalent d'au moins un mi-temps consacré à la formation. Elle permet une réelle formation intégrée qui articule au mieux formation scientifique et professionnelle. Elle nécessite des pré-recrutements destinés à attirer les jeunes vers le métier et/ou anticiper les flux et éviter les impasses et les difficiles reconversions. Les pré-recrutements doivent permettre non seulement un financement des études, mais aussi de constituer des viviers dans toutes les disciplines, générales et professionnelles, de réguler et orienter celles et ceux qui souhaitent, tôt dans leur scolarité, devenir enseignants ou CPE. Ce qui peut être actuellement vécu comme une dépense, dans une

logique aveugle de gestion des moyens, est en réalité un investissement pour l'avenir.

Pour l'étudiant, être pré-recruté le libère non seulement de contraintes financières, mais le rend disponible pour assumer une quantité de travail spécifique et exigeante, ce qui lui permet de suivre les modules de pré-professionnalisation tout en acquérant les acquis et savoirs spécifiques au master, permettant d'autres possibilités de débouchés que le métier d'enseignant.

Ces pré-recrutements peuvent se faire à tout niveau afin de permettre aux étudiants de milieu populaire de s'engager dans les études.

Les modules de pré-professionnalisation, obligatoires pour les étudiants pré-recrutés, devraient être accessibles à tous tout au long du cursus.

Lors du concours commun aux deux premières voies, les pré-recrutés pourraient bénéficier d'aménagements ou de dispenses d'épreuves pour tenir compte de leur cursus professionnalisant.

La **seconde voie** serait destinée aux candidats déjà titulaires d'un Master au moment des épreuves. Le concours doit tenir compte du fait qu'ils n'ont pas eu de pré-professionnalisation. Suivent deux années en alternance réelle (pratique accompagnée, puis responsabilité, didactique, connaissance du milieu...).

La **troisième voie** serait une voie de reconversion, par voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), avec un concours spécifique. Cette voie pourrait s'adresser à celles et ceux qui ont déjà eu une activité professionnelle, ou dans le cas de disciplines qui ne disposent pas de cursus universitaire. Après le concours il y aurait, là aussi, deux années de formation en alternant théorie et pratique. Dans tous les

cas, des préparations aux concours doivent être organisées dans le cadre de l'université.

Pour ces candidats, la reconnaissance de toutes les années pendant lesquelles ils ont exercé une activité professionnelle (y compris les années sans qualification) est indispensable.

Un plan de requalification de masse pour les personnels contractuels, les formateurs CFA/CFPPA doit être immédiatement mis en œuvre pour permettre l'accès à tous à ce principe de masterisation.

Il est nécessaire de renforcer la formation des personnels contractuels nouvellement recrutés. Le dispositif TUTAC est reconnu pour son intérêt ne doit pas être qu'un « kit de survie ». Il doit s'étaler sur au moins deux semaines incluant les connaissances de l'institution, de l'administration scolaire, de la didactique disciplinaire, de la pédagogie...

Ces différents éléments exigent une réforme en profondeur du Système National d'Appui, notamment de l'ENFA. Un des rôles du SNA est la mise en place de la formation continue des personnels enseignants. Ce système doit bien être au service de l'accompagnement pédagogique, de la progression de la qualification des enseignants. Les contacts avec les équipes pédagogiques doivent se multiplier. C'est par l'intermédiaire des GAP qu'un échange des pratiques avec les équipes pédagogiques peut se réaliser. Échange qui peut être ensuite source de création de formation à l'échelle nationale. Il est essentiel également que des moyens réels soient affectés au SNA. Moyens suffisants qui doivent leur permettre d'organiser des formations d'une durée variable et non pas de d'une durée nécessairement inférieure à 2 jours.

### La formation continue des personnels

Le SNETAP FSU rejette l'idée d'une formation continue utilitariste qui se résume trop souvent aujourd'hui en un accompagnement des réformes. Il dénonce l'idée que la formation continue se résume au « ...développement des compétences nécessaires à l'État. » ou que « la

*formation continue est un droit et une nécessité qui doit répondre à une stratégie collective ... »* comme l'a exprimé le secrétariat général du MAPRAAT.

Le SNETAP FSU exige une véritable formation continue pour l'ensemble des enseignants et personnels de vie scolaire devant répondre aux besoins des personnels. Elle doit être mise en œuvre dans des conditions permettant aux personnels d'en bénéficier. Il dénonce le décalage entre l'ambition affichée et la réalité des moyens attribués sur le terrain. Il rappelle que seulement 33% des personnels de l'Enseignement Agricole Public ont bénéficié d'une formation au cours de l'année 2010 contre 67% pour le reste des personnels du MAPRAAT. Le SNETAP FSU dénonce des dispositifs mis en place par la DGER qui tendent à faire dépendre la formation continue de la capacité des équipes à construire des projets afin d'obtenir des crédits.

Le SNETAP FSU rappelle que la Formation Continue est un élément important de l'épanouissement des personnels et de bien être au travail par une élévation des niveaux de compétences. C'est également un levier de promotion sociale.

### L'inspection

Le SNETAP FSU considère qu'il est urgent et nécessaire de réformer en profondeur l'Inspection de l'enseignement agricole. Elle doit être un acteur majeur, un promoteur et un défenseur des disciplines et détient la responsabilité dans les matières pédagogiques de l'enseignement agricole. Il lui revient d'écrire de véritables référentiels de formation intégrant les documents d'accompagnement aujourd'hui en dehors des arrêtés de diplôme, d'animer l'évolution des disciplines tant sur le plan régional que national. Elle procède à des inspections conseils des collègues pour les aider à évoluer dans leur carrière. Pour cela, il est essentiel que ses effectifs augmentent, qu'elle soit organisée régionalement ou inter-régionalement. Le SNETAP rappelle que dans l'Enseignement Agricole le délai moyen entre deux inspections est de 16 ans. Pour que cette inspection renouée soit « opérationnelle », elle ne doit plus inspecter les moniteurs des MFR, ni les

enseignants du CNEAP. Elle se doit d'être au service de la défense et de la promotion de la pédagogie spécifique de l'Enseignement Agricole Public ou l'esprit critique chez les élèves et les étudiants soit souligné et la liberté de l'enseignement réaffirmée. L'Inspection doit aussi se préoccuper des conditions d'exercice dans lesquelles les disciplines se déroulent.

### Evaluation des élèves

Les différentes réformes ces dernières années ont modifié ou tenté de modifier les conditions de délivrance des diplômes, notamment en renforçant la part du CCF allant jusqu'à la délivrance du BEPA par cette unique modalité d'évaluation.

Pour le SNETAP FSU le bilan de la mise en œuvre éprouvée du CCF dans l'Enseignement Agricole est accablant et il conteste :

- 1 - la réalisation des sujets d'examen par des enseignants isolés, sans possibilité d'étalonner leurs exigences,
- 2 - l'absence de convocation formelle des élèves qui génère des problèmes de gestion des retards ou d'absence et peut mettre en porte-à-faux l'enseignant comme la vie scolaire; le rôle de chef de centre restant dans l'écrasante majorité des cas dans l'implicite,
- 3 - le décalage des CCF aux vues d'absences éventuelles,
- 4 - la diminution des temps de formation car les CCF se réalisent sur les heures de cours (ils peuvent dans certains cas peser lourdement sur les heures de formation notamment pour des épreuves pratiques ou orales), des enseignants en venant même à prendre sur leurs propres heures de cours au détriment des heures d'autres classes,
- 5 - la surveillance des CCF par un seul enseignant, isolé et ne pouvant pas par exemple accompagner un élève qui se rend aux toilettes,
- 6 - la difficulté à mettre en œuvre les CCF exigeant une évaluation par deux enseignants extérieurs à l'établissement et/ou un professionnel, faute d'une note de service fixant les conditions précises de leur convocations,
- 7 - le report de l'organisation et du coût des examens vers les budgets des établissements,



25 au 28 mai 2011  
26<sup>e</sup> congrès Melle

- 8 - l'absence d'heures affectées à l'organisation des CCF qui sont donc réalisés sur les heures libres bénévolement,
- 9 - l'absence de reconnaissance de la coordination BEPA,
- 10 - la possibilité de choisir les objectifs du référentiel,
- 11 - l'abandon d'une note minimum aux épreuves terminales pour l'obtention de l'examen,
- 12 - la disparition de l'anonymat des candidats et des établissements (ce qui peut induire de l'impartialité ou des problèmes relationnels avec l'élève).
- 13 - l'absence de consignes d'examen formelles consignées dans une note de service à destination des équipes pédagogiques et des élèves, étudiants et apprentis,
- 14 - la tendance des administrations locales à « enterrer » les cas de fraudes,
- 15 - l'isolement des enseignants au moment de noter les copies, aucune harmonisation avec des collègues, aucun repère sur la valeur et le

## MOTION PÉDAGO VIE SCOLAIRE



niveau des sujets, étalonnage des notes en l'absence d'harmonisation entre notateurs,

16 - une tendance à adapter le niveau des épreuves au niveau des élèves,

17 - les dérives constatées dans un certain nombre de MFR en matière d'élaboration de sujet orientés,

18 - le rôle des présidents de jury est de moins en moins visible dans les établissements faute d'une prise en compte de ces fonctions dans leur emploi du temps. Ils doivent bénéficier d'une formation spécifique et un temps de décharge pour assurer leur mission. Celle-ci ne doit pas se substituer au rôle de l'inspection; ils n'ont donc pas à juger le fond des évaluations.

19 - l'absence d'accompagnement des équipes pédagogiques,

20 - un dispositif du contrôle a posteriori qui ne procède plus que par sondage,

21 - la tendance au bachotage des CCF au détriment d'un travail régulier,

22 - des disciplines qui ne font l'objet d'aucun CCF et qui se retrouvent dévaluées aux yeux des classes,

23 - le maintien des élèves dans une situation d'examen (donc de stress) en quasi continue à certaines périodes de la formation (particulièrement avec le Bac Pro 3 ans ou les élèves sont évalués à la fois sur le Bac Pro et le BEPA),

24 - l'ambition des référentiels sans commune mesure avec le niveau des élèves,

Ces différents éléments mettent en évidence le fait que les conditions d'examen ne sont en rien respectées et conduisent au développement de «diplômes maison» avec de forts abus, notamment dans le privé avec une tentation d'afficher des taux de réussite très élevés au détriment d'un enseignement de qualité et d'une vraie professionnalisation.

Ce constat amène le SNETAP FSU à réaffirmer plus que jamais son attachement à son mandat de défense des diplômes nationaux et de refus du CCF, outil de démantèlement et de remise en cause de la reconnaissance des diplômes nationaux, de désorganisation du travail des élèves et des enseignants et de surcharge de travail. Le congrès national du SNETAP FSU se prononce à nouveau pour une déli-

vance de diplômes nationaux par examen final seule évaluation juste et égale. Il condamne l'augmentation de la part de CCF mise en œuvre par le Ministère de l'Agriculture dans le nouveau Bac Pro et demande l'abandon du tout CCF en BEPA et le retour à une véritable filière en deux ans sanctionnée par un véritable diplôme, garant d'une qualification professionnelle de qualité. Il demande que des heures spécifiques soient attribuées à la coordination du BEPA.

Sans remettre en cause la nécessité d'un système de rattrapage, le SNETAP FSU dénonce l'épreuve de contrôle du Baccalauréat Professionnel mise en place lors de la session d'examen 2009 qui n'a pour seul objectif que d'augmenter artificiellement le taux de réussite à l'examen du Bac Pro, profitant avant tout aux MFR et permettant à la DGER de tempérer l'impact de la RVP sur le taux de réussite aux examens.

Cette épreuve de contrôle identique à celle mise en place à l'Éducation Nationale est largement contestée. Alors que l'Éducation Nationale, devant la fronde, avait modifié la structure de cette épreuve à la session 2010, le MAAP était incapable de la corriger. Elle a finalement accepté de réunir un groupe de travail à plusieurs reprises durant l'année scolaire 2010 - 2011 pour modifier cette épreuve. Mais elle s'est refusée à remettre en cause le décret de création qui bloque toute véritable modification et accouche d'un texte qui n'est toujours pas satisfaisant.

Le SNETAP FSU défend la nécessité d'un véritable rattrapage pour tous les examens. Il exige l'annulation du décret n°2009-145 du 10 février 2009 et demande des modalités de rattrapage, semblables à celles en vigueur pour le baccalauréat général dans l'ensemble des diplômes de l'Enseignement Agricole Public :

- où les candidats choisissent de repasser des matières dans lesquelles ils ont échoué,
- où les notes obtenues se substituent à celles des épreuves écrites des mêmes matières (si elles sont plus favorables),
- où l'admission définitive est acquise si le candidat obtient au moins 10 de moyenne sur l'ensemble des épreuves.

## Rénovation de la voie professionnelle

La rénovation de la voie professionnelle en place depuis 2009 a conduit à une diminution drastique de la formation et plus particulièrement des contenus des disciplines professionnelles ce qui est pour le moins paradoxal pour un baccalauréat dit professionnel.

Le baccalauréat professionnel en trois ans, vide de son sens l'objectif premier de professionnalisation permettant, une remédiation, une nouvelle motivation des élèves, une insertion professionnelle reconnue et soulignée par tous les acteurs.

Sans être un élément d'évaluation, on peut retenir comme élément d'analyse que les maîtres de stage soulignent la faible niveau des élèves.

La précipitation de la mise en place de la réforme de la voie professionnelle a entraîné une absence de préparation tant du point de vue de l'élaboration des « enseignements à l'initiative de l'établissement » (EIE) que dans sa mise en œuvre effective. Bien souvent, les EIE ont servi de variables d'ajustement dans l'élaboration des services des enseignants ne permettant pas de construire un enseignement spécifique attractif pour les élèves des établissements agricoles publics.

L'Administration a parfois obligé les équipes pédagogiques à mettre en place le même EIE pour des classes de Bac Professionnel comportant plusieurs sections malgré des objectifs différents.

De plus, cela a permis à l'Administration de mettre en concurrence les enseignants d'un même établissement et aussi de mettre les établissements en concurrence entre eux. Le système met en évidence une stratégie de management qui permet à l'Administration de ne plus être confrontée à un groupe et permet de diviser les personnels. Il s'avère que les EIE relèvent d'un saupoudrage, et mettent en évidence des incohérences, par ailleurs l'Administration est incapable de faire le moindre bilan quant à la mise en place des EIE.

Le congrès de Melle demande à ce que les EIE fassent l'objet d'une note de cadrage plus rigoureuse, ne permettant pas, sous le prétexte de l'autonomie des établissements

de faire tout et n'importe quoi au mépris de la pédagogie, des enseignants, des élèves.

Les EIE demandent aux enseignants de s'improviser rédacteurs de référentiels, entraînant une surcharge de travail, non comprise dans le temps de travail, dans leur champ de compétence, dans leur formation.

Le congrès de Melle demande la transformation des EIE en enseignements pluridisciplinaires où plusieurs enseignants pourraient intervenir sur une plage horaire dédiée avec une dotation horaire affectée.

Le SNETAP FSU souligne l'incohérence de notre Ministère vis-à-vis de la sécurité des élèves lors des séances d'enseignement en les mettant en danger lorsqu'il relève les seuils de dédoublement. Le congrès de Melle tient à réaffirmer notre attachement aux dédoublements à 16 élèves pour les matières techniques tant pour la voie professionnelle que pour la voie technologique et à 8 élèves pour les travaux pratiques renforcés.

Le SNETAP FSU s'inquiète des conséquences des procédures d'affectation au travers de systèmes informatisés imposés pour le recrutement des élèves et étudiants. Les établissements au travers des procédures Affelnet en fin de 3ème et de 2nd ou postbac à l'issue du Bac ne peuvent plus anticiper sur leur recrutement et perdent des élèves pourtant intéressés par nos formations. Le SNETAP demande un vrai service public d'orientation concerté entre les rectorats et les DRAAF / SRFD.

Le congrès de Melle demande le retrait de la note de service de service du 29 septembre 2010 DGER/SDPOFE/SDEDC/N2010-2144, relative aux modalités de prise en charge des dispositifs d'individualisation des parcours de formation des élèves prévus dans le cadre de la réforme du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle.

A propos des mesures d'accompagnement de la réforme du lycée et de la voie professionnelle, celles-ci, écrites dans la précipitation, engageaient les établissements à utiliser des HSE pour rémunérer les dispositifs d'individualisation. Le congrès

de Melle réclament que ces heures soient affectées et intégrées à la Dotation Globale Horaire (DGH).

Pour le SNETAP ce n'est pas un dispositif de saupoudrage d'heure qui garantira la réussite de tous les élèves mais bien le retour à une formation en 4 ans. Il exige le maintien dans tous les établissements de la possibilité pour les élèves qui le souhaitent d'obtenir un Bac Professionnel après un cursus de 4 ans comprenant l'obtention du BEPA à travers un examen terminal. Dans le cas d'un Bac Pro en 3 ans, la coordination du BEPA nécessite des moyens pour couvrir le travail important que représente cette certification.

### Accueil des élèves en situation de handicap

Le droit à l'accès généralisé à l'éducation et la scolarisation pour tout enfant et adolescent est au cœur de la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005<sup>1</sup>. Ce droit engage tous les membres de la communauté éducative. La mise en œuvre de cette loi au sein de l'enseignement agricole public impose un certain nombre d'obligations à l'État, en terme d'aménagement des parcours de scolarisation des élèves et étudiants concernés et d'aménagement des épreuves d'examen.

Les témoignages, les situations locales montrent une extrême diversité des situations qui mettent à mal le principe de l'égalité des chances : difficultés des familles pour obtenir ces aménagements, bénévolat imposé des agents pour assurer le secrétariat de candidats bénéficiant d'aménagement des épreuves, absence de formation des personnels éducatifs pour accompagner les élèves en situation de handicap ...

Le congrès national du SNETAP-FSU exige que le ministère de l'agriculture et les partenaires concernés par la mise en place de cette loi assument chacun et complètement leurs obligations afin de garantir aux élèves et étudiants en situation de handicap la non discrimination et l'égalité républicaine.

Le congrès national mandate également le secrétariat général pour

porter ce dossier au nom du principe constitutionnel de l'égal accès à la culture, à l'éducation de l'ensemble des jeunes.

### Réforme du lycée

Concernant la réforme du lycée, le SNETAP FSU rappelle que les enseignants n'ont pas été formés pour mener à bien des missions de tutorat, d'orientation... comme indiquées dans la note de service du 29 septembre 2010, concernant l'EAP.

Le SNETAP FSU exige une transparence des modalités de rémunération des dispositifs d'individualisation des parcours de formation des élèves prévus dans le cadre de la réforme du lycée et de la rénovation de la voie professionnelle.

Les enseignants refusent de travailler dans l'improvisation et exigent une explication de l'Inspection sur ses attentes et les modalités de mise en œuvre de ces réformes.

Le SNETAP FSU exige une transparence des missions de chaque catégorie de personne dans le cadre des dispositifs d'individualisation des parcours de formation des élèves prévus par la réforme du lycée et la rénovation de la voie professionnelle et cela de manière équitable.

Le SNETAP FSU dénonce la totale opacité quant à l'attribution des HSE (heures supplémentaires effectives) relative à cette note de service, l'absence de bilan objectif de la mise en place de dispositifs tels que le tutorat, les stages passerelles, les stages de remise à niveau, qui ne sont en plus que des effets d'annonce. Il demande l'abrogation de la note de service. Les DGH doivent prendre en compte des dispositifs d'accompagnement de l'élève. Il demande l'affectation de COPSY pour répondre aux questions d'orientation des élèves ou apprentis.

Le SNETAP FSU s'insurge devant la croissance des heures non affectées dans les différents référentiels. Cette procédure entraîne de fait la casse des diplômes nationaux et la mise en concurrence des établissements. Il refuse cette forme d'autonomie pour les établissements.



### Réforme des BTSA

Construits pour certains dans la logique de capitalisation des ECTS (European Credit Transfer System) et dans le cadre européen de la LMD, la réforme des BTSA est aussi une source de crainte et de dénonciations de la part du SNETAP-FSU. Le congrès de Melle dénonce la poursuite de la réforme dans cette logique.

Le SNETAP FSU demande une évaluation de la part de l'administration des BTSA déjà rénovés. Il demande que les heures du M11 soient affectées et ne soient pas à discrétion du chef d'établissement. On peut s'interroger sur le volume horaire conséquent de 174 heures affectées à ce module ne faisant pas l'objet d'évaluation.

Le SNETAP FSU demande le rétablissement des anciennes modalités de l'examen terminal du BTSA.

### Baccalauréat scientifique

## MOTION PÉDAGO VIE SCOLAIRE



À la rentrée 2011, c'est le baccalauréat scientifique qui sera touché par la réforme du lycée. Le congrès de Melle rappelle le mandat du SNETAP-FSU contre les principes qui ont structuré la réforme du lycée (baisse des volumes horaires, autonomie des établissements, individualisation forcée, suppression de l'Histoire Géo en classe de terminale). De plus, le congrès dénonce le projet inique de la DGER de ne pas affecter les heures de groupes à effectifs réduits en classe de 1<sup>ère</sup> en septembre prochain. Cette décision ne permettra pas la mise en application d'une réforme pourtant décidée par l'administration. Ces heures sont essentielles à la mise en œuvre de la pluridisciplinarité, des TPE et de l'individualisation.

Le congrès national mandate le BN pour entamer toutes les procédures même juridiques contre cette décision (de non respect d'un arrêté) afin que dans les plus brefs délais les établissements se voient notifier l'attribution de ces heures.

### Baccalauréat technologique

Le SNETAP FSU dénonce la non rénovation de la voie technologique dans l'Enseignement Agricole à la rentrée 2011 et la stigmatisation de cette formation technologique qui sera la seule non renouvelée. S'il l'on peut se féliciter d'une enquête diffusée nationalement par la DGER afin d'établir un bilan du bac STAV; on peut s'inquiéter devant les réformes actuellement entreprises à l'Éducation Nationale qui conduisent toutes à une réduction de la dimension technologique de cette filière ainsi qu'à une croissance des heures non affectées développant l'autonomie de l'établissement.

Le congrès de Melle mandate le Bureau National afin qu'il crée un groupe de travail spécifique sur ce thème.

Le congrès constate que toutes les réformes (RVP, individualisation des formations, réforme du lycée, des BTS, de la masterisation) ne servent qu'à réduire le coût de l'enseignement. Avec le Bac Pro en trois ans par exemple, c'est une année d'enseignement qui disparaît, il y a donc moins de contenus, moins de connaissances tant dans l'enseignement technique que général. C'est la qualité de l'enseignement public qui est remis en cause.

Ces réformes sont déstructurantes pour les enseignants, dont les pratiques pédagogiques sont sans cesse modifiées par des notes de service qui suppriment en permanence tous leurs points de repères. De plus ces réformes en font de simples animateurs qui guident les élèves dans leurs recherches dans le cadre de l'individualisation. Elles engendrent de fait un stress, un mal être au travail et cela sans aucun bénéfice pour les élèves ou apprenants.

Le SNETAP FSU combat la mise en place des réformes du lycée, de la voie professionnelle, du BTS et considère que ces réformes ne sont qu'un prétexte pour supprimer des ETP, annualiser le temps de travail des personnels et à augmenter leur temps de travail.

### Système national d'appui

Le SNETAP FSU constate que le pilotage du système national d'appui à l'Enseignement agricole n'a pas été adapté comme nous l'avions demandé en 2009 pour améliorer la concertation et la complémentarité entre les différents opérateurs.

De plus les restructurations des entités en charge de l'appui au système éducatif (Formation continue, Recherche en Éducation et Ingénierie pédagogique) se poursuivent « masquées », sans même que les agents puissent en connaître les perspectives et les objectifs réels, ce qui met en concurrence et même en péril ces entités (équipes, départements d'enseignement et de recherche, centres de formation...).

De même les missions d'appui, de formation et de recherche en éducation sont menacées sous la double pression des pôles d'agronomie auxquels elles sont rattachées et des exigences de l'AERES. Les pôles d'agronomie pèsent sur les orientations et emplois des entités « orientées éducation » parce que leurs logiques diffèrent tant du point de vue des modalités d'action que des orientations stratégiques. Quant à l'AERES, elle renforce l'approche « recherche » en ne reconnaissant comme légitimes que les seules publications de rang « A », ce qui exclut les publications à caractère pédagogique ou méthodologique à destination des équipes d'éta-

blissement, et elle ne prend pas en considération les besoins d'appui à l'enseignement technique agricole et la diversité des missions de l'Enseignement supérieur agricole fixées par le Code rural Article L 812-1 (Loi n° 99-574 du 9 juillet 1999 art. 127 Journal Officiel du 10 juillet 1999, modifié par Ordonnance n°2009-1534 du 10 décembre 2009 - art. 1.

Enfin la présence au sein des structures d'appui de formations initiales ou continues, d'une exploitation ou d'un atelier technologique enrichit leurs pratiques et leur pertinence.

En conséquence le SNETAP FSU exige :

- la reconnaissance des diverses missions d'appui au système éducatif,
- la mise en place d'une coordination nationale du système d'appui pour organiser de manière transparente et cohérente la complémentarité entre les entités et entre les différentes formes d'appui, formation, recherche, ingénierie et création de ressources pédagogiques de manière à répondre efficacement aux besoins de formation, d'expertise et d'accompagnement des établissements de formation,
- un vrai débat autour de la mise en œuvre des pistes avancées par les Assises de l'enseignement agricole et pour anticiper les profonds bouleversements qui affectent le fonctionnement pédagogique et éducatif des établissements...
- l'organisation périodique de Journées nationales pour valoriser et confronter les résultats des travaux réalisés dans le cadre du système national d'appui,
- la mise en place, chaque fois que possible de formations longues, d'exploitations ou d'ateliers technologiques en lien direct avec les structures en charge de l'appui à l'enseignement agricole,
- le maintien de l'ensemble des composantes actuelles de la Bergerie Nationale dans la même structure pour préserver l'unicité du site de Rambouillet,
- une étude sur les conséquences des différentes réformes en terme de santé et de sécurité au travail



suite à l'obligation de l'employeur du maintien du bien être et de la santé du salarié

### L'introduction du numérique dans les taches des enseignants

En septembre 2010, l'Éducation Nationale a modifié la circulaire du 3 mai 1961 sur le cahier de texte, en introduisant l'utilisation du cahier de texte numérique et en officialisant l'accès aux familles via internet. Il est rendu obligatoire à la rentrée 2011 à l'Éducation Nationale. Dans l'enseignement agricole, une mise en œuvre à la rentrée 2012 est probable.

Or toutes les familles ne disposent pas d'internet dans leur foyer. Il y a donc un problème d'égalité de traitement de l'ensemble des élèves.

Cette nouvelle disposition pose de nombreuses questions quant à ses finalités, notamment celle du contrôle du travail des enseignants. Ces derniers pourraient être remis en cause dans leurs pratiques par les parents et perdre leur autonomie pédagogique.

L'argument tendant à dire que cela donnera aux élèves absents un accès aux devoirs est sans doute un prétexte.

Dans la même démarche, il est demandé aux enseignants de rentrer les notes de leurs élèves sur un logiciel informatique lui aussi accessible aux familles. Là encore de nombreuses questions se posent. Cette information instantanée peut nier le rôle formateur des évaluations et modifier la relation avec les familles, établie par le bulletin de notes. Cet échange numérique avec la famille enlève à l'élève son rôle de lien entre l'institution et les parents. Les enseignants doivent les notes, partie intégrante de la formation, en premier lieu aux élèves. De plus les notions de confidentialité, de séparation vie publique/vie privée disparaissent. Cette fuite en avant vers une transparence factice par l'intermédiaire du numérique renforce la fracture et les inégalités pour les élèves qui n'ont pas accès à ces moyens nouveaux.

Face à ces questions, le congrès de Melle mandate le Bureau National pour mettre en place un groupe

de travail sur l'impact du numérique dans le métier d'enseignant et ainsi affiner l'analyse et permettre au SNETAP de se doter d'un mandat fort sur cette question.

### Compétences et livret de compétence

L'évolution des notions de connaissance vers les notions de compétence est récente mais elle porte déjà ses fruits au travers notamment de la restructuration des référentiels, les réformes en cours ou encore les nouvelles modalités d'évaluation.

Pour l'Éducation Nationale « une compétence est toujours une combinaison de connaissances, de capacités à mettre en œuvre ces connaissances et d'attitudes, ... c'est-à-dire de dispositions d'esprit nécessaires à cette mise en œuvre ».

Là aussi bon nombre de questions se posent sur le concept même, sa mise en œuvre et son évaluation. A travers la mise en place de l'évaluation par compétences et du livret de compétences, l'administration crée un outil d'évaluation de la réussite du système éducatif harmonisé avec le reste de l'Europe. Au delà du fond, la forme de ce livret pose de nombreux problèmes et notamment celui du fichage des élèves et de l'utilisation future de ces fichiers. Dans la lignée du mouvement « pas de 0 de conduite pour les 0 - 3 ans » et de la dénonciation du fichier « base élève », le SNETAP refuse de participer à ce fichage généralisé.

La notion de compétence gomme tout le processus d'apprentissage et d'acquisition des savoirs et des savoir-faire pour ne garder que la finalité jugée essentielle : l'évaluation du savoir agir par un système binaire (acquis/non acquis) de compétences. C'est une simplification dangereuse et cette notion porte une idéologie managériale de la pédagogie.

De plus une compétence n'est jamais totalement et définitivement acquise comme elle n'est jamais totalement absente. De même cette évaluation binaire met l'accent sur les incompétences (non-acquis). Elle est donc très négative. Où est l'intérêt de l'élève dans tout cela ?

Le livret de compétences, comme le CCF, rend l'enseignant juge et partie.

Ajoutons que l'introduction du livret de compétences et de tous ces nouveaux outils numériques représente un risque d'externalisation des missions d'enseignement et est un marché très alléchant pour les concepteurs privés de ces logiciels.

Une fois de plus, comme à travers toutes les réformes que nous subissons actuellement, l'enseignant est dépossédé de son métier, dont il ne comprend plus le sens. La mise en place d'un enseignement public au rabais modifie en profondeur les missions d'enseignement et d'éducation au profit d'une gestion par les chiffres et les résultats, d'une gestion purement économique et politique. Ainsi l'enseignement public perdra son attrait et ouvrira grand les portes du marché de l'éducation au privé.

Le congrès de Melle mandate le Bureau National pour mettre en place un groupe de travail sur cette question du livret de compétence numérique et solliciter les témoignages de chercheurs en sciences de l'éducation et de mouvements pédagogiques.

De même le congrès de Melle réclame la mise en place au sein du secteur pédagogie du SNETAP-FSU, d'un groupe de travail spécifique sur les 4e, 3e afin de déterminer le contenu pédagogique pour ces classes les premières touchées par la mise en œuvre des livrets de compétence. Ce groupe sera chargé ensuite d'exiger de la DGER la refonte complète des programmes pour ces classes essentielles pour l'EAP.

### Transport des élèves

Le SNETAP FSU rappelle que ni les élèves ni les enseignants ne doivent être les victimes d'une bataille juridique entre d'un côté les Conseils Régionaux et de l'autre l'État concernant la mission de transport pour les activités pédagogiques.

Il demande au Bureau National de se saisir de ce sujet afin de porter devant l'Association des Régions de France (ARF) et les Conseils Régionaux, les difficultés qu'ont entraîné, entraînent et entraîneront la suppression de cette mission. Il réclame le maintien de cette mission.



25 au 28 mai 2011  
26<sup>e</sup> congrès Melle

### Vie scolaire

Le SNETAP FSU réaffirme à nouveau le rôle éducatif et préventif de la Vie Scolaire et rappelle que les CPE ne font pas partie de l'équipe de direction.

Les personnels de Vie scolaire refusent de jouer le rôle de maintien de l'ordre dans lequel on cherche à les cantonner.

Les dotations insuffisantes de CPE, d'AE, de TEPETA, le manque d'infirmières, médecins scolaires, assistantes sociales, et l'absence de CoPsy pèsent sur les difficultés d'accompagnement des élèves, souvent internes.

A l'occasion de la mise en place pour la 1ère année de la matisation pour les CPE, le SNETAP FSU rappelle son mandat d'une demande de formation des CPE à l'ENFA au sein des stagiaires de l'enseignement (contrairement à ce que propose AgroSup Dijon - maître d'œuvre de la formation - qui souhaitait davantage de formation à Dijon avec les proviseurs).

## MOTION PÉDAGO VIE SCOLAIRE



Résultats vote des  
motions Congrès Melle  
28 juin 2011

Motion Pédagogie  
et Vie scolaire :  
unanimité (124 votants)



Il exige à nouveau une formation des AE dès leur entrée en fonction.

Le SNETAP FSU refuse la généralisation du dispositif expérimental CLAIR («collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite») qui prévoit entre autre la création d'un poste de préfet des études au sein des établissements, une modification des rythmes scolaires, annualisation du temps de travail ds enseignants et un recrutement des personnels par le directeur d'établissements.

Le SNETAP FSU demande la mise en place dans chaque DRAAF d'un chargé de vie scolaire et de moyens suffisants pour son action.

### Rythmes scolaires

La question des rythmes scolaires laisse apparaître un nombre important de questions : quelle adaptation journalière, hebdomadaire et annuelle ? Quel zonage des vacances ? Quelles adaptations saisonnières ? Quelle gestion du mercredi après midi ? Quelle adaptations des structures de l'établissement (self, gymnase ...) ? ...

Le congrès de Melle demande au bureau national de lancer un groupe de travail sur ces problématiques et une enquête auprès des enseignants, des familles et des élèves.

### Secourisme

Le SNETAP FSU dénonce depuis des mois la régression des programmes, en matière de formation à la sécurité au travail et à l'hygiène et la sécurité, notamment en raison de la rénovation de la voie professionnelle

La baisse des horaires et du taux d'encadrement des pratiques encadrées ainsi que la relégation du SST (Sauveteur Secouriste au Travail) en formations optionnelles à l'initiative des établissements, lors de la rénovation de la voie professionnelle, ont démontré le refus obstiné du Ministère de l'Agriculture à traiter de la prévention des risques professionnels en agriculture dans le cadre des référentiels.

Lors de la réunion du CNEA du 3 février 2011, une très large majorité de représentants est intervenue pour réclamer l'intégration des

heures de formation pratique sur les aspects d'hygiène et sécurité dans les référentiels des nouveaux Bac Pro. Une quasi unanimité qui a obligé la DGER à modifier au cours de la séance le texte des arrêtés présentés pour avis au CNEA.

Mais les modifications accordées ne sont pas à la hauteur des enjeux des attentes des familles et des personnels : l'obligation du PSC 1 (prévention et aux secours civiques de niveau 1) n'est pas suffisant au regard des demandes sur la sécurité au travail, l'hygiène et la sécurité et les gestes et postures.

Le Congrès National exige que chacun des élèves de l'enseignement agricole public bénéficie d'une véritable formation au secou-

risme et de la délivrance du SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) en 12 heures, ainsi que les recyclages annuels en 4 heures, de formation modulaire préconisées pour généraliser un dispositif pédagogique assurant les apprentissages en sécurité des gestes professionnels, ainsi que pour la formation et la validation du SST.

Le SNETAP FSU exige le MAPRAAT assure également une formation des personnels de l'Enseignement Agricole au SST au sein des établissements et la constitution et l'accompagnement d'équipes de formateurs SST (enseignants et non enseignants) capables de délivrer ce diplôme (avec l'appui de la MSA notamment).





# Motion Mixage

## Positionnement sur les mixages des publics et les parcours mixés

Le mixage des publics et les parcours mixés sont un des fers de lance de la DGER et du MAAPRAT dans leur entreprise de destruction du service public de formation initiale scolaire, de transfert de ses responsabilités aux collectivités territoriales et de privatisation de l'école et des formations. On constate que le mixage soit encouragée par certains Conseils Régionaux qui comme l'État n'ont d'autre souci que l'économie substantielle réalisée à partir de cette opération et qui se préoccupent très peu de la faisabilité pédagogique du mixage.

### Définitions

Le mixage des publics correspond au regroupement dans une même classe « d'apprenants » de statuts différents – élèves apprentis ; étudiants / stagiaires ; apprentis stagiaires.

Les parcours mixés correspondent à l'organisation de formations sous différents statuts pour un même « apprenants » dans des sites ou centres aux statuts différents (lycées/ CFA ; lycée public/lycée privé)

Exemple : sur une filière Bac Pro la seconde professionnelle sous un statut élève par exemple et la 1<sup>ère</sup> et terminale sous statut d'apprentis...

## Ce qu'en disent les collègues !

L'individualisation présentée par la DGER comme un symbole de l'innovation conduit à organiser des formations pouvant prendre différentes formes. Le relevé des témoignages des collègues fait apparaître que :

Le regroupement de deux sections dans une même classe et à fortiori de trois sections posent de réelles difficultés en raison des métiers très distincts préparés. Ces problèmes se révèlent essentiellement dans les cours de disciplines générales.

Les groupes mixés conduisent à distinguer davantage les savoirs et les savoirs et exigent donc des préparations plus importantes non prises en compte notamment dans les mixages élèves / apprentis.

La diversité des publics nuit quelque fois à la cohésion du groupe et peut dans certaines situations nuire « aux apprenants ».

La plus grande diversité des publics ainsi regroupés nécessite de développer des compétences pluridisciplinaires dont ne disposent pas les enseignants. Il en découle un mal être que la quasi absence de formation d'accompagnement accroît.

La simplification administrative engendre des pratiques de réunions communes aux différents statuts des « apprenants » et notamment de conseil de classe. Or, dans cette situation les règles sont bafouées par la présence de personnes qui n'ont rien à y faire par exemple d'un maître d'apprentissage dans un conseil de classe.

Le calendrier de la formation professionnelle initiale scolaire et les rythmes de l'apprentissage posent un réel souci pour la construction et la gestion du ruban pédagogique. Cela induit une forte flexibilité du temps de

travail des seuls élèves et enseignants (le code du travail prenant le pas sur le code de l'éducation).

## Pourquoi le mixage ?

De nombreuses remarques sont faites sur les conditions ayant abouti à la mise en œuvre des mixages de public ou de parcours mixés. L'administration et les Régions imposent ces pratiques par :

- une pression inadmissible des Régions pour des mixages apprentis/élèves auprès des établissements avec des répercussions en cascade sur les équipes et les collègues.
- des transformations contraintes de formations en sections ensuite regroupées en classe au prétexte d'une offre de formation préservée,
- des formations rares que l'administration considère comme fragiles qui conduisent les autorités à pousser à des mixages.

L'intérêt pédagogique de ces pratiques est réellement remis en cause et confirmé par un rapport de l'inspection de l'enseignement agricole. D'ailleurs les promoteurs de ces pratiques et les décideurs ne peuvent que très rarement s'appuyer sur de réels arguments pédagogiques.

## Mandat

Le congrès du SNETAP-FSU appelle les collègues à faire barrage et à la plus grande des vigilances sur le mixage des publics et les parcours mixés. Il leurs demande de signaler à tous les niveaux du SNETAP-FSU les éventuels pressions ou chantages susceptibles de s'exercer pour mettre en œuvre ces types d'individualisation.

Résultats vote des motions Congrès Melle 28 juin 2011

Motion Mixité :  
unanimité

# Motion Politique Scolaire & Laïcité

## Le contexte politique, social, économique, international, européen et national

Sitôt les dettes des banques renflouées par les Etats au lendemain du crack boursier, les agences de notation ont mis à l'index de très nombreux pays européens fortement endettés tels la Grèce, le Portugal, l'Irlande ... Et afin de ne pas nuire à la politique de « l'euro fort » propice à la spéculation, la commission européenne appuyée ce sens par le couple Merkel et Sarkozy, tente d'instaurer « un Pacte de stabilité » qui se traduira dans chacun des Etats membres par l'inscription dans les Constitutions respectives, de la limitation des déficits publics à 3% du PIB. Outre la remise en cause du principe de libre administration des pays membres, il en découlera une politique d'austérité accrue pour les peuples européens avec pour principal effet le démantèlement tant des acquis sociaux (ceux-ci étant comptabilisés dans les déficits publics), que des services publics...

### Mandat : Le congrès du Snetap-FSU demande l'abandon du projet de réforme constitutionnelle

C'est au nom de ces orientations que les services publics subissent déjà de profondes restructurations avec notamment leur ouverture à la concurrence, ultime étape avant leur privatisation. Ce sont ces transformations qui se sont opérées à la Poste, à Pôle emploi, à l'hôpital, dans les universités et dans le premier degré avec les EPEP (établissement public d'enseignement primaire). Pour de nombreux établissements publics c'est l'impossibilité de contracter un emprunt quelles-qu'en soient les conditions (pour ne pas augmenter la dette publique), ce qui favorise pour les

opérations immobilières les partenariats public-privé qui ont pour seul avantage d'enrichir les grands groupes privés de BTP au détriment de ces établissements pour qui ce montage coûte toujours plus cher. Pour les lycées, une seconde étape de la déconcentration est prévue avec le renforcement de l'autonomie des établissements... Ces évolutions ne sont pas sans provoquer des réactions, tels les forums mondiaux, les actions même timides de la CES, les importants mouvements sociaux exprimés dans plusieurs pays européens de l'autisme dernier. Cependant, les initiatives pourtant diversifiées dans leur modalité n'ont pour le moment pas permis d'infléchir ces orientations ultra-libérales. Quant à la France, le mouvement social semble pour le moment dans l'attente des présidentielles de 2012. Le congrès du Snetap-FSU pense au contraire que le mouvement social doit s'exprimer et s'inviter dans la campagne des présidentielles en posant très clairement aux candidats, les questions qui le préoccupent : Quelle fiscalité entendent ils mettre en place ? Pour quelles redistributions et quelles solidarités ? Dans ce cadre, quelle place donnée au service public pour répondre aux besoins de la population et avec quels moyens ?

Le Snetap-FSU avec sa fédération la FSU, s'est investi dans les Etats généraux pour les services publics dont le dernier rassemblement s'est tenu à Orly les 29 et 30 janvier 2011. Ils entendent par leur engagement dans cette initiative rassemblant de très nombreuses organisations associatives syndicales et politiques, créer les conditions d'une alternative à l'actuel démantèlement des services publics. Ils ont pu démontrer notamment les solidarités que les services publics garantissent et l'alternative à la

marchandisation des biens communs qu'ils apportent.

**Mandat : Le 26<sup>e</sup> congrès donne mandat au Snetap-FSU de poursuivre son investissement dans cette démarche et appelle tous les militants à participer aux nouvelles initiatives et notamment à la rencontre nationale des élu-e-s de collectivités qui innovent pour les services publics, rassemblement à l'initiative des « Etats généraux des services publics » le 11 juin à Bagnoux.**

## Les crises agricoles et la financiarisation de l'agriculture

La crise alimentaire de 2008 et l'actuelle commencée en 2010 et se poursuivant en 2011 sont, pour partie, à l'origine des révolutions et mouvements pour la démocratie dans le Maghreb et plus largement dans les pays arabes. La flambée des cours des produits alimentaires de base en atteste (4 à 6% sur le beurre, 10 à 20% sur le café, 15 à 20% sur la farine et de 5 à 10% sur les pâtes ...) elle fait suite aux spéculations mondiales sur les produits alimentaires et à l'absence de régulations voire à leur disparition là où elles avaient pu être mises en place. De même, les milliards d'euros investis par les spéculateurs conduisent à faire main basse sur les terres agricoles dans notre pays et dans le monde et à écarter ou chasser des paysans de leur terre. L'accès à la terre des jeunes que nous formons, est devenu un pari impossible pour le plus grand nombre d'entre-eux. Parallèlement, le « modèle agricole » dominant très « énergivore » est peu respectueux de notre environnement sans pour autant répondre aux attentes alimentaires des peuples. Des alternatives sont possibles mais demandent à dépasser le stade des

slogans entretenus par les tenants de « l'agrobusiness » tel que « l'agriculture raisonnée » ou encore « la sécurité alimentaire ». Le concept d'une « agriculture solidaire » semble mieux approprié pour répondre aux défis alimentaires, environnementaux et mondiaux. Afin de répondre à la nécessité de satisfaire aux besoins alimentaires planétaires de 9 milliards d'individus en respectant notre environnement commun, une agriculture confiée à des paysans sera plus efficace pour répondre à ces objectifs qu'une agriculture laissée aux « Traders » s'exerçant sur les marchés à terme. Le Snetap-FSU a produit, ces dernières années, des analyses de l'agriculture et a exprimé des orientations, en portant notamment la question du refus des OGM lors du congrès de la FSU. Sans la logique des prédateurs, chaque région du monde pourrait être en autosuffisance alimentaire dès maintenant est en mesure d'enrayer la faim qui touche près d'1 milliard d'êtres humains. En outre, il faut rappeler que 42% des aliments sont détruits sans être consommés. Il convient donc de poursuivre et d'élargir cette réflexion afin de définir avec d'autres les attentes et les objectifs citoyens pour une autre agriculture. Ces réflexions devant permettre au Snetap-FSU d'argumenter sur la définition des contenus de formation à enseigner.

**Mandat : En ce sens le 26<sup>e</sup> congrès réuni à Melle décide de réunir à l'automne prochain une journée sur « quelle agriculture demain et pour quels objectifs communs ? »**

## L'éducation et l'enseignement agricole

Les contre-réformes du gouvernement n'ont pas d'autre objectif que le désengagement éducatif de l'Etat. Elles se fondent sur le dogme de la suppression des emplois publics, de la transformation des emplois en crédit, étapes incontournables d'un processus qui ambitionne à terme l'externalisation de la mission de formation. Si cette politique devait se poursuivre, concernant l'éducation, il ne resterait sous la pleine responsabilité de l'Etat que ses obligations de délivrance des diplômes. L'administration du MAA-PRAT concentre depuis 2002 son

action sur la façon de faire fonctionner un système éducatif dans le cadre d'un désengagement financier de l'Etat. C'est pourquoi l'EA est engagé dans une succession de réformes pseudo-pédagogiques et structurelles : la transformation de classes en sections, la déconcentration, la refonte des grilles horaires, les révisions de diplômes, les réformes de la voie professionnelle et du lycée en cours, la seconde étape de la déconcentration auxquelles s'ajoutent l'acte III de la décentralisation.

### La réforme de la voie professionnelle : conséquences et suites à leurs donner

Cette réforme a fait l'objet d'un examen particulièrement attentif lors de notre 25<sup>e</sup> congrès et nombres des analyses que nous avons pu y faire tendent à se vérifier hélas dans les faits. Ainsi, les collègues constatent aujourd'hui un recrutement plus important d'élèves dans les secondes professionnelles ainsi qu'un transfert d'effectifs de la Seconde Générale et Technologique. Les élèves non admis en seconde sont dirigés vers l'apprentissage ou les MFR. En outre, elle fragilise la filière technologique la mieux à même à faire réussir les élèves dans les formations post-baccalauréats.

A côté de la filière en 3 ans, le congrès exige le retour d'une filière en 4 ans préparant à un véritable BEPA.

« L'organisation des formations en parcours » – et notamment de la formation professionnelle – s'articule autour du « mixage de public » et / ou de « parcours mixés ». Dans le premier de ces dispositifs, les décideurs – Etats et Régions - souhaitent regrouper dans un même groupe classe des « apprenants » aux statuts différents relevant de la formation initiale scolaire, de la formation initiale par apprentissage ou de la formation professionnelle continue. Dans le second, ils organisent la formation dans plusieurs centres ou établissements aux statuts différents imposant ainsi aux « apprenants » une évolution de leur propre statut ou du statut de la structure de formation - élèves et apprentis et/ou public et privé – Le décret EPL du 17 février 2011 ouvre de nouvelles perspectives en ce sens :

le principe de l'expérimentation qui permet pour une durée de cinq ans, de déroger à la réglementation et donc de permettre ces mixages de publics et ou parcours de formation sans se voir opposer de contrainte réglementaire...

l'élargissement du conventionnement des EPL qui ouvre désormais la perspective de mutualisation de formations avec des établissements privés.

le conseil de l'éducation et de la formation qui de par ses attributions relatives à l'autonomie pédagogique de l'EPL et de sa composition – 2/3 de ses membres sont de droits ou désignés pour 1/3 d'élus - peut imposer l'organisation des formations sur l'EPL.

**Mandat :** En l'attente des suites données au recours déposé par le SNETAP auprès du conseil d'Etat, le congrès décide que sera organisée à la rentrée prochaine, une information spécifique sur les risques inhérents à l'application de ce décret à l'adresse des sections d'établissement SNETAP et plus particulièrement des candidats SNETAP à la représentation des personnels dans les instances des établissements. Cette information sera faite lors d'un CSR de rentrée ou encore d'un stage de formation spécifique à l'initiative de chacun des secrétariats régionaux.

### Une nouvelle étape de déconcentration en cours

Le Pacte renouvelé pour l'enseignement agricole et sa déclinaison dans la loi de modernisation de l'agriculture de juillet 2010 s'inscrit dans la continuité d'orientations responsables du désarroi déjà exprimé par les personnels et que le Ministre B. Le Maire avait perçu à sa prise de fonction. Ainsi, les mesures 14, 23, 50, 51 relatives à la simplification du fonctionnement administratif, à la mise en place d'un dialogue de gestion entre le DRAAF et l'EPL-FEPPA, à la création d'un conseil de l'éducation et de la formation et à l'expérimentation pédagogique, ont ceci de commun, qu'elles concentrent la construction des orientations de l'EPL-FEPPA sur le chef d'établissement. En effet, le dialogue de gestion de la mesure 23, s'effectuera non avec les conseils de l'établissement mais entre son chef et l'autorité académique à l'image de la consultation préalable



à la parution des notes de service relatives au mouvement des personnels ou encore de la définition des enveloppes de crédits nécessaires à la mise en place des options... Le conseil de l'éducation et de la formation de par sa composition, renforce le pouvoir du seul directeur de l'EPL-FEPPA au détriment de l'autonomie pédagogique de chacun des centres constitutifs -cf (L 811-8 du code rural)1- exprimée par les conseils intérieurs, de perfectionnement, de centre et d'exploitation -cf (R811-31 du code rural)2-. Enfin, la volonté de confier à terme la décision du recrutement des enseignants au seul chef d'établissement empêchera toute expression de l'autonomie pédagogique.

**Mandat :** Parce que l'autonomie pédagogique reconnue aux équipes et aux enseignants est gage de leur indépendance et de nature à garantir la liberté de jugement et de conscience, le congrès du Snetap-FSU invite l'ensemble des personnels à faire respecter l'autonomie pédagogique de chacun des

## MOTION PSL



centres de leur établissement et à limiter les attributions du conseil de l'éducation et de la formation au seul cadre prévu par la loi...

### Fusions restructurations dans le technique et dans le supérieur.

L'assouplissement des contraintes juridiques de structuration des EPLEFPA ainsi que la fusion d'établissements de l'enseignement supérieur en grands établissements de l'enseignement supérieur n'ont pas d'autre objectif que de faire des économies de postes budgétaires et de réduire la voilure du service public avec comme corollaire une aggravation des conditions de travail des personnels.

Dans le technique, s'appuyant sur la Loi de Modernisation de l'Agriculture, le Ministre impose dorénavant aux EPLEFPA de disposer au moins d'un lycée (LEGTPA LEGTA ou LPA) siège de l'EPLEFPA, d'un CFA ou CFPPA et d'une exploitation ou atelier technologique. Cette disposition de la LMA prévue dans la mesure 18 du Pacte renouvelé a pour effet de relancer le processus de fusion et de restructuration des EPL dans le but de réduire encore un peu plus l'influence du service public. En outre, elle n'est pas le seul outil à disposition des autorités académiques, en effet, les mises sous tutelle unique sont une autre voie pour la fusion d'EPL.

#### Motion : CEZ de Rambouillet

Le CEZ de Rambouillet est sous la menace d'un démantèlement particulièrement inacceptable pour les personnels de l'enseignement agricole public. Cela traduit l'absence d'ambition pédagogique de la DGER et le peu de cas fait aux formations initiales par apprentissage et pour adulte ainsi qu'au système national d'appui à l'enseignement technique agricole public dans toutes ses modalités : formation continue, ingénierie pédagogique, recherche action, création de ressources pédagogiques. Le congrès du Snetap-FSU condamne les choix opérés par le MAAPRAT et assure les personnels de son soutien tant dans le projet dans lequel ils s'impliquent que dans la résistance qu'ils opposent. Votée à l'unanimité du congrès

Dans le supérieur, le regroupement des établissements a aussi pour

objectif de regrouper des cursus et de modifier les pratiques pédagogiques, comme par exemple l'augmentation des effectifs d'étudiants en cours magistraux, voir en groupes de TD/TP, pour permettre de faire des économies de moyens. Il a aussi pour conséquence d'uniformiser les cursus et pratiques pédagogiques et de supprimer les spécificités pertinentes de certaines formations. De surcroît le projet de déménagement à Saclay d'AgroParisTech est source pour les personnels de grandes inquiétudes pour leur avenir et leur futures conditions de vie avec le risque pour beaucoup d'entre eux de grandes difficultés pour se rendre sur leur futur lieu de travail. Au delà de ce cas extrême, les regroupements d'établissements ont été pour beaucoup de personnels, enseignants et administratifs, des facteurs de déstabilisation de leur identité de leur pratique professionnelle.

#### Motion : Motion de soutien du congrès aux personnels de Lapalisse

Le Congrès du Snetap-FSU salue le combat et la résistance des collègues du site de Lapalisse qui ont permis le maintien du site. Il leur réaffirme son soutien plein et entier. Le congrès dénonce la façon dont est géré le redémarrage de cet établissement et l'impossibilité dans laquelle est mis l'établissement de fonctionner. Si rien n'est fait la rentrée se fera dans de très mauvaises conditions. Le congrès exige de l'administration et du Conseil Régional :

- le rétablissement d'une structure lycée pour l'établissement avec création d'un poste de Proviseur du Lycée de Lapalisse, Directeur Adjoint de l'EPL du Bourbonnais afin de rétablir la confiance et l'autonomie pédagogique de l'établissement, condition nécessaire à la prise en compte et la poursuite du projet (maintien et développement de la filière service sur le site) demandé par la DGER

- le rétablissement de tous les postes qui ont été supprimés : infirmière, CPE, 1/2 poste d'économie, le rétablissement à 100% du poste d'ESC, 1/2 poste de biologie-écologie, 1 poste de TOS.

L'intervention de l'inspection générale avant la fin juin, comme s'y est engagée la DGER lors de

l'audience du 10 mai 2011.

Le congrès du Snetap-FSU souligne que la résistance dont ont fait preuve les personnels de Lapalisse et la bataille remportée avec l'appui du Snetap-FSU sont à considérer comme un encouragement donné à l'ensemble des personnels des établissements en lutte contre les projets de fusion notamment ceux, Airion, Château-Salins, Courcelle-Chaussy, Moissac et Montauban et Ribécourt.

### PPREAP, CPRDF deux occasions manquées !

Partant des principes définis par le 13<sup>e</sup> alinéa du préambule de la Constitution<sup>3</sup> selon lequel « (...) L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat » et de l'article L 811-1 du code du rural<sup>4</sup> qui dispose en son dernier alinéa que « L'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires (...) sont dispensés dans le respect des principes de laïcité, de liberté de conscience et d'égal accès de tous au service public », aucune formation ou filière de formation ne peut être absente du service public. C'est pourquoi il est inadmissible que les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> de l'EAP puissent être considérées par les autorités académiques comme « des variables d'ajustement » et ainsi priver les parents de la liberté de choix d'inscrire leur enfant dans le service public. Il en est de même des filières « services » qui ne peuvent être considérées comme la chasse gardée de l'enseignement privé.

La mesure 15 du Pacte renouvelé prévoit de construire dans chaque Région, un plan pluriannuel régional pour l'enseignement agricole public déclinaison du schéma national des formations. A ce jour, les dispositions réglementaires correspondant à l'application de cette mesure, ne sont toujours pas connues. Le congrès du SNETAP condamne l'absence de volonté de l'administration à la mettre en œuvre. L'absence de ce plan est particulièrement préjudiciable à l'EAP dans la mesure où l'Etat est censé signer avec les Régions, les contrats de plan régional des formations professionnelles (CPRDFP). Le congrès du Snetap-FSU réaffirme sa détermination à ce que chaque



Région dispose d'un PPREAP seul à même à redonner une priorité au service public d'enseignement agricole.

La loi 2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie a remplacé le PRDF par le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDF). Elle révèle aujourd'hui alors que les premiers projets finalisés de CPRDF ont été présentés dans des CESER et des CAEN, la volonté du gouvernement de développer l'apprentissage pour accompagner son désengagement éducatif notamment dans la formation professionnelle initiale. Cette orientation renvoie les jeunes exclus des baccalauréats professionnels en 3 ans vers des CAP préparés par la voie de l'apprentissage. Un recours généralisé à l'apprentissage crée une brèche dans l'égalité des chances par le filtre que constituent la signature du contrat et les discriminations inhérentes au monde du travail. Le Snetap-FSU regrette aussi les positions prises par les exécutifs régionaux qui s'appêtent à signer avec les représentants de l'Etat de tels CPRDF. En effet leurs contenus sont contradictoires avec les positions prises par certain d'entre-eux contre la réforme du bac pro en 3 ans exclusifs.

**Acte III de la décentralisation**

Par un communiqué de presse s'adressant aux candidats à la présidentielle, l'ARF déclare : « Il faut créer un véritable service public régional de l'orientation, de la formation et de l'emploi. Ce qui signifie concrètement le transfert de la compétence «orientation», aujourd'hui atomisée et la maîtrise de la carte des formations techniques et professionnelles, y compris l'enseignement agricole ». En outre, elle précise : « S'agissant des lycées professionnels de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, compte tenu de leur importance en terme de développement économique, un transfert complet de compétence, portant sur la complémentarité entre formation traditionnelle et formation alternée, sera mis en œuvre ». L'étape n°2 de la décentralisation a mis en évidence une accentuation progressive des inégalités entre les régions d'accès

aux formations professionnelles et de rémunération des ATS. Le congrès du Snetap-FSU rappelle son attachement indéfectible à un grand service public national d'instruction et de formation et précise qu'il n'est pas demandeur d'une « vente à la découpe » des lycées agricoles. Il exige qu'un bilan soit fait à partir des deux premières tranches de décentralisation.

**Mandat : Le congrès du Snetap-FSU condamne cette volonté des Régions à devenir des acteurs pédagogiques des lycées. Il décide :**

- d'interpeller les candidats à la présidentielle pour exprimer son profond désaccord avec cette position des exécutifs régionaux. Toutes les réponses feront l'objet d'une publication dans le bulletin ; mandate l'ensemble des secrétaires régionaux pour interpeller les présidents de Région.

**La laïcité : un combat de tous les instants**

**Une conception condamnable de la laïcité de la part du gouvernement**

Les interprétations successives de la laïcité faites notamment par le président de la République, doivent conduire les organisations fidèles à cette valeur, à adapter leurs mandats d'action en conséquences ! En effet, si la convention de la Laïcité réunie à l'initiative de la Présidence de la République le 6 avril, n'a pas produit les effets escomptés, l'escroquerie n'en reste pas moins réelle et valide les objectifs stratégiques du chef de l'Etat :

- 1 - Radicaliser les positions de l'UMP par la stigmatisation des musulmans pour tenter de reprendre des voix à l'extrême droite ;
- 2 - poursuivre son entreprise d'organisation de la société en communautés avec les deniers publics afin de participer notamment au financement de lieux de culte ;
- 3 - détourner l'opinion publique des difficultés engendrées par la crise économique en abreuvant les médias de ces dérivés.

Or, la loi de 1905 énonce de tous autres principes qui vont à l'encontre de l'interprétation faite par le Président de la République :

1 - En assurant à tous la liberté de conscience -cf article 1-, la République organise « le vivre ensemble » ce que le Président de la République n'a eu de cesse de briser pendant son quinquennat en opposant les populations entre elles au service d'une politique ultra-libérale qu'il entend conduire. C'est ainsi qu'en affirmant que : « dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur » et en défendant « les racines catholique de la France » le président de la République oppose l'instruction et la formation publiques à l'éducation prodiguée par l'église.

2 - En ne reconnaissant, en ne salariant et en ne subventionnant aucun culte, la République renvoie les religions à la stricte sphère privée. Là encore, le président de la République qui devrait se placer en rassembleur du peuple, déroge à son rôle en faisant l'apologie du christianisme et en stigmatisant les musulmans.

Le président entend transférer la gestion de la solidarité entre les citoyens aux communautés religieuses. Cette nouvelle perversion ultra-libérale du président et de sa majorité tend à sortir de la responsabilité de l'Etat, la solidarité due à chaque citoyen en difficulté, et à la renvoyer à la sphère privé.

**Nouvelles violations de la laïcité dans l'enseignement agricole**

Dans l'enseignement agricole public, l'autonomie des établissements et leur insertion dans les milieux professionnels doivent conduire les personnels à une extrême vigilance. Certaines collaborations établissement/entreprise à caractère pédagogique dissimulent assez mal la récupération faite par l'entreprise auprès des jeunes.

Le décret EPL de février 2011 en permettant que des conventions puissent être établies entre des établissements public et privé, introduit une nouvelle dégradation dans la liberté de choix des familles à opier pour l'enseignement agricole public. En outre, sous couvert de parcours de formation alternant établissement public et établissement privé, il ouvre de nouvelles possibi-



lités de financement par l'Etat d'établissements privés. Sur décision du bureau national du Snetap-FSU, un recours en annulation de cette disposition devant le conseil d'Etat a été déposé. Toutefois et quel que soit l'aboutissement de celui-ci, il y a lieu d'exercer une extrême vigilance quant aux projets qui ne manqueront pas d'être présentés et que le principe dérogatoire à la réglementation pourra être appliqué par le recours à l'expérimentation.

**Motion laïque : Pour le respect de la loi de 1905**

Les faux débats lancés sur l'Islam et la Laïcité sont lourds de menace dès lors qu'ils instrumentalisent des peurs et stigmatisent des citoyens.

Il n'y a pas de débat à ouvrir sur l'Islam ou sur d'autres religions.

La République ne peut pas permettre l'expression publique des croyances.

L'état a mission de faire appliquer la loi de Séparation des Églises et de l'État, le principe d'égalité des droits, et non d'encourager le com-

## MOTION PSL



munautarisme.

Les manquements graves aux principes de Laïcité, à l'origine des atteintes à la citoyenneté républicaine, sont la conséquence des compromissions, des transgressions, qui se sont succédées depuis de longues années, et des atteintes aux droits économiques et sociaux.

Il n'y a pas de faux débats à ouvrir sur la Laïcité, mais à faire appliquer la loi de 1905, toute la loi de 1905, rien que la loi de 1905 qui précise :

- Article 1 : « la République assure la liberté de conscience »
- Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte... »

En conséquence seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes toutes dépenses relative à l'exercice du culte »

10 milliards d'euros sont donnés à l'enseignement privé chaque année, alors que l'on supprime 16000 postes à l'Education Nationale et 90 postes dans l'Enseignement Agricole Public à la rentrée 2011.

Respect de la loi : fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée

Abrogation de la loi Rocard de décembre 1984 qui a permis le développement de l'enseignement agricole privé grâce à des fonds publics.

Le congrès renouvelle son exigence d'abrogation du concordat Alsace Moselle.

### Les MFREO où comment privatiser !

La réforme de la voie professionnelle et la présentation du budget en mode LOLF (loi organique relative aux lois de finances) offrent deux nouvelles opportunités de développement pour les MFR.

Les élus Snetap-FSU dans les CREA et au CNEA à l'occasion des examens de la carte scolaire ont pu faire le constat ces deux dernières années que de nombreuses maisons familiales qui ne disposaient que de filière BEPA, ont été autorisées depuis à ouvrir des formations de niveau IV.

Le contexte de la suppression d'em-

ploiés publics permet aux MFREO de tirer là encore leur épingle du jeu. Leur subvention de fonctionnement à l'élève calculé sur la base du coût moyen d'un élève de l'enseignement agricole public, outre les coûts de la formation, comprennent aussi les frais de pension. Cet engagement financier de l'État auprès des MFREO n'est hélas pas accompagné d'un contrôle digne de ce nom sur les effectifs réellement accueillis dans chacune des formations ou encore sur leur efficacité scolaire.

En outre, les MFR se positionnent simultanément sur les terrains de la concurrence tant avec la formation initiale scolaire que de l'apprentissage. Tantôt elles revendiquent leur appartenance à de l'enseignement temps plein et demandent des formations générales et technologiques où nous avons peine à comprendre l'intérêt de l'alternance, tantôt elles rappellent leur caractère « d'établissement à rythme approprié » et s'identifient comme un enseignement par alternance et s'affichent alors en concurrence avec l'apprentissage. Le congrès du Snetap-FSU rappelle que les MFR n'ont pas le monopole de l'alternance qui se pratique aussi sous statut scolaire.

Un tel régime de faveur, justifierait de la part des responsables de MFREO, le respect de la réglementation en matière de publicité. Or, les militants Snetap-FSU pointent des MFR qui omettent de faire apparaître dans leur publication tant leur caractère d'établissement privé que la distinction entre les formations sous contrat et celles qui n'en relèvent pas...

**Mandat MFREO : Le congrès donne mandat pour la production d'une expertise sur le fonctionnement et le financement des MFR afin de rétablir la vérité. Il valide la proposition du bureau national de constituer un groupe de veille issu du conseil syndical national.**

### Le SNETAP confronté à la déconcentration

Alors que les politiques publiques sont évaluées par une batterie d'indicateurs, paradoxalement et depuis la déconcentration de 2006, la DGER s'applique à réduire et à repousser autant qu'elle le peut tout résultat et analyse des politiques publiques qu'elle mène. Ainsi

et pour exemple, aucune analyse qualitative des effectifs à la rentrée 2010 n'a encore été proposée par la DGER, au débat contradictoire des instances nationales du CTPC et du CNEA. En outre, il devient extrêmement difficile de pouvoir disposer de données faisant la distinction entre les différentes composantes, la DGER assimilant désormais l'enseignement agricole public non plus à une composante du service public d'éducation mais à un opérateur public participant au service public.

**Mandat : Le congrès du Snetap-FSU estime impératif de maintenir nos exigences de transparence dans la communication de l'information.**

### Un ministère unique en charge de l'éducation

Où en sommes nous de la mise en œuvre de ce mandat ? Où en est l'enseignement agricole depuis que le SNETAP, au congrès d'Albi, a réactivé son mandat d'un grand service public unifié de l'éducation nationale sous la forme d'un mandat de rattachement à un Ministère unique ?

Depuis notre mandat de création d'un ministère unique adopté au congrès d'Albi, les contre-réformes du gouvernement couvrent indifféremment l'Education Nationale et l'Enseignement Agricole et pour ce dernier, nous devons déplorer un suivi inacceptable de la DGER qui tend à gommer les spécificités auxquelles les personnels, les usagers sont particulièrement attachés.

Les fusions de corps d'ingénieurs mais surtout la réorientation de la gestion de leur carrière conduit à ce qu'il soit beaucoup plus intéressant pour eux de se soustraire de l'enseignement que d'y envisager une carrière. Encore s'il fallait poursuivre la démonstration une spécificité qui s'estompe.

Et que dire du 1/3 temps ESC non assuré quant le poste est occupé par un collègue au statut précaire, que dire encore de nos chauffeurs de car empêché de conduire.

Que dire de la considération faite des établissements d'enseignement agricole public qui au Ministère de l'Agriculture ne sont pas considérés autrement que des établissements

sous contrat d'association avec l'Etat. La contractualisation des effectifs à l'entrée de chaque classe de l'enseignement agricole public en est la principale illustration...

Parallèlement, le SNETAP n'a cessé notamment avec les élus catégoriels et son secteur corporatif de plaider pour l'organisation de concours communs. En outre lors des Assises de l'enseignement agricole public, le Snetap-FSU a demandé la séparation dans des programmes distincts l'Enseignement Agricole Public et l'Enseignement Privé.

**Mandat :** Dans ces conditions le congrès de Melle réaffirme avec détermination le mandat de création d'un ministère unique de l'éducation et de la formation. Ce mandat sera porté auprès des futurs candidats à l'élection présidentielle de 2012.

**Motion** La suppression des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> de l'EAP est une régression sociale

Le Congrès de Melle condamne vigoureusement la disparition programmée par les autorités centrale, académiques et régionales des classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> dans l'enseignement agricole public.

Rien ne peut justifier cette disparition et la volonté politique de les faire disparaître est scandaleuse pour plusieurs raisons :

Historiquement, l'existence de ces classes dans l'enseignement agricole n'a jamais été remise en cause ni par la loi ni par un quelconque décret ministériel, Elles constituent une réponse

sociale et pédagogique adaptée au décrochage scolaire et social et participent à la mission d'insertion sociale et scolaire que la loi d'orientation a confiée à l'enseignement agricole,

Leur disparition dans les établissements publics aurait des conséquences néfastes en asséchant les viviers de recrutement en seconde professionnelle et plus généralement en fragilisant les filières professionnelles,

Leur disparition des établissements publics constituerait une atteinte grave aux principes de laïcité et de gratuité, alors que ces classes sont maintenues dans beaucoup d'établissements privés. D'ores et déjà, il n'y a plus aucune classe de quatrième ou de troisième de l'EA dans le public dans de nombreux départements,

La suppression de ces classes dans les établissements publics est un non sens social et contradictoire avec la volonté affichée du ministre de l'Éducation d'implanter des 3<sup>e</sup> pré-professionnelles dans des lycées professionnels.

Pour toutes ces raisons, le Congrès de Melle exige a minima un strict moratoire sur la fermeture de ces classes, avec comme objectif l'existence, dans chaque département, d'au moins une classe de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> dans un établissement agricole public, afin de garantir la liberté de choix des familles et de répondre à la demande sociale.

Motion votée à l'unanimité du congrès.



**Résultats vote des motions Congrès Melle 28 juin 2011**

Motion PSL : unanimité (99 votants)





# Motion vie syndicale

## Un mandat d'action nécessaire et pleinement assumé

### Entre résistance et propositions : des modalités d'action diversifiées, renouvelées pour un Enseignement Agricole Public respecté et en capacité de se projeter...

Le Congrès de Melle considère que le renouvellement des modalités d'action au sein de notre organisation syndicale, impulsé depuis nos deux derniers congrès, est aujourd'hui effectif et efficient, au sens où les actions conduites ont plutôt bien fonctionné, permettant de répondre pour partie à l'effet d'usure propre à une période de résistance inscrite dans la durée.

Un certain nombre d'écueils propres à cette recherche de modalités d'actions renouvelées ont été identifiés et pour l'essentiel évités.

Ainsi, travailler à de nouvelles modalités d'action ne signifie certainement pas renoncer aux moyens plus classiques, comme le recours à la grève, et le dépôt d'un préavis de grève illimité du SNETAP pendant le conflit des retraites, comme les nombreux préavis déposés à la demande des sections locales comme régionales du SNETAP sont là pour en attester, s'il en était besoin...

De même, une erreur lourde serait de considérer que parce que la modalité est neuve, moins douloureuse financièrement..., elle pourrait à elle seule « lever les foules ». Ce n'est pas à l'aune de l'originalité des actions proposées que se mesurent la réussite ou l'échec de celles-ci, mais bien davantage à la détermination et à la rigueur qu'il convient de mettre dans leur construction, et

en ce sens le groupe action du SNETAP a démontré toute sa pertinence dans notre dispositif national.

Enfin, il convient de ne pas s'enfermer dans des actions « par délégation », aussi réussies soient-elles, mais de garder à l'esprit la nécessité d'ajuster le plan d'action aux objectifs à atteindre, sur la base de revendications ciblées, en vue d'entraîner le plus grand nombre.

Le SNETAP est de fait le syndicat qui agit pour la défense et le développement de l'EAP et l'Administration ne saurait en douter. Le Congrès de Melle réaffirme avec force le bien-fondé de son mandat d'action sous toutes les formes aux différentes échelles et dans les différents secteurs de l'activité syndicale (cf. partie II sur l'organisation de l'activité militante et l'importance de ré-interroger de façon permanente les liens et l'articulation entre nos différents niveaux d'organisation de la section locale au bureau régional et national).

« Résister » et « proposer », c'est sur ces deux pieds que le SNETAP doit poursuivre résolument son combat en faveur de l'EAP. En ce sens, le Congrès mandate le Bureau National pour approfondir le travail engagé avec le Comité de Défense et de Développement de l'Enseignement Agricole Public, mis en place à l'initiative du SNETAP, afin d'amplifier encore l'interpellation de la représentation nationale et l'opinion sur la base de propositions partagées entre représentants politiques, syndicaux et associatifs attachés au service public d'éducation gratuit et laïc. Le Congrès appelle les sections du SNETAP à décliner au plan régional le Comité permanent de Défense et de Développement de l'EAP, de manière à mettre les acteurs en présence face à leurs responsabilités. Ces comités pourraient déboucher sur la mise

en place de « CTPR alternatifs » - Comité Technique de Proposition et de Résistance, forces de contre-propositions en matière de Projets Régionaux de l'EAP en rupture avec la logique d'assèchement de l'offre publique au détriment des jeunes, comme des territoires.

### L'impérieuse nécessité de convergence des luttes, la question des dynamiques unitaires vers quelle recomposition du paysage syndical ?

Devant l'entreprise de destruction massive, méthodique, et cynique des services publics et de l'ensemble des mécanismes de solidarité de notre République, le Congrès de Melle réaffirme la nécessité pour le SNETAP et ses militants de contribuer à la convergence des luttes. Il mandate ses sections régionales et locales, en lien avec les instances académiques et départementales de la FSU, pour s'engager, partout où cela sera possible et partout où ça n'est pas déjà une réalité, dans les collectifs de défense des services publics, afin que le SNETAP, au-delà de ses élus nationaux, prenne toute sa place dans la dynamique des États Généraux des services publics impulsée par notre fédération.

Dans le cadre de la mandature précédente, le SNETAP a continué à œuvrer avec force conviction à la ré-unification syndicale que l'on doit aux salariés et travailleurs de ce pays pris dans la tourmente d'un projet néolibéral cohérent, rationnel dans ses objectifs et qui avance décomplexé. Au-delà des initiatives communes FSU-CGT et FSU-SOLIDAIRES engagées en amont du Congrès fédéral de Lille, et qui se sont poursuivies depuis, le Congrès de Melle appelle la FSU à être à l'initiative pour avancer sur

la préfiguration d'un outil syndical commun avec les organisations qui contribuent à promouvoir un syndicalisme « de lutte et de transformation sociale ». Les forces de progrès ne sauraient se confondre avec un prétendu camp « réformiste » adoubié à l'envie par le pouvoir, qui accompagne une politique de régression sociale sans précédent.

Si la réunification syndicale, sur des valeurs communes, doit à moyen terme prendre le relais des dynamiques intersyndicales et autres unités d'action..., le Congrès considère que chacune des organisations est comptable dans le champ qui est le sien des pratiques intersyndicales mises en œuvre à travers les réussites comme les échecs de celles-ci. Depuis le congrès d'Hyères, il est incontestablement à inscrire au crédit de la FSU et de la CGT du MAAP, le fait d'avoir impulsé un certain nombre d'actions conduites en inter-services (mars-novembre 2010), jusqu'à un appel à l'action unitaire avec l'ensemble des OS du ministère sur le budget 2011... qui visait à constituer l'amorce d'un mouvement de fond, mais mobilisation qui s'est révélée in fine moins porteuse que les précédentes alors même qu'on les avaient initiées à deux... L'explication est la suivante : un communiqué commun d'affichage, une absence d'engagement et de travail militant de l'UNSA comme de FO, pourtant bien implantés dans les services centraux comme déconcentrés du MAAP. A l'heure du bilan et des perspectives à se donner à ce niveau de responsabilité qui est le nôtre, on retiendra de ces actions inter-services qu'elles ont été appréciées des personnels de l'EAP, qui ont répondu présents de façon significative, du fait de l'élargissement de notre combat partagé pour un service public de qualité et des agents respectés dans leurs compétences, et en ce sens, elles gardent leur pleine légitimité. En revanche, ce fut aussi l'occasion de faire des constats qui n'honorent pas le mouvement syndical, dans la mesure où certaines OS par calcul inavouable et/ou par inconstance non assumée, n'ont pas « joué le jeu », or le Congrès considère que le combat syndical ne relève pas du registre du « jeu »... et qu'on ne saurait transiger sur un engagement réciproque et fiable, sur une base

revendicative claire et forte et avec le travail syndical qui va avec... au-delà du communiqué commun. Aussi, le Congrès de Melle mandate le Bureau National et le Secrétariat Général du SNETAP pour renforcer encore nos exigences quant à l'engagement réel des organisations avec lesquelles nous poursuivons le combat en intersyndical. Le SNETAP continuera à se refuser d'entrer dans des combinaisons éphémères et opportuniste d'appareils... qui au final ne concourent pas à renforcer le syndicalisme dans notre pays et encore moins à déboucher sur cette réunification nécessaire du mouvement syndical.

### **Poursuivre et renforcer notre investissement dans l'outil fédéral**

Pour aborder l'implication du SNETAP dans cette fédération qu'il a contribué à forger, on retiendra deux clés d'entrée qui ne sauraient aller l'une sans l'autre, et qui pourraient se résumer ainsi : « qu'est ce que ta fédération peut faire pour toi... et qu'est ce que tu es capable de faire pour elle ? ».

Le Congrès salue la participation de notre Secrétaire Générale à une partie de ses travaux. Fort des réponses qu'elle a adressées aux délégués qui l'ont interrogée sur un certain nombre de questions majeures pour le devenir de l'EAP et de ses personnels, le Congrès de Melle prend acte des engagements suivants :

- notre fédération portera, conformément à son mandat de Lille, la demande forte de création d'un Ministère unique de l'Education, en s'adressant sur cette question à l'ensemble des partis qui vont s'inscrire dans les échéances présidentielles de 2012. Le Congrès mandate par ailleurs les sections locales et régionales du SNETAP pour porter dans et par les instances fédérales (CFR et SD FSU) ce mandat, à l'heure où un certain nombre de présidents de conseils régionaux, pourtant de gauche, revendiquent publiquement la décentralisation de l'enseignement professionnel et de l'enseignement agricole... « vendu à la découpe » (quid des filières générales et technologiques constitutives à part entière de notre identité et de nos savoir-faire). Le Bureau National est mandaté par le Congrès pour mettre

à disposition de l'ensemble de nos représentants un document de synthèse explicitant notre mandat.

- notre Secrétaire Générale réunira dans des délais rapprochés l'ensemble des syndicats nationaux représentants les TOS-ATE afin que nous puissions dans l'intérêt supérieur de nos collègues et de l'enseignement public s'expliquer et se prononcer clairement par rapport à l'appel du SNETAP concernant la mise en place d'une structure coordinatrice au niveau national qui n'a pu voir le jour faute de volonté et de réponse. Ça n'est que sur cette base qu'une discussion sérieuse pourra s'ouvrir au niveau fédéral sur l'opportunité ou non d'inventer et de forger ensemble une nouvelle structure, un nouvel outil syndical pour l'ensemble des personnels relevant de la Fonction Publique Territoriale, tout en garantissant l'attachement des personnels TOS-ATE, membres à part entière de la communauté éducative, à leur et rôle éducatif.

Le Congrès tient également à insister sur l'importance d'un appel à une mobilisation générale sur la question des salaires, au moment où la crise financière est encore très loin d'être soldée et où le gouvernement vient d'annoncer pour la deuxième année consécutive le gel du point d'indice des fonctionnaires... Le SNETAP s'engagera donc résolument dans toutes initiatives permettant de mobiliser les énergies, et appelle sans ambiguïté les personnels de l'EAP à participer aux manifestations du 31 mai 2011. Pour autant, le Congrès tient à insister auprès de sa Fédération sur le fait que ce ne sont pas de ces actions intersyndicales là dont nous avons besoin. En effet, un mouvement de fond se prépare avec le temps nécessaire pour en garantir la force et c'est de ce niveau d'ambition dont les salariés et travailleurs de ce pays ont besoin !

Le SNETAP, en tant que composante à part entière du système éducatif (fort de ses 3 filières générale, technologique et professionnelle, et de ses 3 voies de formation scolaire, apprentissage, continue), réfèrent en outre en matière d'agriculture, d'alimentation, de territoires ruraux, de durabilité... y compris de part sa composante Enseignement Supérieur Agricole, renouvelle dans le



25 au 28 mai 2011  
26<sup>e</sup> congrès Melle

champ de compétence qui est le sien son engagement au côté de sa fédération.

Le Congrès mandate le secteur vie fédérale pour qu'il poursuive et amplifie son action, en lien avec notre secteur formation, afin de renforcer notre présence dans les instances de la FSU (Conseil Fédéral Régional, Conseil Délibératif Fédéral Départemental, bureau départemental, Section Fédérale départementale des Retraités-es). Un des axes de travail prioritaire doit nous amener collectivement à conforter notre propre échelon départemental. Dans cet esprit, le travail engagé auprès des adhérents du SNETAP pour mieux faire connaître la fédération, ses syndicats et leurs mandats sera approfondi.

# MOTION VIE SYNDICALE

## Déconcentration, décentralisation et incidences sur notre outil syndical

[commission mixte secteur Vie Syndicale – secteur Politique Scolaire et Laïque]

Le Congrès de Melle constate que la nouvelle organisation des chaînes de décision (dialogue de gestion, expertise emploi, attribution de DGH régionales...) mise en œuvre par l'Administration n'a d'autre fin que le contournement des règles et des instances (CI, CA, CTPR, CREA,...) qui permettaient aux représentants des personnels de participer à l'amélioration du service rendu aux usagers et des conditions d'exercice de nos métiers. C'est cet aspect de l'action syndicale, souvent le moins visible, qui est le plus mis à mal par un fonctionnement administratif rendu très obscur à dessein.

La « dilution territoriale » des responsabilités ne doit pas faire illusion et la politique qui conduit à l'affaiblissement des services publics au profit du privé se mesure désormais à l'ampleur du recul de l'Enseignement Agricole Public, à son assèchement, ce que le Comité de Défense et de Développement de l'EAP se fait fort de mettre à jour.

Le renvoi vers les échelons régionaux et locaux des prises de décision des économies à réaliser (scenarii, « leviers » à actionner « en gestion... »), sous couvert d'autonomie, engendre la concurrence entre les régions, les établissements, et même entre les personnels. Ce système dont on peut décrire en détail les rouages et les finalités génère, non seulement des inégalités d'accès au service public du côté des usagers, mais aussi des souffrances, des divisions, la perte de repères collectifs du côté des personnels. Au final, la déconcentration, la décentralisation, l'autonomie, ne sont pas sans incidence sur le fonctionnement syndical.

Le Congrès de Melle accueille cependant, avec satisfaction, la progression de la syndicalisation au sein du SNETAP, l'apparition dans la sphère sociale de nouvelles formes de résistances, d'indignation, d'organisation. Pour autant il faut envisager, dans ce contexte l'action syndicale, non seulement, davan-

tage en phase avec le quotidien des personnels, mais aussi en se préoccupant de l'actualisation des valeurs qui fondent l'adhésion, la création d'un lien collectif à même de nous rassembler pour agir et gagner.

Jamais, jusqu'à présent, l'articulation des différents niveaux de notre organisation n'a été aussi nécessaire pour conduire l'action :

- l'échelon local, la collectivité de travail, pour la solidarité, l'émergence des valeurs partagées, les négociations de l'amélioration des conditions de travail, la prise en compte des problèmes, l'émulation pour l'action ;

- l'échelon départemental, assurer la liaison avec les autres organisations syndicales de la FSU, sur la base d'un mandatement des différentes sections d'établissement

- l'échelon régional pour la conduite des actions et le rappel de la cohérence nationale pour les négociations structurelles déconcentrées ;

- et, sur ces bases, l'échelon national pour peser sur les décideurs, amplifier l'action et coordonner les moyens.

Aucun de ces échelons ne peut fonctionner sans les autres, aucune action syndicale ne peut faire l'économie de la prise en compte de toutes ces dimensions, au risque de perdre de vue l'essentiel, à savoir la défense collective de l'EAP, de nos établissements, de la qualité de la formation des jeunes qui nous sont confiés et nos conditions de travail. De même, sans articulation, de notre activité syndicale nous risquons de nous laisser enfermer dans nos logiques locales, individuelles, et dans des combats dos à dos, s'apparentant à des « sauve qui peut »..., ce qui, au final, nous installe dans une précarité permanente, l'Administration se retrouvant confortée dans le rôle qu'elle s'est elle-même donnée de « pompier-pyromane », rôle au demeurant plutôt confortable.

Probablement n'avons-nous pas jusqu'à présent joué intégralement cette partition dans le cas du transfert des personnels TOS, par exemple. La décentralisation a conduit dans bien des régions à intensifier le travail, à en modifier l'essence même, en ne prenant pas en compte, par exemple, la dimension éducative que le travail en établissement scolaire implique, et à faire coexister

des modalités inégalitaires de traitement, des primes et de l'organisation des missions.

Ces revendications qui devraient être portées dans l'ensemble des conseils régionaux, qui d'autre que le SNETAP, syndicat national, fort de ses sections locales d'établissement est à même de répondre à cet enjeu ? Pour autant, comment peut-il faire émerger et partager aujourd'hui ces revendications ? Comment les moyens syndicaux peuvent-ils être mobilisés pour défendre des droits et des conditions de travail liés à une communauté de travail dont la responsabilité n'incombe plus à une seule entité ?

Le Congrès de Melle mandate le Bureau National pour organiser une réflexion globale au sein du SNETAP sur ces questions et envisager, le cas échéant, les modifications statutaires et/ou réglementaires qui s'imposeraient, afin, qu'en partant du vécu des ATE, soient prises en compte les aspirations des personnels et que se construisent de nouvelles formes d'action. Par ailleurs le Congrès de Melle demande qu'au sein de la FSU la représentativité des collègues ATE se fonde bien sur la spécificité qu'engendre l'exercice de ces métiers en établissement scolaire, intégrant notamment la dimension éducative qui leur est propre.

Concernant le réseau des représentants de CFA-CFPPA mis en place sur mandat du congrès de Hyères, le Congrès de Melle souligne la qualité du travail accompli. Ce travail se doit d'être poursuivi avec la même détermination, le réseau encore conforté. A cette fin, le Congrès décide :

- l'organisation d'assises nationales des CFA-CFPPA
- la poursuite des assises régionales ou interrégionales déjà engagées depuis notre précédent congrès
- l'élargissement du collectif au niveau national, du réseau en région, des correspondants dans nos sections d'établissement

Concernant l'Enseignement Supérieur Agricole, le Congrès considère qu'il est nécessaire de renforcer la coordination au sein du SNETAP afin favoriser le développement de notre activité syndicale dans l'ensemble des établissements de l'Enseignement Supérieur Agricole. Le Congrès mandate les catégoriels



du SUP afin de mettre en place sans délai un « collectif du SUP », et donne un mandat d'étude au CSN pour envisager l'opportunité de la mise en place d'un secteur statutaire.

Plus largement au sein du SNETAP, la question de l'organisation de l'outil syndical se pose, l'interdépendance de nos différents niveaux d'organisation doit s'accompagner d'une exigence plus forte en termes de qualité de circulation de l'information.

Comment les responsables de section et de régions peuvent-ils utilement collecter l'information, la faire circuler, pour qu'au niveau national les négociations reposent sur des faits objectivés et exposables ?

Comment le niveau national peut-il se structurer pour que les informations, les documents nécessaires au débat et à la mobilisation, arrivent en temps et en heure dans les sections ?

Le Congrès de Melle engage tous les élus et responsables de secteurs et de CAP à utiliser et faire vivre le nouveau site web du SNETAP, en contribuant à son actualisation et à sa popularisation.

Le Congrès de Melle propose que le SNETAP ne s'interdise pas d'utiliser les boîtes mails professionnelles selon un cahier des charges validé par le CSN et qu'une lettre électronique d'information soit mise en œuvre afin de fluidifier la circulation de l'information. Une attention particulière sera portée sur le site au nouvel espace dédié spécifiquement aux régions. Par ailleurs, le secteur communication est mandaté pour élaborer une charte accessible concernant l'utilisation des listes de diffusion et de discussion.

Si la syndicalisation semble trouver un nouvel élan, la base militante elle, doit continuer à être élargie pour que chaque niveau de notre organisation soit pleinement opérationnel. Le Congrès de Melle mandate chacun de ses participants à être le vecteur de cet élargissement et à accompagner celles et ceux qui s'engageraient. Le secteur formation du SNETAP doit être en mesure de favoriser ce processus d'élargissement en créant des outils appropriés à une meilleure connaissance de notre organisation et en proposant des stages qui seront à même de créer un collectif de valeurs et d'action. A cette fin le secteur formation, avec l'appui des élus du CSN, est mandaté pour

proposer à l'occasion de chaque renouvellement de bureau de section, un dispositif ciblé de formation sur site. Par ailleurs, le secteur formation, en lien avec le secteur communication, est mandaté pour organiser annuellement une journée de formation aux utilisations du site internet du SNETAP à l'adresse des bureaux des sections régionales.

### Représentativité syndicale : des enjeux majeurs

#### Les élections générales : le rendez vous de l'automne

Le renouvellement de l'ensemble des instances nationales comme régionales (Comités Techniques, CAP, CCP, en dehors de celles élues en 2010) sur le résultat desquelles seront basés, de possibles rapports de force et les moyens syndicaux pour les trois ans à venir, est une étape importante du combat syndical, qui se gagne aussi dans les urnes. Les nouvelles modalités du vote qui repose sur des scrutins de liste (et non plus sur sigle) nécessite une anticipation et une coordination sans faille, tous les militants sont porteurs du message de notre fédération, « Voter FSU c'est être fier du service public ! ». Le Congrès de Melle mandate le Bureau National pour que tous les outils, nécessaires à la campagne, soient porteurs des valeurs du SNETAP, celles-ci devant permettre de nous placer en tête au sein de notre Ministère.

Dans le cas d'éventuelles demandes d'autres organisations syndicales (hors FSU et syndicats associés) pour l'élaboration de liste communes, le Congrès de Melle considère que le SNETAP-FSU ne pourra répondre favorablement à celles-ci, car pour que des listes communes aient un sens il faudrait qu'elles reposent sur un travail intersyndical plus dense, ainsi que sur un équilibre en termes de rapport de force qui ne correspond pas à la réalité aujourd'hui. Par ailleurs puisque ces élections ont pour objectif de quantifier la représentativité de chacune des fédérations, il serait perturbant pour les électeurs d'avoir à voter pour des listes qui ne correspondent pas à une vie syndicale dont ils constatent sur le terrain qu'elle est initiée et souvent portée

exclusivement par le SNETAP. Pour le SNETAP, en tout état de cause, des listes communes constituent une étape ultime d'un rapprochement intersyndical, si celui-ci n'était que conjoncturel, il serait assurément porteur de ferments de division.

Le Congrès de Melle refuse le principe de constitution de listes communes et ce à quelque niveau que ce soit pour les élections des CT du 20 octobre 2011.

#### La trésorerie et la loi sur la transparence financière :

Chacun a pu mesurer dans sa section locale ou régionale les efforts qui ont été accomplis par le SNETAP pour répondre aux obligations de la loi en matière de transparence financière des organisations syndicales. La mise en place d'un outil informatique accessible à distance, les formations organisées, tant à Paris qu'en région, et l'appui technique de chaque instant ont permis d'atteindre les objectifs que la loi nous imposait.

Le Congrès de Melle propose de mettre en accord ses statuts avec ces nouvelles obligations, ainsi il propose de modifier l'article 30 ainsi (suppression des parties biffées dans l'article) :

#### Article 30 – Commission de contrôle : attributions

« La Commission de Contrôle est chargée du dépouillement des différents votes nationaux. Elle établit un procès-verbal de dépouillement.

La Commission de Contrôle est chargée de vérifier la comptabilité et les actes administratifs du Syndicat, la régularité des élections, la validité des mandats. Elle se réunit au moins une fois l'an et toutes les fois qu'elle le jugera nécessaire. En cas de besoin, la Commission de contrôle peut saisir la Commission de Conciliation.

Chaque réunion de la Commission de Contrôle donnera lieu à l'établissement d'un rapport détaillé qui sera transmis au Conseil Syndical National.

Toutes les pièces administratives doivent être tenues à la disposition de la Commission de Contrôle pour l'exercice de son mandat.

En cas d'irrégularités graves, la Commission de Contrôle saisit le Conseil National pour provoquer



sa réunion et lui demander, éventuellement, la convocation d'un Congrès extraordinaire.

Pour permettre à la commission de contrôle d'exercer son mandat, au moins un de ses membres est invité à assister aux travaux du Conseil Syndical National ».

#### ARTICLE 7 – Trésorerie de la section d'établissement

« La section d'établissement dispose d'une trésorerie, et a un compte bancaire intitulé à son nom. La trésorerie est alimentée chaque année par le reversement, dans les conditions prévues par le règlement intérieur, par la Trésorerie régionale d'une ristourne sur le montant des cotisations versées à la Trésorerie Nationale par les adhérents de la section ».

#### Faire vivre nos mandats, la question du rythme des congrès nationaux :

Le Congrès est un temps fort de la vie syndicale, regroupant les adhé-

# MOTION VIE SYNDICALE



**Résultats vote des  
motions Congrès Melle  
28 juin 2011**

**Motion Vie syndicale :**

- 3 refus de vote
- 6 abstentions
- 95 pour



rents, les élus, afin de définir nos mandats, lieu privilégié d'échanges et de remobilisation des énergies.

La mise en œuvre de ces mandats et leur suivi par le CSN et le BN, issus de ces congrès, peut toutefois s'avérer difficile compte tenu du délai entre deux congrès. Or, la force d'une organisation syndicale se mesure bien in fine à la réalisation de ceux-ci. De plus, le temps passé à la préparation des congrès court-circuite pour partie l'activité syndicale « ordinaire » ce qui n'est pas sans poser de difficultés et plus encore dans ces périodes d'intenses bouleversements.

Le Congrès de Melle propose donc de faire évoluer l'article 16 de nos statuts, initialement rédigé ainsi :

## ARTICLE 16 – Réunion du Congrès

Le Congrès national du SNETAP se réunit normalement tous les trois ans. Il peut en outre être réuni en séance extraordinaire sur décision du Conseil National ou sur demande des 2/3 des bureaux régionaux. Il peut ne pas se réunir la même année scolaire que celle où se déroule la consultation générale des personnels, cependant, s'il peut être anticipé de quelques mois, l'intervalle entre deux congrès ne peut excéder trente-six mois. Il a pour rôle de fixer souverainement les orientations du syndicat.

Entre deux congrès sont organisées des journées d'étude nationales permettant aux adhérents et aux sections locales et régionales de faire vivre un débat permanent et approfondi, les modalités en seront précisées au règlement intérieur. »

La conséquence de cette modification statutaire (passage de notre congrès national de deux à trois ans) porte par voie de conséquence l'ensemble des mandats des membres élus des secrétariats départementaux et régionaux, ainsi que des secrétaires et secrétaires adjoints de catégorie et de secteur, comme ceux des membres de la commission de contrôle et de la commission de conciliation, de deux à trois ans, et implique de fait la modification des articles suivants :

- article 8 Section Départementale
- article 12 Secrétariat Régional
- article 22-1 Secrétaires Régionaux

- article 22-3 Secrétaires et secrétaires adjoints de catégorie

- article 29 Composition de la Commission de Contrôle

## Commission de conciliation : un outil précieux pour notre vie syndicale

La Commission de conciliation a pour mission de régler des différends entre syndiqués. Afin d'améliorer encore son fonctionnement le Congrès de Melle propose au CSN d'ajouter au règlement intérieur du SNETAP les points suivants :

### Modalités de fonctionnement de la Commission de conciliation

1 - La commission doit être mandatée par les instances nationales dans des délais restreints (maximum 2 mois après la saisine individuelle ou collective).

2 - Les documents préparatoires, adressés aux membres de la commission de conciliation par le bureau national, doivent être factuels.

3 - La commission est libre d'auditionner toutes les personnes qu'elle juge utile à la compréhension du dossier après avoir entendu l'ensemble des personnes directement concernées.

4 - La commission ne peut se réunir que si le quorum de quatre personnes est atteint, dont une assurera la coordination technique.

5 - Si un des membres de la commission est concerné directement ou indirectement (même établissement ou impliqué personnellement) il est exclu pour incompatibilité.

6 - La commission peut mandater au moins deux de ses membres pour auditionner les personnes qu'elle n'a pas pu voir en commission plénière. (Raison géographique, d'emploi du temps, ...)

7 - Si la commission le juge utile, les auditions peuvent avoir lieu à l'extérieur de l'établissement.

8 - La commission doit informer le BN de l'organisation des auditions afin que celui-ci puisse convoquer dans des délais suffisants les personnes concernées.

9 - La commission se laisse un temps de réflexion pour formuler un avis lors d'une réunion à la permanence du SNETAP (maximum un mois après la dernière audition et en tenant compte des dates du CSN).

10 - La commission sera informée par le bureau national des modalités d'application et de suivi de la décision qu'il a mises en œuvre.





# Motion complémentaire TOS ATE

Résultats vote des  
motions Congrès Melle  
28 juin 2011

Motion TOS-ATE :  
1 refus, adoptée  
à l'unanimité

Les TOS réunis en congrès à Melle du 25 au 28 Mai 2011 :

- Dénoncent et regrettent que, malgré leurs exigences exprimées dans la motion présentée lors du congrès de Hyères, rien n'ait été mis en œuvre par la FSU pour rapprocher les organisations syndicales concernées par la loi de décentralisation, et trop peu par le SNETAP .
- Regrettent que les différentes interventions et propositions faites concernant les champs de syndica-

lisations soient restées lettre morte et dénoncent les dérives constatées.

- Déplorent aussi :
  - La perte importante de syndiqués,
  - La difficulté à recenser les différentes situations dans les régions,
  - La difficile, voire impossible, harmonisation entre les régions.
- Constatent que la représentation des personnels au niveau régional paraît en l'état plus pertinente, le

niveau national semblant impuissant sur ces problématiques.

Dans la perspective de la réforme territoriale et de la consultation de 2014, la création d' une structure syndicale unique de la fonction publique territoriale nous apparaît indispensable pour maintenir la représentativité de la FSU au sein des collectivités au-delà du seuil de 10%.

Les personnels TOS ont ils encore leur place au sein du SNETAP, si oui, comment ?

# Motion complémentaire égalité

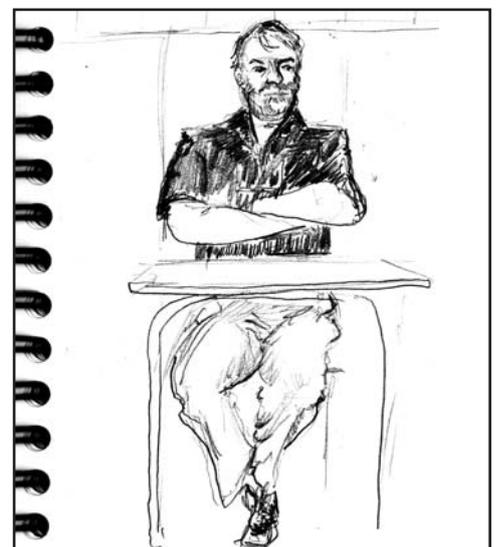
Résultats vote des  
motions Congrès Melle  
28 juin 2011

Motion Egalité :  
- 3 abstentions  
- 71 pour

Plus de 57% des syndiqués au SNETAP sont des femmes. Pourtant, elles ne sont que 20% au Bureau National. « Plafond de verre » ou « plancher collant », notre syndicat n'échappe pas au phénomène.

Le SNETAP, dont une des principales missions est de lutter contre les discriminations, s'engage à tout mettre en œuvre pour inciter les femmes à participer à toutes les instances du syndicat et à leur permettre ainsi d'accéder à toutes les fonctions de la hiérarchie syndicale.

Nous proposons une liste de diffusion pour permettre un premier travail en réseau.



POUR  
L'ÉCOLE.

# Motion complémentaire coordination Dom-Tom

Résultats vote des  
motions Congrès Melle  
28 juin 2011

Motion Coordination  
DOM-TOM :

1 abstention : adoptée  
à l'unanimité moins  
1 abstention

La Coordination Dom-Tom dénonce la baisse de la DGH dans l'enseignement agricole public de La Réunion, la Martinique et La Guadeloupe.

Jusqu'en 2010, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche considérait les Dom-Tom comme un sanctuaire, en raison de l'évolution des démographies locales.

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas et Le Ministère de l'Agriculture n'hésite plus à imposer des mutations dans l'intérêt du service - comme celle qui oblige un collègue de physique-chimie de La Réunion à retourner en France métropolitaine après avoir obtenu une mutation au LEGTA de

Saint-Paul en août 2010 - , ni à supprimer des postes de contractuels en même temps que de fermer des classes en Martinique.

Nous constatons la même situation à La Guadeloupe où, dès la rentrée 2012, sera supprimée, soit une classe de 1<sup>ère</sup> S soit une classe de 1<sup>ère</sup> STAV et, dans le même temps, l'EPLEFPA rencontre des difficultés pour la mise en place du Baccalauréat Professionnel en 3 ans.

Le SNETAP/FSU dénonce également les effets pervers de la réforme de la voie professionnelle en trois ans dont la véritable raison consiste à supprimer des postes budgétaires

d'enseignants et d'administratifs.

En raison de nos insularités respectives, ces situations risquent d'engendrer de lourds déracinements familiaux, avec tous les traumatismes humains qui en découlent. De ce fait, nous exigeons l'instauration d'une Convention Nationale au niveau des cabinets ministériels de l'Agriculture et de l'Education Nationale pour une officialisation immédiate des compléments de service, là où les besoins et les compétences pédagogiques existent afin d'éviter à des collègues, une mutation dans l'intérêt du service à des milliers de kilomètres de leurs territoires respectifs.

# Motion complémentaire immigration sans papier

Résultats vote des  
motions Congrès Melle  
28 juin 2011

Motion Immigration  
Sans Papiers :

- 1 refus  
- 0 contre  
- 8 abstentions  
- 68 pour

Le congrès national du SNETAP-FSU réuni à Melle le 26 mai 2011 :

A) dénonce le durcissement continu des lois relatives à l'immigration qui ont pour effet :

- 1<sup>o</sup>) de fabriquer de plus en plus d'étrangers en situation irrégulière : ceux-ci deviennent alors une main d'œuvre taillable et corvéable car elle n'est de fait, pas protégée par le droit du travail. Dans le même temps, ces travailleurs deviennent des boucs émissaires des angoisses sociales, et on voit l'émergence de politiques populistes et démagogi-

ques favorisant le développement de haines raciales xénophobes ou inter communautaires.

- 2<sup>o</sup>) d'engendrer de nombreux drames humains : familles déchirées, jeunes adultes renvoyés dans un pays où ils n'ont plus d'attaches, personnes malades expulsées alors qu'elles n'auront pas les moyens d'être soignées dans le pays où on les renvoie, personnes en risque de maltraitance voire de mort dans les pays où elles sont renvoyées...

B) affirme que l'enseignement agricole public, technique ou supérieur,

doit pouvoir accueillir tout apprenant désireux suivre une formation et ce, dans toutes les voies de formation et quelle que soit sa situation au regard de la régularité de son séjour sur le territoire national.

Le congrès national donne mandat au bureau national de faire évoluer les pratiques d'inscription dans l'enseignement agricole public afin qu'y soit admise toute personne que son niveau d'étude permet d'intégrer et ce, quelle que soit sa situation au regard de la régularité de son séjour.

# Les contributions du congrès de Melle

## Personnels administratifs

### Suppressions de postes, précarité, conditions de travail et mutualisation

Les personnels rejettent la RGPP et ses conséquences. Les fusions, réorganisations et mutualisations de services, suppressions de postes, ..., engendrent une forte augmentation des risques psychosociaux. **Le Congrès dénonce le fait que la gestion organisée de la pénurie renforce ce sentiment pour les personnels d'être sous pression en permanence, à force d'une adaptabilité imposée génératrice de stress et de divisions.** Ce mal-être est amplifié par un sentiment d'abandon de l'ensemble des personnels de l'enseignement agricole. Les personnels regrettent cette perte d'identité liée à la fusion des corps, et manifestent leur souffrance ressentie dans le cadre de réorganisations profondes qu'ils subissent sans que leur avis ne soit pris en compte. Ils souffrent de la multiplicité des tâches qui leur sont confiées, d'une surcharge de travail et plus généralement d'une insécurité professionnelle, toutes conséquences de la diminution des dotations et de la RGPP.

Le Congrès National dénonce vigoureusement cette incurie organisée, que le projet de mutualisation des services administratifs entre établissements (dans le technique comme dans le supérieur) ne fait qu'aggraver encore. Il n'accepte pas que les personnels administratifs servent de «variables d'ajustement» budgétaire et demande au ministère de l'Agriculture de prendre toutes ses responsabilités en mesurant les conséquences désastreuses de ces suppressions de postes, mutualisations, conditions de travail dégradées sur le bon fonctionnement et l'avenir de nos EPLEFPA et de nos établissements du supérieur.

Les fiches de postes des person-

nels administratifs des catégories B et C étant devenues plus floues, les missions plus complexes, au fur et à mesure des suppressions de postes, avec la dilution des missions de responsabilité, le Congrès demande la suppression pure et simple de la catégorie C au profit d'une intégration directe des agents C autrefois dits «d'exécution» dans la catégorie B.

En parallèle, le Congrès exige le relèvement du nombre de congés formation accordés aux agents administratifs, en particulier des catégories B et C.

Les gestionnaires, agents de catégorie A voire B, souffrent également de ces conditions de travail dégradées et de cette gestion de pénurie. La mise en place de la PFR ne saurait constituer un appât destiné à accepter la dégradation globale des conditions de travail. Les gestionnaires ne peuvent accepter de contribuer à la mise en œuvre d'une RGPP destructrice sur le plan humain et rendant le fonctionnement des services de plus en plus difficile. Dans le même temps, nous dénonçons le projet engagé de création d'un corps unique interministériel d'attachés : cette réforme, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la RGPP, est un recul de plus destiné à casser la fonction publique de carrière pour une fonction publique de métiers, à supprimer les statuts particuliers en les remplaçant par des cadres statutaires.

Le Congrès réclame donc l'octroi des moyens indispensables à la qualité du service public, afin d'évoluer enfin dans un sérénité retrouvée qui, à terme, constituera un véritable atout dans la gestion et l'efficacité du service rendu aux usagers.

Le Congrès demande également le relèvement significatif des ratios «promus/promouvables» pour les catégories B et C, ainsi que l'orga-

nisation effective de véritables examens professionnels pour chaque avancement de grade, examens présentant un nombre de postes offerts significativement plus élevé que le nombre de postes constaté ces dernières années.

**Les personnels administratifs refusent l'organisation de recrutements sans concours.**

Sur les postes vacants à la dotation, les remplacements demeurent aléatoires avec une quotité de travail limitée à 70% (détournement de la loi SAPIN) au mieux. Ces contrats de remplacement sont continuellement menacés de ne pas être reconduits faute de crédits et plongent les personnels contractuels dans la précarité et une souffrance psychique insupportable. Devant l'indigence volontairement organisée par les services de l'État, les EPL sont placés dans l'obligation de prélever sur leur propre budget le financement nécessaire pour assurer des missions pour lesquelles ils ne perçoivent aucun crédit, souvent au détriment de la pédagogie et du cadre de vie.

**Le Congrès exige l'arrêt des suppressions de postes administratifs, ainsi que le rétablissement, à la charge de l'État, des postes supprimés, par l'intégration dans la Fonction Publique, des contractuels.**

Les élus SNETAP-FSU continueront, comme ils l'ont toujours fait, à lutter contre toutes ces dégradations. Ils interviendront sans relâche pour porter ces revendications auprès des instances locales, régionales, nationales du MAAPRAT.

### IGAPS, promotion, carrière

Dans un contexte très dégradé, le Congrès National s'inquiète des nouvelles orientations prises dans le «management» des personnels (décrets récents sur mobilité des fonc-

tionnaires, entretiens d'évaluation, prime de fonctions et de résultats...) et du rôle devenu prééminent des IGAPS dans le suivi des carrières de ces personnels (avancement, primes, mutations) et dans les CAP.

Les personnels constatent, dans certaines régions, des dérives liées à la mise en place des IGAPS : incitations très pressantes à la mobilité, entretiens entre agents et IGAPS rendus obligatoires, ... Ces pressions constituent des abus de pouvoir, certes non généralisés, mais que nous dénonçons vigoureusement.

De plus, les IGAPS ont désormais la charge de « filtrer » les deman-

des de promotion des agents : nous exigeons sans délai la transparence intégrale des critères retenus par les IGAPS pour effectuer leur tri. Nous exigeons que chaque agent promouvable soit informé personnellement des suites données par l'IGAPS à toute proposition d'avancement, en exposant tout particulièrement les motifs de refus de porter la demande de promotion au niveau de la CAP.

### Conclusion

Compte tenu de l'ensemble des griefs exposés, des revendications multiples de personnels qui souffrent

au sein de services en plein mutation, notre Congrès mandate tous les élus SNETAP-FSU pour intervenir au sein de toutes les instances existantes (aux niveaux local, régional, national) afin de faire un bilan systématique de la situation des personnels administratifs et des situations de souffrance constatées dans chaque service.

**Les élus (catégorie et CAP) des personnels administratifs, avec ceux des autres catégories ATLS, et ainsi que tous les militants volontaires, souhaitent s'associer au groupe Action afin de définir les modalités et la mise en œuvre d'actions ciblées.**

# Personnels de laboratoire

## Les personnels de laboratoire dénoncent :

- Les suppressions de postes effectuées par le Ministère de l'Agriculture dès lors que l'un d'entre eux se trouve vacant.
- Les non remplacements de temps partiels.
- Les remplacements au rabais (à 70% dans le meilleur des cas) organisés par les services des DRAAF.
- Les conditions de travail des personnels sont ainsi rendues extrêmement difficiles. Les élèves et enseignants en subissent eux aussi les conséquences.
- Les personnels de laboratoire demandent l'ouverture régulière de concours de recrutement afin :
  - de pourvoir les postes vacants,
  - de ne pas bloquer les promotions des personnels,
  - de faire une pyramide de âges « régulière »,
- Les personnels de laboratoire refusent l'organisation des recrutements sans concours, qui permettent

à l'administration de recruter n'importe qui dans n'importe quelles conditions sans l'avis des représentants du corps des Adjoints Techniques de Laboratoire.

De plus, ces recrutements sont réalisés au 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3, ce qui condamne ces personnels à un salaire qui ne leur permet pas de vivre décemment. L'absence de référence technique ou de diplôme dénature le métier d'adjoint technique de laboratoire et limite à priori les perspectives de progression et de carrière.

Cette réalimentation "par le bas" du corps des Adjoints Techniques de Laboratoire n'a pas sa place dans l'enseignement technique agricole où les missions des personnels de laboratoire de catégorie C sont pratiquement les missions des personnels de laboratoire des catégorie B dans les EPLEPPA où il n'y a qu'un seul poste.

Ce niveau de recrutement inadapté a pourtant été reconnu par le Ministère : le long combat syndical d'alors a porté ses fruits.

- Les personnels de laboratoire de

l'enseignement technique rappellent leur inquiétude et leur réticence à la fusion des corps de catégorie B et C labos, dans les corps correspondants du statut formation recherche, programmée par l'Administration.

Ils demandent des garanties en matière de conditions de travail, de congés, de mutation, de promotion, d'avancement, de représentativité en CAP... afin que leur spécificité actuelle soit préservée.

- Les personnels de laboratoire demandent depuis 10 ans un accès à la catégorie A.

Nos établissements agricoles ont des formations de BTS très pointues en techniques de laboratoires et des halls de technologies qui demandent aux personnels de laboratoire des compétences très étendues. Les responsabilités des personnels de laboratoire sont d'autre part de plus en plus importantes (gestion des laboratoires, des halls de technologie, gestion des crédits, participation à la formation d'enseignants stagiaires, conseil et expertise sur les investissements ...). Ces raisons justifient amplement un accès à la catégorie A.



# TEPETA

Les personnels techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole dénoncent :

- les suppressions de postes de TEPETA au MAAPRAT,
- le recrutement d'agents contractuels avec une quotité de travail limitée à 70%,
- le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux dans le cadre de la RGPP.

Nous exigeons :

- l'ouverture de concours dans les trois spécialités (vie scolaire, documentation, IBA),
- l'harmonisation du temps de travail des IBA (horaires et permanences) sur les spécialités vie scolaire et documentation en raison du volet éducatif des trois fonctions,
- une revalorisation significative du régime indemnitaire.

## **Mandats n°1 Le recrutement (concours)**

Malgré un nombre important de postes vacants non pourvus dans toutes les spécialités, l'Administration ne prévoit en 2011 qu'un concours pour la spécialité IBA.

Nous continuons à affirmer notre désaccord et notre inquiétude, même si l'Administration, pilotant à vue, a pour projet un éventuel concours en spécialité Vie Scolaire pour 2012.

Un corps sans futur recrutement est un corps qui se meurt !!!

**Nous exigeons l'ouverture de concours TEPETA dans toutes les spécialités pour le bon fonctionnement des établissements et le service rendu à l'ensemble des élèves des établissements.**

## **Mandats n°2 - Réforme de la catégorie B technique**

Il convient d'être vigilant sur ce dossier prioritaire. Le futur décret sur la fusion de la catégorie B au sein du MAAPRAT prévoit une nouvelle grille indiciaire et la création d'un troisième grade pour les TEPETA.

Cependant, cette réforme de la catégorie B envisagée par le gouvernement s'inscrit pleinement dans le cadre de la RGPP. Elle vise à casser la fonction publique de carrière pour une fonction publique de métiers, à supprimer les statuts particuliers remplacés par des cadres statutaires.

**C'est pourquoi, dans une éventuelle réflexion avec l'Administration sur les statuts des trois corps concernés (TFR, TEPETA, TECH de LABO), nous exigeons que l'harmonisation (temps de travail, permanences, ...) se fasse sur les spécialités Vie Scolaire et Documentation (acquis liés à la présence des élèves et étudiants).**

## **Mandats n°3 L'accès à la catégorie A**

Le congrès réaffirme son exigence

de l'accès à la catégorie A pour les TEPETA par examen professionnel et liste d'aptitude.

## **Mandats n°4 La Prime de Fonction et de Résultats**

La fonction de pupitre sera prise en compte dans la part fonction de la future PFR pour les collègues TEPETA IBA.

Nous réaffirmons notre opposition à ce régime indemnitaire (PFR), contraire au code de la fonction publique et qui n'est qu'une pierre supplémentaire au chantier de la destruction du service public. C'est l'inscription en dur, dans des textes de caractère réglementaire, de l'individualisation totale des carrières, des parcours professionnels et des rémunérations. C'est l'institutionnalisation de la concurrence et de la compétition comme mode de relations entre fonctionnaires et la négation du fait que les missions de service public doivent être une œuvre collective pour être efficaces.

## **Mandats N° 5 La double carrière**

Même si la plupart des TEPETA filière ouvrière ont rejoint la Fonction Publique Territoriale, le SNETAP demande à ce que la carrière de ces collègues en détachement ne soit pas pénalisée.

# Infirmiers/ières

Les infirmiers/ières de la Fonction Publique Hospitalière ont eu accès à la catégorie A. Les infirmiers/ières fonctionnaires intégrés/e/s au MAAPRAT n'ont pas eu ce choix.

Le Congrès mandate le Bureau National afin qu'il exige l'accès des

personnels de santé à la catégorie A type, avec effet rétroactif au 1er décembre 2010.

Les élus SNETAP-FSU interviendront sans relâche pour porter ces revendications auprès du Secrétariat Général du MAAPRAT.

# Enseignants



## Préambule

Les enseignants de l'Enseignement Agricole Public (comme leurs homologues de l'Éducation Nationale) ne peuvent que dénoncer l'attaque généralisée contre le système éducatif. (suppression de postes, alourdissement des conditions de travail et durcissement des conditions d'entrée dans le métier sans véritable contrepartie.)

Dans notre Ministère, la fin des fermetures de classes dans l'EAP et la disparition des seuils sont impératives pour assurer la survie de notre appareil de formation et répondre aux ambitions pédagogiques prônées lors des Assises.

## Concours

Comme le prévoit l'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les emplois permanents de l'État doivent être occupés par des fonctionnaires.

Les départs à la retraite sont nombreux et les recrutements sont dérisoires eu égard au nombre de départs. Pour combattre la précarité, il faut ouvrir des concours dans le plus grand nombre de disciplines.

Il y a trop peu d'options de concours ouvertes et trop peu de postes offerts. Le nombre de PCEA qui chute de 4000 en 2007 à 3700 en 2010 (cf liste électorale) est la preuve de ce malthusianisme.

Le SNETAP doit faire du recrutement en PCEA une priorité : en effet, il faut remettre des professeurs certifiés dans les lycées pour conforter la monovalence, seule garante de la qualité de l'enseignement dispensé, ainsi que l'horaire hebdomadaire, tout en mettant fin à la précarité par l'instauration d'un véritable plan de titularisation. C'est aussi un des moyens de favoriser une mobilité accrue vers l'Éducation Nationale.

Il nous faut aussi trouver des moyens pour combattre les réformes en cours qui n'affectent plus les horaires aux

disciplines. Au-delà du fait que cela engendre des disparités dans les formations dispensées, cette «liberté nouvelle donnée aux établissements» conduit les enseignants à s'entre déchirer et à accréditer au mieux, l'idée que chacun peut tout faire, à justifier au pire les Mutations dans l'Intérêt du Service.

Les horaires non affectés sont encore dans les DGH, mais la notion de postes est en train de disparaître et chaque établissement les arrange à «sa sauce», au détriment de l'équité pédagogique.

En ce qui concerne l'Éducation Physique et Sportive, le congrès doit mandater le Secrétariat Général du SNETAP à agir conjointement avec le SNEP pour titulariser les trop nombreux contractuels.

La mise en œuvre de dispositifs spécifiques de titularisation (pré-recrutements par exemple) doit être recherchée, et pas seulement là où l'organisation de concours traditionnels conduit depuis des années à ne pouvoir recruter des personnels titulaires en nombre suffisant.

La mise en place de titulaires remplaçants permettant de faire face à des besoins occasionnels doit être étudiée.

La préparation des concours est de plus en plus impérative avec la réforme dite de mastérisation qui, non seulement exige un diplôme à niveau baccalauréat plus cinq années, mais en plus des compétences en langue et en informatique.

Pour atteindre cet objectif, une organisation commune de concours externes et internes avec l'Éducation Nationale doit être réalisée à chaque fois que possible, réservant les recrutements «enseignement agricole» aux emplois qui nous sont spécifiques (enseignements techniques, professionnels, à statuts particuliers, ingénieurs...).

Alors que le gouvernement s'est engagé à revoir le processus dit de « mastérisation » à l'Éducation

Nationale, notre Ministère persiste dans l'idée que son système de recrutement des enseignants est bon et doit perdurer. Pour nous, la mise en responsabilité des enseignants doit rester progressive, le stagiaire doit rester en surnombre et l'affectation à l'ENFA après le concours externe redevenir la règle. C'est une véritable élévation du niveau du recrutement avec un master disciplinaire suivi d'une formation pédagogique digne de ce nom qui s'accompagnerait d'une revalorisation indiciaire que nous demandons.

L'affectation des reçus au concours qui se fait aujourd'hui sur des postes réservés doit demeurer une affectation provisoire : aucun stagiaire ne peut rester sur un poste qui n'a pas été au préalable proposé aux titulaires.

## La revalorisation des salaires et des carrières

Le SNETAP se reconnaît globalement dans les revendications de la FSU, d'un rattrapage de la valeur du point.

Les enseignants ne peuvent plus aujourd'hui avoir de réticences à demander un meilleur salaire, c'est d'ailleurs une revendication centrale qui ne peut qu'entraîner vers le haut les autres catégories.

L'histoire nous a montré que la dévalorisation du métier d'enseignant n'a aucunement servi les autres catégories.

Les 19 points d'indice pour l'échelon 3, les 20 points pour l'échelon 4 et les 19 points pour l'échelon 5 accordés dans le cadre de la mastérisation ne peuvent être assimilés à une véritable amélioration salariale. Ce petit coup de pouce ne concerne que 10% des collègues qui sont dans les échelons les plus bas.

90% des enseignants n'ont rien vu de la promesse du candidat

Sarkozy qui avait déclaré : «Moins de fonctionnaires, mais mieux payés» !

La revalorisation de l'ISOE doit aussi être rediscutée dans un contexte où les heures non affectées se multiplient et les collègues sont encore plus concernés par le suivi et l'orientation.

Les enseignants exigent le retrait du décret n° 2008-1179 du 14 novembre 2008 et la réintégration des heures supplémentaires dans le revenu imposable. Ils demandent que les heures supplémentaires soient prioritairement proposées aux agents contractuels afin de compléter leur emploi du temps, et que l'heure qui peut leur être imposée soit réellement revalorisée (majoration de 25 %).

De même, l'évaluation en cours de formation et l'évaluation terminale, génératrices d'une charge de travail toujours croissante, doivent faire l'objet d'une réévaluation en adéquation avec le travail fourni.

Si les PCEA avec un ratio de 8% et les PLPA avec un ratio de 7% peuvent se féliciter du nombre de collègues promus à la hors classe ces trois dernières années, la vigilance est de mise pour les réunions visant à revoir les taux promus-promouvables pour les trois années qui viennent.

### Retraites

Les enseignants demandent le retour à un départ en retraite possible dès 60 ans pour 37 annuités et demi et pour les fonctionnaires, un taux de remplacement calculé à partir du salaire des 6 derniers mois de 75%. et la suppression de la décote pour annuités manquantes.

### La possibilité d'une nouvelle carrière

Le SNETAP-FSU revendique la possibilité pour tout agent qui le désire, de conduire une deuxième carrière.

Il exige du Ministère une véritable prise en charge du dossier de la mobilité des agents en l'organisant et en la proposant à tous.

Si la DGER a avancé sur le dossier mobilité pour les collègues en difficulté (documentation, administration, CPE), il faut maintenant aller vers la généralisation des reconversions en l'accompagnant d'une formation adaptée. (hors quota des congés formation et mobilité actuels).

### La constitution d'un corps unique d'enseignants

Le SNETAP qui revendiquait jusqu'alors l'accès possible à l'agrégation pour tous les enseignants de l'enseignement agricole, considère qu'aujourd'hui, compte tenu de l'élévation des qualifications, c'est un statut revalorisé d'agrégé qui doit devenir la référence unique. Ce nouveau statut doit également intégrer les disciplines qui sont spécifiques à l'enseignement agricole, ou celles qui, communes à l'EA et l'EN n'existent pas aujourd'hui dans le corps des agrégés (documentation, éducation socioculturelle).

Ce statut doit également permettre de mettre fin à la bivalence, inscrite dans le statut des PLPA, et que le SNETAP conteste depuis son origine.

Un plan d'intégration des actuels PLPA et PCEA dans ce corps unique doit être mis en œuvre selon des modalités et un calendrier à négocier et qui doit permettre l'intégration de tous avant leur départ en retraite.

Sans attendre, et dans la perspective de cette unification, le congrès exige que le recrutement des enseignants soit réalisé exclusivement dans le corps des PCEA.

### L'évaluation des enseignants

Les enseignants rappellent que les entretiens d'évaluation ne les concernent pas et que, comme ceux auxquels ils ont été imposés, ils les rejettent car ils ne sont pas plus adaptés aux spécificités de leur métier qu'ils ne le sont pour les autres personnels.

Le SNETAP demande que la période d'évaluation soit l'année scolaire, que la notation soit délimitée dans le temps et que les règles actuelles soient respectées, et ce, notamment, lors de l'attribution de la première note.

Le recours à la grille de notation de toutes les catégories pose davantage de problèmes qu'il n'en résout du fait de la présence de critères non adaptés.

### Les conditions de travail

Le service doit continuer à être fixé statutairement en heures hebdomadaires d'enseignement, les maxima de service doivent être abaissés et les décharges statutaires élargies.

Le SNETAP dénonce la multiplicité des statuts pour un même métier et revendique un corps unique d'enseignement (PCEA, PLP mais aussi agrégés et ingénieurs).

Les enseignants doivent s'engager à refuser les heures supplémentaires et toutes les activités qu'on voudrait leur confier pour différents motifs,

tout comme la polyvalence imposée par les sous-dotations en personnels d'administration, par les nouvelles technologies ou les réformes en cours : les enseignants de l'EAP ne sont pas des moniteurs de Maisons Familiales Rurales.

En ce qui concerne les titulaires sur postes gagés en CFAA-CFPA, nous exigeons le respect de l'application des statuts ainsi que l'accès à tous les droits sociaux octroyés au personnel titulaire de la formation initiale scolaire. Nous demandons, afin de faire disparaître la culpabilisation qui pèse sur ces personnels que l'on accuse d'être responsables des problèmes budgétaires des centres, que leurs salaires soient pris en charge par l'État à partir d'une dotation de base affectée à chaque centre.

Le sens donné au métier s'est considérablement amoindri avec les réformes qui s'accumulent en amplifiant les heures non affectées. La perte des repères est renforcée par l'absence d'un réel corps d'inspection.

Si le décalage générationnel avec les élèves est de plus en plus difficile à vivre pour certains, c'est surtout l'absence de reconnaissance de notre travail par la hiérarchie et la société qui est la cause majeure du malaise enseignant.

Les enseignants détachés de l'Éducation Nationale, touchés par un non-renouvellement de détachement ou une mutation dans l'intérêt du service, doivent pouvoir être réaffectés dans l'académie où ils ont été détachés s'ils le souhaitent.

Si c'est un enseignant de l'EAP qui est touché par une mutation dans l'intérêt du service, ou s'il doit compléter son service, il faut qu'il puisse exercer dans un établissement de l'EN.

Concernant les mutations, la règle de la priorité sur un poste entier lorsqu'on est déjà sur un demi-poste doit être rappelée : lorsqu'un agent se trouve sur un demi poste et qu'un demi-poste se libère dans sa discipline, il sera prioritaire. Par contre, si un poste entier se libère, c'est le barème qui s'applique.

Par ailleurs, le SNETAP demande la disparition des demi postes qui obligent les collègues à choisir entre un lieu de travail plus approprié et un salaire de misère.

### L'enseignement supérieur (IPAC : Ingénieur Professeur Agrégé Certifié)

Le congrès doit exiger le respect du protocole Vasseur et la sortie du statut des enseignants de l'enseignement secondaire travaillant dans l'Enseignement Supérieur Agricole, qui a été négocié puis validé dès 2004 par le MAAP.



La proposition de texte de décret a été déposée pour étude par la DGER auprès de son service juridique et à la Fonction Publique. Il n'est toujours pas sorti depuis !

C'est d'autant plus urgent qu'avec le cadre LMD qui va s'imposer (17 BTSa sont déjà en expérimentation), la semestrialisation, outil du supérieur, qui provoque une profonde modification du métier, doit offrir des perspectives aux enseignants de ces classes.

### Informations des enseignants

Même si le site du SNETAP est appelé à jouer un rôle central en matière d'information, il y a lieu de définir les canaux les plus appropriés pour informer les collègues, en particulier les syndiqués.

# Education Socio Culturelle

Le Ministère reconnaît régulièrement l'importance de l'Éducation Socio-Culturelle dans les établissements et son rôle essentiel pour l'animation des territoires.

Cette mission ne prend son sens que grâce au 1/3 temps animation. Le rôle d'enseignant animateur, s'il est assuré dans la majeure partie des lycées, reste toujours inexistant dans les CFA-CFPPA, faute de décharge horaire dévolue à l'animation.

De plus, sous la contrainte de la DGH, et en dépit de paroles rassurantes, dans certaines régions, des SRFD et des chefs d'établissements remettent parfois en cause ce tiers temps Animation, notamment pour des personnels en situation de précarité.

Le SNETAP-FSU rappelle que les valeurs de l'éducation socioculturelle ne prennent leur sens que par la conjugaison de l'enseignement et de l'animation.

# Ingénieurs de l'EAP

## La DGER veut-elle encore des ingénieurs ?

Pour les IPEF (Ingénieurs des Ponts et Eaux et Forêts), la question semble malheureusement réglée puisque leurs postes sont supprimés ou transformés au fur et à mesure de leurs mutations empêchant ainsi les IPEF restants de muter sur des postes d'enseignement.

Le traitement méprisant actuellement réservé aux IAE enseignants ne peut que les pousser vers la sortie de l'EAP.

En effet, ils sont considérés comme des «sous-ingénieurs» : leurs missions ne sont pas valorisées dans

les parcours professionnels, ni dans l'avancement de leur carrière et leur régime indemnitaire.

Ils sont aussi considérés comme des «sous-enseignants» puisqu'à travail égal, les IAE ne pourront jamais accéder au divisionnariat correspondant au niveau indiciaire de la hors classe de leurs collègues PCEA et PLP.

Pourtant dans les établissements, l'administration n'hésite pas à utiliser les ingénieurs comme variable d'ajustement au nom de leur supposée «multi compétences» et à leur affecter des missions transversales (mise en place de nouvelles formations, expertise sur les exploitations...) non reconnues dans leur fiche de service.

Devant ce mépris le projet de fusion des corps IAE-ITPE... tel qu'il est proposé par l'administration n'apporte rien, ni au niveau des carrières, ni au niveau des rémunérations.

Face à cette situation le congrès de Melle réuni du 25 au 28 mai 2011 :

- demande plus de transparence, de lisibilité et surtout d'équité pour les affectations des ingénieurs sortants d'école ainsi qu'un appui pédagogique plus soutenu pour les aider dans leurs missions d'enseignement,

- mandate les élus catégoriels et le bureau national du SNETAP-FSU, au nom du droit à l'information syndicale, pour intervenir dans les écoles d'ingénieurs afin de présenter les positions du SNETAP-FSU,

- réaffirme son attachement à la place des ingénieurs dans l'EAP ainsi qu'à l'élargissement de leurs missions à travers de véritables tiers-temps généralisés et pérennisés (et non pas 3 ans maximum comme c'est le cas actuellement) pour répondre aux cinq missions de l'EAP,

- mandate les élus catégoriels ingénieurs et le bureau national du SNETAP-FSU pour exiger de la DGER qu'elle affirme clairement sa position par rapport aux ingénieurs enseignants de l'EAP et qu'elle reconnaisse leur travail dans leur

déroulement de carrière afin de voir lever le blocage des mobilités structurelle et géographique pour l'accès au divisionnariat des IAE ou au grade en chef pour les IPEF,

- réaffirme son mandat de création d'un corps unique d'enseignants de l'EAP afin de permettre aux collègues ingénieurs qui le souhaitent de réaliser leur carrière dans l'enseignement et continuer ainsi à faire bénéficier les établissements de leur expertise scientifique et technique au service des élèves, apprentis, stagiaires et étudiants ainsi que des territoires



# Conseillers Principaux d'Education

Depuis le congrès de Hyères où nous exigeons des équipes Vie Scolaire complètes, nous dénonçons les nouvelles attaques sur les dotations Vie Scolaire des établissements ainsi que la forte dégradation de nos conditions d'exercice.

Nous exigeons 2 Conseillers Principaux d'Éducation par établissement avec internat et 3 lorsque les effectifs élèves sont conséquents. Ainsi qu'une dotation d'assistants d'éducation permettant a minima de couvrir l'ouverture hebdomadaire du service Vie Scolaire.

Nous réitérons notre demande d'ouverture de postes d'infirmier(e)s dans chaque établissement, et la présence de personnels médico-sociaux, ainsi que de conseillers d'orientation, pour répondre efficacement aux besoins des élèves de nos établissements.

Nous refusons le remplacement de postes de catégorie A (CPE) par des agents de catégorie B (TEPETA).

La nature de chaque fonction et les missions de chaque catégorie doivent être réaffirmées.

Alors que 80% des CPE ont mandaté le SNETAP pour les représenter, si un référentiel professionnel devait voir le jour, nous ne saurions concevoir de ne pas être associés à sa rédaction dont nous n'accepterions pas qu'elle comporte des attaques contre les statuts qui définissent notre fonction.

Nous exigeons l'ouverture d'un concours de recrutement chaque année, avec une dotation de postes en nombre suffisant permettant un véritable plan de déprécarisation.

Nous dénonçons la mastérisation qui propulse les CPE stagiaires en responsabilité directe sans formation préalable. A la demande du SNETAP, à la rentrée 2011, les stagiaires issus du concours externe seront en poste avec un collègue titulaire. En opposition avec la politique de l'administration qui, par souci d'économie budgétaire, laisse des collègues assumer seuls de lourdes responsabilités, nous demandons que les futures promotions soient systématiquement mises

en poste en surnombre, afin de faciliter l'intégration dans leur fonction et de limiter toute souffrance au travail. Il est indispensable qu'ils bénéficient également d'une décharge horaire leur permettant de réaliser les travaux nécessaires à leur titularisation.

Aussi, une véritable formation initiale à l'ENFA s'impose, laquelle doit être réellement orientée vers une dimension éducative et pédagogique, et non un formatage «administrativo-directionnel» tel qu'il est actuellement mis en œuvre à Agrosup Dijon et qui ne correspond ni aux prérogatives de notre fonction, ni aux aspirations de l'immense majorité de nos collègues.

Enfin, il est indispensable de rappeler que notre vision de la représentation syndicale des CPE va au-delà de la certes nécessaire défense corporatiste : elle est animée d'une véritable volonté d'expertise des évolutions de la fonction. Celle-ci, contre les tentations de glissement ou les tentatives de récupération nous éloignant du cœur de notre métier, est et doit rester une fonction éducative.

# Directeurs d'exploitation et d'atelier technologique

## Nous revendiquons :

### Un statut afin de sortir de l'ambiguïté actuelle

Il existe 2 possibilités ; soit le statut de fonction de directeur adjoint d'EPL existant soit le statut de corps par un « certain alignement » sur les chefs de travaux de l'Éducation Nationale.

La transformation de tous les postes de DEA, DAT et DCE en postes de Directeur adjoint d'EPL chargé du développement et de l'exploitation agricole ou de l'atelier technologique ou de centre équestre. Cette option semble être plus facilement et rapidement faisable compte tenu du contexte actuel. L'administration travaille d'une part sur la fusion des corps d'IAE et d'autre part prépare la refonte du statut de directeur d'EPL. Lors de

sa mise en œuvre, les personnels en place devront faire l'objet d'un traitement spécifique pour accéder à ce statut.

La piste consistant à un « certain alignement » sur la fonction et le corps des chefs de travaux de l'EN. Cette piste est à étudier avec l'aide des collègues de syndicats de la FSU. Les spécificités de nos EPL et la présence d'ingénieurs dans la fonction peuvent en compliquer la faisabilité.

En ce qui concerne l'indemnitaire : il devra au moins être équivalent à celui actuellement en vigueur pour les adjoints d'EPL quelle que soit la solution retenue.

Il est indispensable de veiller au maintien de la diversité des corps d'appartenance (enseignants et ingénieurs) dans la fonction et à la parité de la rémunération.

Il va de soi que les nominations et mutations devront être traitées selon les critères établis par une commission paritaire, y compris durant la période transitoire.

Nous exigeons que cette transformation s'effectue dans les meilleurs délais. La circulaire DGER/FOPDAC/C2001-2007 du 25 juin 2001 prévoit cette évolution.

### La revalorisation de notre indemnitaire

Notre indemnitaire date de 1993 et depuis il n'a été revalorisé qu'une seule fois, de 5 % en 2010.

Nous exigeons une revalorisation significative, soit par un relèvement de la prime de responsabilité, soit par l'attribution de points de bonification Indiciaire ou par une combinaison des deux. Afin de réduire l'écart significatif du montant de l'indemnité de responsabilité entre les catégories issues du classement (qui est loin d'être parfait), nous

demandons la suppression de la troisième catégorie.

### En finir avec « les pratiques » en établissant des « règles » pour améliorer nos conditions de travail

Pour en finir avec les « pratiques », nous demandons l'établissement de règles qui instaurent les modalités de la prise de fonction et les conditions de sortie de la fonction, ainsi que l'organisation du temps de travail dont la continuité du service lors des congés.

Les conditions matérielles de l'exercice de la fonction doivent également être améliorées (disponibilité de logements de taille, confort et entretien suffisants).

### La résorption de la précarité

La seule et véritable solution pour les collègues contractuels est la titularisation par voie de concours. Nous exigeons l'ouverture d'un nombre suffisant de places lors des concours de recrutement d'enseignants et en particulier dans l'option Chef de travaux du PLPA à la fois en interne et en externe.

Afin de mener à bien ces revendications, nous œuvrerons avec les autres catégories du SNETAP (Personnels de direction, PLPA, PCEA, ingénieurs, contractuels...).



# Médecine du travail

Jusqu'en 2008, le MAAPRAT déléguait la réalisation des actions de médecine préventive prévues au décret 82-453 à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) pour les agents du ministère et des établissements dont il assurait la tutelle.

Depuis le ministère a soumis la médecine du travail aux lois du marché, ce qui a abouti à un désengagement de la MSA et à l'absence de médecine de travail pendant plus de 2 ans.

Depuis le 1er janvier 2011, un nouveau marché a été signé avec la MSA mais il est totalement insuffisant car il ne couvre que très partiellement la médecine du travail des fonctionnaires et pas du tout les contractuels d'établissements. Ainsi dans l'enseignement technique, les Assistants d'Éducation n'ont plus de médecine du travail...

A titre d'exemple, à l'école nationale vétérinaire d'Alfort pour 195 fonctionnaires, la convention signée prévoit 34 visites médicales. Cela ne permet pas :

- d'organiser pour les agents qui

le désirent une visite annuelle de médecine de prévention (décret 82-453 – art 22),

- d'organiser au minimum tous les 5 ans, une visite de médecine préventive pour tous les agents. L'ENVA emploie plus de 300 salariés (ou est leur établissement d'affectation), ce qui représente un nombre annuel de 60 visites (décret 82-453 – art 24.1),

- d'organiser une surveillance médicale particulière, habituellement annuelle, pour les personnels exerçant des métiers à risques (décret 82-453 – art. 24 et 15.1). Parmi ces activités à risques, on retrouve les activités de recherche avec des agents pathogènes jusqu'à la classe 3 (surveillance médicale annuelle imposée par l'arrêté du 16/7/2007), l'utilisation d'appareils radiologiques qui impose aussi une visite annuelle, l'utilisation de produits chimiques dangereux (établissement d'une fiche d'aptitude annuelle (Code du Travail, R. 4412-44), et évidemment le travail avec les animaux malades qui est à l'origine de beaucoup

d'accidents et expose également les agents à des micro-organismes pathogènes pour l'Humain, à des produits chimiques dangereux, aux médicaments vétérinaires.

- l'examen médical pour tous les salariés nouvellement embauchés avant leur prise de fonction ou au plus tard avant l'expiration de leur période d'essai par le médecin du travail (article R. 241-48 du Code du travail).

Cela est d'autant plus inadmissible que le niveau d'exposition aux risques professionnels est particulièrement élevé. C'est notamment attesté par le nombre annuel d'accidents du travail dont le personnel est victime (18,5 +/- 5,2 accidents par an sur la période 2005-2010 soit, ramené au nombre d'agents, un peu plus de 6 %, à comparer aux 4 % du régime général et au 1,8 % de la fonction publique...).

Aussi le congrès de Melle juge que ces situations sont inadmissibles et demande que le SNETAP soutienne toutes les actions qui viseront à rétablir nos droits à la médecine du travail.

# CFAA/CFPPA



## Protocole TRON & BAROIN : plan de titularisation pour les contractuels de CFAA et CFPPA

Conformément aux statuts de la Fonction publique qui prévoient que l'emploi public doit être occupé par des fonctionnaires, et considérant que les personnels de CFAA et CFPPA exercent un service public de formation, le congrès national réuni à Melle en Mai 2011 mandate le SNETAP pour exiger:

- Un plan de titularisation à la hauteur des besoins, qui intègre l'ensemble des personnels contractuels en CDD et CDI.
- Que soit laissée à l'agent la possibilité de poursuivre son activité en CFAA ou CFPPA par création de poste.
- Des voies d'accès à la titularisation adaptées : concours, examens professionnels, validation des expériences, recrutement direct pour les catégories B et C. Les contenus des épreuves et la composition des jurys devront être adaptés aux candidats.
- La création de postes budgétaires d'État, ou à défaut un dispositif d'emplois gagés juridiquement encadré offrant les mêmes garanties de droits et de conditions de travail que les titulaires sur postes budgétaires d'État.

## Contractuels de CFAA et CFPPA

Conformément aux statuts de la Fonction publique qui prévoient que l'emploi public permanent doit être occupé par des fonctionnaires, et considérant que les personnels de CFAA et CFPPA exercent un service public de formation, le congrès national réuni à Melle en Mai 2011 mandate le SNETAP pour exiger :

- La rédaction d'un texte réglementaire qui définisse les conditions de

travail et de rémunération de tous les contractuels exerçant en CFA/CFPPA, avec comme référence celles des titulaires. Il demande donc que le premier objectif du protocole de 1998 soit respecté à savoir «tendre vers l'harmonisation des conditions d'emploi des personnels au sein des EPLEFPA mais également sur l'ensemble du territoire». Il s'appuiera sur les articles du protocole d'accord relatif à l'accès de l'emploi titulaire dans la fonction publique qui prévoient l'harmonisation des conditions d'emploi des contractuels sur celles des titulaires exerçant des fonctions analogues.

## Titulaires sur emplois gagés

Conformément aux statuts de la Fonction publique qui prévoient que l'emploi public doit être occupé par des fonctionnaires, et considérant que les personnels de CFAA et CFPPA exercent un service public de formation, le congrès national réuni à Melle en Mai 2011 mandate le SNETAP pour exiger:

- La publication d'un texte réglementaire qui précise que les conditions de travail et les droits des personnels titulaires sur emplois gagés en CFA / CFPPA sont ceux de leur corps de titulaire.
- Le respect des statuts des titulaires sur emplois gagés, conformément au jugement du Conseil d'État et au tribunal administratif de Montpellier qui a statué sur cette question.
- La prise en charge financière du remplacement des agents en congés et des décharges syndicales par le Ministère par le biais de moyens financiers ou humains.
- L'application pour les titulaires de CFAA et CFPPA des droits et prestations sociales accordés aux personnels titulaires de la formation initiale scolaire (chèques vacances, CESU garde d'enfants par exemple).
- La validation des services auxiliaires effectués en tant que formateurs en CFA/CFPPA afin d'obtenir une pension conforme à leur état de

service en tant que titulaire et non titulaire. Notre revendication vise également à harmoniser la situation des agents avec leurs homologues ayant exercé en formation initiale et pour qui, après titularisation en ayant passé les mêmes concours, les services auxiliaires sont validés sans la moindre difficulté.

- La prise en charge totale des pensions civiles des titulaires sur emplois gagés par l'État.
- La mutation des titulaires sur postes gagés dans les règles des CAP nationales, avec les mêmes critères et dans le même mouvement que celui des autres titulaires.
- La parution des emplois gagés en CFAA / CFPPA sur la liste des postes au mouvement.
- Que les animateurs régionaux de réseau de CFPPA, conformément aux engagements de la DGER, soient cotiés à des titulaires sur emplois gagés pour qu'ils soient ensuite sur support budgétaire d'État.

## FOAD

Le SNETAP réuni en congrès à Melle :

- rappelle que la FOAD est un dispositif de formation exigeant et coûteux, qui demande la mise en œuvre de moyens humains et matériels très importants. Il ne peut constituer une réponse que pour des publics adultes très spécifiques (éloignement, mobilité réduite, motivation et autonomie) du fait des exigences particulières du dispositif.
- dénonce l'utilisation abusive d'une FOAD «au rabais» à des fins d'économie (parfois à la demande ou à la commande des prescripteurs) et ceci au détriment de la qualité de la formation et en particulier au détriment des publics les plus fragiles.
- dénonce, plus généralement l'utilisation de l'outil FOAD, dans une logique mondiale, libérale et financière à des fins d'industrialisation de la formation, de taylorisation du métier (basculement du métier

d'enseignant vers celui de tuteur, déqualification du métier, disponibilité forcée des agents, temps de travail morcelé pas toujours pris en compte, création industrielle de ressources standardisées,...) et dans une approche de la formation segmentée et standardisée par compétences. Dans ce cadre, la rentabilité, les sources de profit pour le secteur privé, les économies pour les budgets publics, et la marchandisation du secteur de la formation et de l'enseignement restent les fils conducteurs de ce dispositif.

- dénonce dans cette même logique marchande le glissement de la conception de la formation et de l'éducation vue comme un acte collectif vers la prise en compte de demandes individuelles, diversifiées et privées aptes à être prises en

compte par un marché et renvoyant à chacun la responsabilité de ses choix, de ses succès et ses échecs.

**Conditions de travail en CFAA/CFPPA.**

Le congrès de Melle dénonce la forte dégradation des conditions de travail des personnels : intensification du travail, multiplication des tâches, complexification de l'appareil de formation qui nécessite réactivité et adaptabilité rapides, multiplication des cas de harcèlement. Considérant que les agents de CFAA/CFPPA doivent bénéficier de meilleures conditions de travail pour assurer un service public de qualité, le congrès mandate le SNETAP pour :

- veiller à l'application de tous les droits des personnels et les appuyer dans leurs démarches dès lors que leurs droits ne sont pas respectés ou qu'ils sont victimes de harcèlement.

- encourager et accompagner toutes les démarches de réflexion collective au niveau des centres sur l'amélioration des conditions de travail.

- exiger auprès du MAAPRAT la création d'un fonds public de formation et un réel accompagnement dans la prise de fonction.

- développer des stages de formation syndicale sur ces aspects.

- organiser des assises nationales de la formation professionnelle continue et par apprentissage dont les aspects «conditions de travail» pourraient constituer une des thématiques.



# Retraités

La commission des retraités a travaillé sur 4 thèmes qui lui paraissent essentiels :

- l'évolution des régime des retraites
- la perte d'autonomie
- la santé
- le pouvoir d'achat

**L'évolution des régimes de retraites**

• La loi Fillon de 2003, en désindexant les retraites de la Fonction Publique des salaires, en allongeant la durée de cotisation, en instaurant une décote, a porté une atteinte grave au Code des Pensions de la Fonction Publique. L'article 41 de la dernière réforme de décembre 2010 confirme cette atteinte et la poursuit. Il prévoit en effet la création avant le 30 septembre 2011 d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'État.

Jusqu'à aujourd'hui, les pensions des fonctionnaires sont prises en charge par le budget de l'État, la pension étant un salaire continué, un engagement contracté lors du recrutement des fonctionnaires. La volonté de créer une caisse de retraite, sous le prétexte d'alléger les déficits publics, constituerait un

désengagement de l'État conforme à l'idéologie ultra-libérale alors que d'autres possibilités de financement existent. Elle s'inscrit en outre dans une stratégie de culpabilisation d'une partie de la population que l'on désigne à l'opinion publique comme étant une charge trop lourde pour les finances publiques. Il faut savoir que dans une caisse de retraite la diminution du nombre de cotisants donc des ressources entraîne mécaniquement la baisse des pensions.

• 2013 devrait être une nouvelle étape dans cette évolution avec comme perspective le risque d'une individualisation plus grande des systèmes de retraite (par points, comptes notionnels...) qui ne visent qu'à diminuer les pensions et à introduire le sentiment d'insécurité poussant les jeunes à capitaliser dans les assurances privées.

**La commission revendique l'abrogation de la loi Woerth et le rétablissement dans son intégralité du Code des Pensions.**

**La perte d'autonomie**

1 - Le désengagement de l'État, le report de la charge sur les collec-

tivités territoriales non seulement aggravent la fiscalité des départements et limitent les possibilités d'intervention pour l'APA (allocation personnalisée à l'autonomie) mais, en outre, sont source de disparités entre les citoyens.

2 - Coûteuses pour les familles, les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) pour la plupart privés, engendrent des profits scandaleux.

**La commission revendique que la prise en charge des personnes âgées relève de la solidarité nationale, c'est-à-dire du service public, le coût des soins médicaux étant du ressort de la Sécurité Sociale.**

La réforme envisagée par le gouvernement au travers des propositions du rapport Rosso-Debord sur le financement de la perte d'autonomie vise à privilégier l'assurantiel, nouvelle source d'inégalité entre les citoyens, mais source de profit pour les sociétés d'assurances, au détriment de la solidarité sous prétexte de déficit de la sécurité sociale et de l'insuffisance financière de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, mise en place en 2003 par le gouvernement Raffarin). Or ce déficit est dû

essentiellement au chômage élevé et aux nombreuses exonérations ou allègements de charges sur les nouveaux éléments de rémunération (primes, heures supplémentaires...).

Nous devons nous battre pour qu'une autre répartition des richesses amène à l'équilibre financier des comptes sociaux.

### La santé

A cause des remboursements toujours plus nombreux, de la CMU qui est devenue payante, c'est 17% de la population qui est contrainte à renoncer aux soins médicaux. On constate que la lunetterie et la dentisterie sont inaccessibles à un nombre de plus en plus important de personnes.

Sous prétexte de déficit, les hôpitaux publics sont vidés de leurs moyens physiques et humains au profit des cliniques privées, le secteur privé à l'intérieur même de l'hôpital est favorisé, le secteur 2 est en pleine inflation (médecins conventionnés avec dépassements d'honoraires «légaux»). Tout ceci conduit à une médecine à plu-

sieurs vitesses, source d'inégalité croissante insupportable.

**La réforme des retraites, la réforme du financement de la perte d'autonomie, la réforme du système de santé, constituent des attaques pour affaiblir, voire détruire, les services publics et offrir des marchés juteux aux entreprises privées.**

### Le pouvoir d'achat

- Le blocage des salaires et la baisse générale du pouvoir d'achat s'inscrivent dans une politique d'austérité qui ne font qu'aggraver la crise

- Même si les pensions ont été revalorisées en avril 2011 de 2,1% sur la base de l'indice INSEE,

1- cet indice sous-estime l'évolution du coût de la vie. Les dépenses contraintes, qui ont un poids important dans le budget des retraités, ont vu leur prix augmenter beaucoup plus que la moyenne. Ceci sans parler des mesures discriminatoires (impôt sur le revenu, surcotisations de certaines assurances complémentaires santé) touchant les retraités.

2- l'indexation des pensions sur les prix, ne garantit pas le maintien de leur pouvoir d'achat.

- L'accroissement du coût de la vie et la précarisation des emplois observés ces dernières années contraignent un nombre de plus en plus important d'actifs, et aussi de retraités, à vivre en-dessous du seuil de pauvreté.

**A la division que veut introduire le pouvoir entre salariés du public et salariés du privé, entre actifs et chômeurs, entre jeunes et vieux, entre actifs et retraités, etc... nous devons répondre en combattant l'individualisme et en renforçant les solidarités entre tous.**

# Vie internationale

## Mission coopération internationale

Le SNETAP-FSU, réuni en congrès, réaffirme l'importance de la mission coopération internationale au sein de l'enseignement agricole et regrette le peu de moyens mis à la disposition des établissements publics et de leurs équipes pédagogiques pour la mettre en œuvre.

Pour les jeunes, dont la plupart n'a pas eu et n'aura plus de possibilité de s'ouvrir sur l'étranger, le passage par les Lycées Agricoles Publics est une occasion unique de se confronter à une autre culture et d'appréhender une autre agriculture et des milieux ruraux différents.

Le SNETAP-FSU demande que le partenariat avec les associations sans but lucratif spécialisées dans les stages et échanges avec l'étranger, déjà en partie financées par le Ministère de l'agriculture, soit facilité par le passage d'une convention qui permette de développer encore plus la pratique de ces stages pour nos élèves, étudiants, apprentis et stagiaires et de bénéficier en même temps de tarifs moins élevés. Il dénonce par ailleurs les pseudo-organismes qui derrière la coopération internationale, cachent des objectifs purement mercantiles.

Il regrette également la frilosité de certaines autorités académiques et / ou de certains proviseurs qui se cachent derrière de supposés

risques politiques ou sanitaires, sans prendre en référence les recommandations du Ministère des affaires étrangères, seul habilité à définir quelles sont les zones géographiques déconseillées ou interdites et ce, pour freiner ou entraver les actions de coopération internationale élaborées par les équipes pédagogiques et les établissements.

## Accapement des terres

Le Forum Social Mondial de janvier 2011 à Dakar a fait de l'accapement des terres un thème central de ses débats.

En effet, les pays du sud subissent une nouvelle forme de colonialisme qui vise à confisquer les meilleures terres arables aux cultivateurs et paysans locaux.

Des milliers d'hectares sont ainsi exploités par des multinationales, des fonds de pensions, des spéculateurs en tout genre pour produire à moindre coût, en vue de l'exportation des produits pour nourrir d'autres populations ou pire, pour produire des agro-carburants. Les populations locales se trouvent dépossédées de leurs moyens de subsistance, de leur milieu de vie pour plusieurs générations. Cela est sans compter la dégradation des sols liée aux techniques industrielles utilisées, à la pollution engendrée et aux conditions de vie des travailleurs.

Le SNETAP-FSU s'associe aux décisions du FSM et appelle à soutenir toutes les initiatives et toutes les organisations en lutte (Associations, Syndicats de paysans, ONG...) contre cette violation manifeste du droit des paysans à la terre et à la souveraineté alimentaire.

### Politiques économiques

Le SNETAP-FSU réuni en son 26ème congrès national dénonce les politiques mises en œuvre par le FMI, l'OMC et par les gouvernements en Grèce, Espagne, Portugal, Irlande etc...

Elles soumettent les peuples aux pires injustices sociales, économiques et culturelles au seul profit des puissances financières. Elles visent à détruire tous les services publics ainsi que les solidarités nationales et internationales.

Le SNETAP-FSU soutient tous les mouvements de lutte et d'opposition à cette politique. Il encourage par exemple la révolte des Indignés en Espagne et appelle les militants à relayer ces mouvements pour une internationalisation des luttes.

### Révolutions arabes

Le congrès prend acte de la volonté de libération des peuples arabes du Moyen-Orient et s'en félicite.

Il constate que les mobiles de ces révolutions se basent sur des désirs de justice sociale, d'une vie meilleure, de la mise en œuvre d'une société plus démocratique.

Il constate que, contrairement à ce qu'on aurait pu penser a priori, les revendications des contestataires ne sont pas d'ordre religieux. Au contraire, certains insurgés semblent exiger plus de laïcité et une certaine rupture avec les contraintes excessives de la tradition.

Le congrès met également en garde contre d'éventuelles tentations de néo-colonialisme qui pourraient animer les nations censées aider actuellement les insurgés libyens.

Il faut d'autre part, éviter que l'intervention militaire actuelle n'organise

de fait une nouvelle impasse du type de celle créée en Afghanistan.

### Politiques d'immigration

Le SNETAP dénonce les attaques du gouvernement par la voix de son ministre de l'intérieur Claude Guéant, contre les étrangers et les Français d'origine étrangère.

Ces discours racistes ne servent qu'à masquer les conséquences d'une politique ultralibérale et antisociale en pratiquant la politique du bouc émissaire.

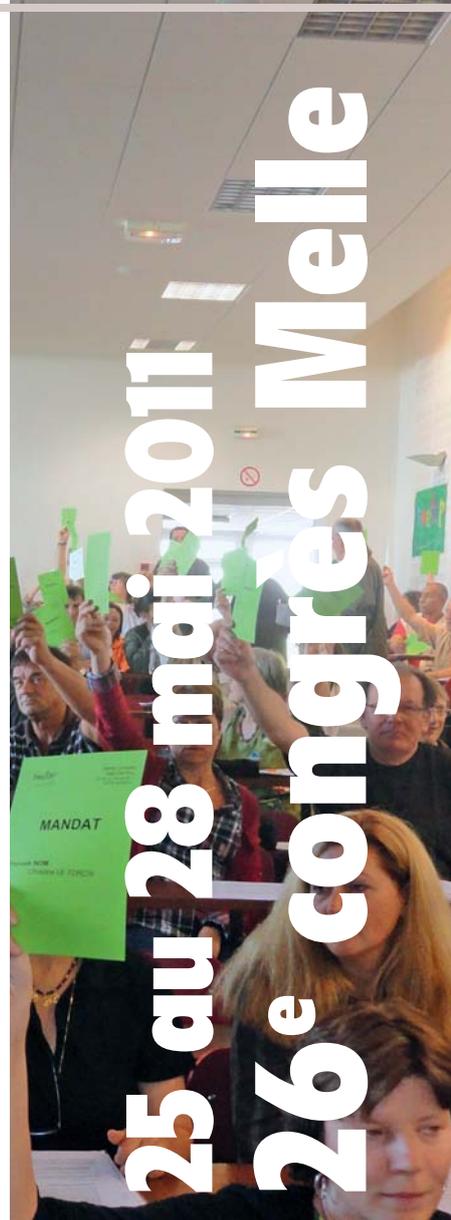
Ces incantations basées sur des mensonges n'ont pour fonction que de diviser les classes populaires, premières victimes des politiques gouvernementales.

Le SNETAP est solidaire de toutes les victimes de cette xénophobie d'État.

Il exige:

- La régularisation immédiate de tous les sans papiers
- L'arrêt immédiat de toutes les reconduites à la frontière.
- L'accueil dans la dignité de tous les réfugiés.
- Le droit de vote à toutes les élections pour tous les étrangers résidant en France.

Le SNETAP demande à ses adhérentes et adhérents de s'engager dans les initiatives et campagnes soutenues par la FSU : Réseau Éducation Sans Frontière, D'ailleurs nous sommes d'ici...



# Merci à toute l'équipe du LEGTA de Melle qui nous a reçus et qui a su créer une bonne ambiance pour ce 26<sup>e</sup> congrès.

